

## **Public Hearing**

## **Audience publique**

### **Commissioners / Commissaires**

The Honourable / L'honorable J. Michael MacDonald,  
Chair / Président

Leanne J. Fitch (Ret. Police Chief, M.O.M)

Dr. Kim Stanton

### **VOLUME 70**

INTERPRÉTATION FRANÇAISE

**Held at :**

Dartmouth Hilton Hotel  
101 Wyse Rd  
Dartmouth, Nova Scotia  
B3A 1L9

Wednesday, September 14, 2022

**Tenue à:**

Hotel Hilton de Dartmouth  
101, rue Wyse  
Dartmouth, Nouvelle-Écosse  
B3A 1L9

Mercredi, le 14 septembre 2022

INTERNATIONAL REPORTING INC.

[www.irri.net](http://www.irri.net)  
(800)899-0006

**II**  
**Appearances / Comparutions**

Dre Emma Cunliffe

Director of Research and Policy /  
Directrice des politiques et recherches

### III

## Table of Content / Table des matières

	<b>PAGE</b>
<b>TABLE RONDE : SURVEILLANCE DES SERVICES POLICIERS, LA GOUVERNANCE ET LA REDDITION DE COMPTES</b>	1
Facilité par Dre Emma Cunliffe	1

**IV**  
**Exhibit List / Liste des pièces**

<b>No</b>	<b>DESCRIPTION</b>	<b>PAGE</b>
	Aucun	

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28

--- L'audience débute le mercredi 14 septembre 2022 à 9 h 34

**COMMISSAIRE FITCH:** Bonjour et bienvenue.

Nous vous rejoignons de Mi'kmaki, le territoire ancestral non cédé du peuple Mi'kmaq.

Nous nous rappelons maintenant de ceux à qui on a enlevé la vie, les personnes qui ont subi des torts, leurs familles, leurs amis, et les familles en Nouvelle-Écosse, au Canada et aux États-Unis, et toutes les personnes touchées par les pertes massives en avril 2020 en Nouvelle-Écosse.

**(PAUSE COMMÉMORATIVE)**

**COMMISSAIRE FITCH:** Aujourd'hui, ce sera la dernière série de tables rondes sur la surveillance, la supervision et la reddition de comptes de la police. Comme dans les autres tables rondes, nous voudrions avoir les leçons à tirer pour les changements qui pourraient renforcer la sécurité des collectivités.

Les représentants des participants se joindront à la table ronde cet après-midi pour partager leurs expériences et leurs expertises.

Les tables rondes font partie de la dernière phase de notre travail pour fournir un forum pour entendre plusieurs points de vue, d'experts, de praticiens, et divers membres des collectivités qui nous ont aidés à motiver nos dernières recommandations.

Veillez-vous rappeler qu'on veut également entendre parler des membres du public, avec vos idées pour le changement. Davantage de renseignements sur comment partager vos renseignements sont disponibles sur notre site web. Vous aurez jusqu'à la fin de ce mois pour partager vos pensées. Alors, veuillez bien le faire rapidement.

Alors maintenant, ce sera à la docteure Emma Cunliffe, la directrice des politiques et de recherche qui va lancer la table ronde.

**--- TABLE RONDE : SURVEILLANCE DES SERVICES POLICIERS, LA**

**1 GOUVERNANCE ET LA REDDITION DE COMPTES**

2 **Dre EMMA CUNLIFFE:** Merci, Madame la commissaire.

3 Comme l'a indiqué Madame la commissaire Fitch, je m'appelle  
4 Emma Cunliffe et j'ai l'honneur de servir comme la directrice de recherche et politiques  
5 pour la Commission des pertes massives.

6 La table ronde d'aujourd'hui abordera les enjeux clés : les deux  
7 éléments de la surveillance des services policiers, notamment la gouvernance et la  
8 reddition de comptes; les relations entre la gouvernance, la supervision, la discrétion et  
9 l'indépendance des décideurs opérationnels; des modèles efficaces de surveillance,  
10 notamment la réglementation de la discrétion et assurer une surveillance efficace, tout  
11 en préservant l'indépendance opérationnelle.

12 On va commencer par une discussion de comment les agences  
13 policières sont structurées au Canada, leur gouvernance, et ce qui se passe lorsque  
14 quelqu'un a une préoccupation en matière de l'action ou de l'inaction de la police.

15 Nous sommes surtout intéressés pour les occasions autour des  
16 civils de scruter la police, que ce soit par un mécanisme de gouvernance, les comités  
17 de commissaires de police ou des systèmes indépendants d'examen de plaintes.

18 Nous allons parler des éléments proposés par Justice Morden en  
19 réaction aux événements du G20 à Toronto. Ce rapport est résumé dans l'état des lieux  
20 et un lien au rapport est fourni dans le document. L'état des lieux se trouve sur notre  
21 site web sous « Rapports et... Recherches et rapports commandés ».

22 Morden explique dans son rapport – c'est une citation – que :

23 « La surveillance civile et le processus adopté par les  
24 assemblées législatives pour assurer que les valeurs  
25 acceptées, les normes publiques vont diriger le  
26 service policier. Deux éléments fondamentaux sous-  
27 tendent cette démarche. Tout d'abord, que la police  
28 exige une forme de gouvernance et que les élus ne

1 sont pas les personnes appropriées pour fournir cette  
2 gouvernance. »

3 Morgan décrit la surveillance civile comme « une vérification contre  
4 les pouvoirs juridiques que la société a donnés à la police d'appliquer la loi ». Fin de  
5 citation.

6 Il indique deux éléments de surveillance : la gouvernance qu'il  
7 indique comme :

8 « L'autorité selon laquelle la police peut prendre des  
9 décisions et des mesures et la reddition de comptes  
10 où les mesures déjà entreprises par la police sont  
11 évaluées pour s'assurer que les décisions prises  
12 puissent être évaluées et abordées d'une façon  
13 transparente et que les leçons à tirer puissent être  
14 appliquées à des décisions futures. » Fin de citation.

15 Les documents fournis dans la table ronde l'expliquent davantage.  
16 Pas tous les policiers ne respectent les critères pour une surveillance civile décrite par  
17 Morden, il y a toute une courtepointe, et certains impliquent davantage de participation  
18 civile que d'autres.

19 On va explorer certains des modèles, notamment ceux qui  
20 s'appliquent à la GRC et aux services de police municipaux en Nouvelle-Écosse  
21 davantage aujourd'hui.

22 À la fois la gouvernance et la reddition de comptes ont une  
23 importance sur d'autres éléments, notamment l'exercice de la discrétion de la police, le  
24 rôle de supervision de première ligne, et la portée et la valeur de l'indépendance  
25 opérationnelle.

26 L'indépendance, l'autonomie opérationnelle est définie comme la  
27 police peut exercer le pouvoir d'accusation et d'enquête sans ingérence politique.  
28 L'importance de ce principe est illustrée par deux éléments de l'enquête Marshall en

1 1989. L'enquête a trouvé que la GRC dans ce cas-là avait hésité d'exercer ses propres  
2 responsabilités de faire une enquête complète dans les deux cas... deux affaires de  
3 sensibilité politique qui avaient affaire avec des situations difficiles en matière d'argent  
4 avec des membres du Cabinet. L'enquête a conclu que l'hésitation de procéder à des  
5 enquêtes criminelles indique une défaillance en matière du principe de l'autonomie  
6 policière.

7 Parfois la gouvernance et l'autonomie peuvent être en tension l'une  
8 à l'endroit de l'autre. On peut dire que... on soulève le fait que les leaders policiers  
9 peuvent soulever l'autonomie policière et soulever... et d'accueillir favorablement la  
10 notion de responsabilité opérationnelle sur laquelle la police – et c'est une citation du  
11 rapport Morden – « la police est clairement responsable de prendre en compte toutes  
12 les décisions opérationnelles à la suite des mesures prises ». Ça, c'est discuté dans le  
13 rapport Morden et dans les autres présentés dans l'état des lieux, notamment le groupe  
14 de travail Brown 2007 et le rapport d'enquête Marshall.

15 Si nous avons le temps, il y aura également une question qui vise  
16 une vision de l'avenir.

17 Les services policiers ne sont qu'un seul mécanisme où on peut  
18 cultiver la sécurité publique et que la police n'est pas le meilleur élément pour créer une  
19 sécurité publique. En fait, on a entendu lors des procédures des phases 2 et 3 que  
20 certains individus et certaines collectivités, chez eux la police est perçue comme un  
21 plus grand risque à la sécurité plutôt que de contribuer à la sécurité.

22 On a entendu des témoignages sur l'histoire difficile qui a mené à  
23 la méfiance à travers la Nouvelle-Écosse et au Canada et nous savons... nous avons  
24 entendu que la police n'est pas bien équipée pour faire certaines des tâches,  
25 notamment des vérifications de bien-être, et que d'autres experts et agences d'experts  
26 pourraient intervenir davantage et mieux lors de certaines crises.

27 On va également considérer comment la démarche appropriée en  
28 matière de surveillance, supervision, et l'indépendance, l'autonomie opérationnelle



1 pourrait changer si la police était perçue comme l'un, parmi de nombreux intervenants,  
2 qui pourrait contribuer à la sécurité publique à travers la société canadienne.

3 Je veux reconnaître les contributions de Krista Smith et Laura  
4 McAnany à la table ronde d'aujourd'hui et de remercier Jamie Van Wart qui va animer  
5 les participants après l'heure du midi.

6 Nos discussions continueront, mais on sera rejoints par des  
7 participants, de représentants des participants. Comme animatrice, je vais poser des  
8 questions et je vais animer le dialogue, poser des questions de suivi aussi.

9 Je demanderais aux membres de la table ronde de parler  
10 lentement afin que nos partenaires en matière d'accessibilité puissent bien faire leur  
11 travail.

12 Les discussions de table ronde feront partie du dossier de la  
13 Commission, elles sont diffusées en direct maintenant et seront disponibles sur le site  
14 web de la Commission. Les commissaires pourront poser des questions ou demander  
15 des clarifications à tout moment.

16 Alors, pour commencer, je vais demander à chacun des membres  
17 de la table ronde de se présenter et de fournir un certain contexte à leurs liens aux  
18 sujets discutés.

19 Holly, commençons par vous.

20 **Dre HOLLY CAMPEAU:** Certainement. Merci bien.

21 Je m'appelle docteure Holly Campeau. Je suis professeure adjointe  
22 à l'Université de l'Alberta au Département de sociologie et de criminologie.

23 J'arrive ici avec de l'expertise sur la question de la culture policière,  
24 notamment en songeant à ceci dans son sens plus large de culture organisationnelle et  
25 ses analyses selon un point de vue sociologique.

26 Par l'entremise de mes recherches lors de mon doctorat, j'ai passé  
27 18 mois dans les services policiers en Ontario, j'ai interviewé cent agents de police et  
28 j'ai appris comment ça fonctionne du point de vue organisationnel dans les services

1 policiers et ma recherche maintenant est axée sur les rencontres entre les citoyens et  
2 les policiers et comment les deux parties arrivent à comprendre les interactions.

3 **Dre EMMA CUNLIFFE:** Merci bien, Holly, et bienvenue.

4 Et Benjamin, merci de nous avoir rejoints tellement tôt le matin.

5 **Dr BENJAMIN GOOLD:** Merci.

6 Je m'appelle Benjamin Goold. Je suis professeur de droit à la  
7 Allard School of Law en Colombie-Britannique.

8 Ma carrière est surtout axée sur les services policiers et la  
9 surveillance, la surveillance par caméra au Royaume-Uni, et d'autres formes de  
10 surveillance par la police au Royaume-Uni et ailleurs, également la prise de décision  
11 sur comment les agents de police individuels décident d'exercer le pouvoir, de la façon  
12 que la police... la culture policière influence la façon qu'ils exercent cette forme de  
13 discrétion. J'ai fourni un rapport à cette Commission sur l'exercice de la  
14 discrétion policière au Canada.

15 **Dre EMMA CUNLIFFE:** Merci bien, Benjamin.

16 Bethan, merci de nous avoir rejoints tard chez nous.

17 **Dre BETHAN LOFTUS:** Bonjour.

18 Je m'appelle Bethan Loftus. Je suis maître de conférence en  
19 criminologie et justice pénale à l'Université de Bangor au Royaume-Uni.

20 Mes recherches portent sur divers aspects des services policiers et  
21 de la sécurité, et plus particulièrement sur les outils et les méthodologies  
22 ethnographiques sur la culture policière, également les services policiers en civil et la  
23 sécurité privée.

24 Je suis l'auteure de *Police Culture in a Changing World* avec  
25 Oxford University Press et plusieurs journaux importants sur la criminologie.

26 Dans le contexte de la Commission, j'ai rédigé un des rapports  
27 d'expert sur la culture policière, ses origines, ses éléments clés et des questions en  
28 matière de réforme, et dans l'ensemble, le rapport faisait quatre choses.

1                            Tout d'abord, j'ai discuté, selon la méthodologie des sciences  
2 humaines et ethnographiques, les éléments ethnographiques et à quel point c'est utile  
3 pour arriver à comprendre les services policiers et sa capacité de comprendre qu'est-ce  
4 qui se passe dans les coulisses au niveau de la culture policière. Dans le rapport, j'ai  
5 discuté des définitions clés de la culture policière, j'ai fait référence à certains éléments  
6 clés qui ont été observés au fil du temps et à travers différents pays et différents  
7 contextes. J'ai également fait une critique de certains des termes, je remets en cause  
8 certaines... la pertinence de la culture policière en matière de services policiers  
9 d'aujourd'hui, et vers la fin du rapport, j'y passe un peu de temps en regardant aux  
10 structures de réforme à l'interne, également les éléments prometteurs des critiques  
11 externes sur la police, les scandales internationaux et les enquêtes publiques, et des  
12 stratégies prometteuses en matière de réforme policière.

13                            **Dre EMMA CUNLIFFE:** Kanika, bienvenue.

14                            **Dre KANIKA SAMUELS-WORTLEY:** Bonjour.

15                            Je veux remercier les commissaires ainsi que la docteure Cunliffe  
16 pour cette occasion de faire une présentation aux panélistes.

17                            Je m'appelle Kanika Samuels-Wortley et je suis professeure  
18 adjointe à l'Université métropolitaine de Toronto.

19                            Ma recherche est axée sur le racisme, la race, et l'intersection de la  
20 race, du racisme et du système de justice pénale et je cherche à mieux comprendre les  
21 services policiers.

22                            Je suis axée sur les perceptions et les expériences avec la police  
23 du point de vue des communautés autochtones et noires au Canada. Avant d'être  
24 impliquée dans le milieu universitaire, j'étais en civil avec un service policier local. Ce  
25 que j'apporte à la Commission, c'est que je peux aider à faire face à la culture policière  
26 et comment cela peut avoir une influence sur les interactions des personnes racisées  
27 dans les rues et comment avoir une compréhension de ces interactions-là peut mener à  
28 une meilleure réédition de comptes, notamment en matière des communautés racisées.

1 Les relations sont difficiles entre les communautés racisées et les institutions policières  
2 et comment on peut arriver à avoir une meilleure relation entre les deux afin de mener à  
3 une meilleure réédition de comptes.

4 **Dre EMMA CUNLIFFE** : Merci bien Kanika et bienvenue. Jihyun  
5 Kwon, à vous maintenant.

6 **Mme JIHYUN KWON** : Bonjour tout le monde! C'est un honneur  
7 d'être là. Jihyun Kwon, je suis docteure en criminologie et en études sociojuridiques à  
8 l'Université de Toronto. Ma recherche doctorale et mon travail professionnel porte sur la  
9 surveillance de la police dans le contexte de la police et des services correctionnels.  
10 Mon travail de doctorat travaille sur la réédition de comptes, la surveillance et la  
11 gouvernance administrative de la conduite de la police en Ontario. Pour partager  
12 comment mes enquêtes scientifiques ont commencé, je pense que c'est pertinent au  
13 travail de la Commission, j'ai été impliquée dans plusieurs organisations  
14 communautaires à Montréal et à Toronto.

15 J'ai aidé aux victimes du profilage racial de la police et différents  
16 types d'inconduite policière. J'ai aidé à ce dossier sur le Centre d'action sur les relations  
17 raciales basé à Montréal. Ces plaintes se rendent au commissaire de déontologie de la  
18 police et parfois, est envoyé au Tribunal sur les droits de la personne à Toronto. J'ai  
19 aidé à un centre communautaire à organiser un forum provincial sur les plaintes à la  
20 police qui a rassemblé différents partenaires de la police, les services policiers et les  
21 décideurs politiques à travers l'Ontario pour discuter des enjeux liés à la surveillance à  
22 la police, des façons d'améliorer le système de surveillance dans la province.

23 À la fois l'Ontario et le Québec ont des régies de surveillance dont  
24 les mandats sont différents, mais je me suis toujours demandé pourquoi les questions  
25 d'inconduite et pourquoi les anciens programmes continuaient à marquer l'existence de  
26 plusieurs agences. C'était un contraste à ce que j'étais habituée en Corée du Sud; la  
27 Corée du Sud a une histoire de colonialisme et de façons d'utiliser son militaire de  
28 façon paramilitaire pour contrer la population. Ils ont réussi à réformer les politiques

1 policières dans une seule décennie, sans un système élaboré de surveillance  
2 indépendante. Alors, je me demande : qu'en est-il dans le système canadien, le  
3 système de surveillance décentralisé qui ne semble pas produire les résultats  
4 escomptés?

5 Comme partie de mes recherches doctorales, j'ai décidé de ne pas  
6 étudier la satisfaction en matière des surveillances sur les éléments structurels et les  
7 affaires causées par les mécanismes de surveillance qui se chevauchent en Ontario  
8 pour aborder les questions d'inconduite, de surveillance plutôt en Ontario. J'ai hâte de  
9 partager mes résultats.

10 **Dre EMMA CUNLIFFE** : Merci de nous avoir rejoints; nous allons  
11 certainement parler de vos recherches comme au fur et à mesure de nos discussions  
12 d'aujourd'hui. Kent, à vous.

13 **Pr KENT ROACH** : Bonjour, je m'appelle Kent Roach. Je suis  
14 professeur de droit en Ontario, à l'Université de Toronto. J'ai rédigé le travail sur les  
15 commissions et les relations entre la police et le gouvernement qui a été mis à jour  
16 récemment pour la sécurité nationale chez les parlementaires. J'étais également  
17 membre du Conseil des académies, le groupe de travail d'experts sur l'avenir des  
18 services policiers et des services policiers dans les collectivités autochtones. Je  
19 m'intéresse à la gouvernance de la police, les mécanismes de responsabilités ou  
20 d'imputabilité. J'ai un nouveau livre qui s'appelle *Canadian Policing : Why and How It*  
21 *Must Change* publié cette année et j'ai été directeur de recherche pour une étudiante  
22 aux études supérieures qui étudiait la question des hommes assassinés à Toronto.

23 **Mme MICHELAINÉ LAHAIE** : Moi, je m'appelle Micheline Lahaie,  
24 je suis présidente de la Commission des plaintes de la GRC. Cette agence a été  
25 séparée, est distincte de la GRC même si la GRC fait partie de notre nom. Nous avons  
26 un mandat large, mais assez précis : nous recevons des plaintes des membres du  
27 public sur le comportement des membres de la GRC. Nous faisons des examens ou  
28 des révisions quand des membres du public ne sont pas satisfaits de la gestion des

1 plaintes par la GRC. Comme présidente de cet organisme, j'ai aussi la possibilité de  
2 lancer des enquêtes ou déposer mes propres plaintes quand c'est dans l'intérêt du  
3 public de le faire. Nous déclarons aussi nos conclusions et nous promouvons aussi...  
4 nous favorisons ou sensibilisons le public à... et on peut faire aussi les examens  
5 systémiques des politiques et des procédures de la GRC. Récemment, nous en avons  
6 publié quelques exemples; on a étudié par exemple les contrôles de routine et aussi...  
7 et plus récemment, on a étudié la question du biais de la discrimination. C'est donc le  
8 travail de la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la  
9 GRC, CCETP.

10 **Dre EMMA CUNLIFFE** : Merci beaucoup et bienvenue. Maintenant,  
11 nous allons parler des structures de la gouvernance de la police et de l'imputabilité.  
12 Kent, commençons par vous. Comme vous l'avez indiqué dans votre introduction, vous  
13 avez publié un livre sur la police au Canada qui porte surtout la gouvernance, les  
14 structures de gouvernance et de responsabilité de la GRC et vous dites que cela puise  
15 dans votre travail dans d'autres enquêtes. Est-ce vous pouvez nous expliquer la  
16 gouvernance de la GRC et des mécanismes d'imputabilité qui existent, pour ceux qui  
17 ne les connaissent pas?

18 **Pr KENT ROACH** : Merci. Alors donc, en vertu de l'article 5, le  
19 commissaire a le contrôle de la GRC, mais sous réserves de la direction du ministre  
20 responsable – c'est le ministre de la Sécurité publique. Donc, l'article 5 a été interprété  
21 par la Cour suprême du Canada dans le dossier de 1999 *Campbell et Shirose* comme  
22 étant un article qui établit l'indépendance de l'application de la loi. Mais je distingue cela  
23 de l'indépendance opérationnelle policière et je ne suis pas d'accord avec ma collègue,  
24 la professeure Cunliffe, dans le sens que bien que l'indépendance opérationnelle se  
25 trouve dans la loi du Manitoba et de l'Ontario, elle n'est non plus dans la *Loi sur la*  
26 *GRC*.

27 Je dois remonter au rapport de 1981 de la Commission  
28 MacDonald, le professeur Peter Russell était directeur de recherche à cette époque-là

1 et il était aussi mon professeur et je voudrais aussi reconnaître ses contributions à cette  
2 question de la gouvernance de la police. Ce que la Commission MacDonald a dit en  
3 1981 est que le ministre responsable devrait avoir le pouvoir sur les activités de la  
4 GRC, sauf pour ce qui est des pouvoirs quasi judiciaires d'enquête, d'arrestation et de  
5 poursuite. Donc, je ne suis pas sceptique de l'indépendance policière du gouvernement;  
6 je trouve effectivement que la police doit quand même décider quand lancer une  
7 enquête et c'était justement le problème trouvé par la Commission Marshall en  
8 Nouvelle-Écosse, l'ingérence politique dans cette affaire-là.

9                   Mais ceci dit, je crois, tout comme le juge Marshall et d'autres que  
10 le contrôle civil de la police veut dire que le ministre doit être responsable. Je ne sais  
11 pas si cela est reflété par votre recueil d'argumentation, mais je voudrais quand même  
12 attirer votre attention aux recommandations du juge Hughes. Il a recommandé que la  
13 Loi sur la GRC soit modifiée pour préciser que la discrétion ou que la... ne s'applique  
14 qu'à ces processus. Et je voudrais ajouter aussi à cela – et encore là, je veux faire écho  
15 des recommandations émanant de l'enquête Paperwash que le ministre soit incité,  
16 lorsqu'il dirige la commission, de rendre publiques certaines recommandations sous  
17 réserves de quelques aspects de confidentialité. Je pense que ce serait un pas en  
18 avant vers la gouvernance démocratique. Certaines recommandations découlant de  
19 l'enquête Paperwash ont été adoptées en Ontario et donc, en Ontario, donc le public  
20 devrait pouvoir savoir ce que le ministre fait ou ne fait pas pour diriger la GRC.

21                   Revenons à la question des opérations; le problème avec ce terme  
22 de l'indépendance opérationnelle – et je dois insister là-dessus – est qu'il y a de la  
23 politique qui sous-tend les opérations policières. Si vous dites que la police a de  
24 l'indépendance opérationnelle, vous dites que la police doit se gouverner elle-même et  
25 même si on met de côté des critiques de la GRC comme une organisation paramilitaire,  
26 d'autres panélistes peuvent parler de cela, vous permettez quand même à la police de  
27 se gouverner comme le juge O'Connor a dit dans son rapport découlant de la  
28 Commission Arar; il a dit que bon, on ne veut pas que le gouvernement dise à la police

1 qui poursuivre, sur qui enquêter, mais on ne veut pas non plus une police qui se  
2 gouverne elle-même. Et ça, c'était suite à la Commission Arar.

3                   Donc, puisqu'il y a tellement de controverses, même de la  
4 controverse qui s'est présentée dans ces procédures sur la question de l'indépendance  
5 policière, je crains que sans une telle loi, vous allez continuer à avoir un vide ou une  
6 lacune de gouvernance démocratique, surtout pour la GRC, car la GRC a des  
7 complexités de la police contractuelle. Je ne vais pas parler de cela parce que je veux  
8 donner la parole aux autres panélistes, mais je crains que tous les services de police  
9 auront ce problème, à moins que l'on explique, que l'on précise le bon ressort, le  
10 ressort adéquat des opérations policières dans la loi et qu'on ne permette pas à la  
11 police de se comporter comme elle voudrait dans une démocratie. Dans le cas de la  
12 GRC, la GRC doit être redevable au ministre et dans la police contractuelle, ça pourrait  
13 être le ministre provincial ou peut-être même le Conseil ou le Bureau consultatif local  
14 qui, selon une étude du professeur Murray, sont assez inactifs – que ce soit la GRC, les  
15 services de police provinciaux ou les services locaux ou régionaux.

16                   Le nœud de notre livre est qu'il faut des polices plus  
17 démocratiques. Cela ne veut pas dire que je vais accepter ou être d'accord avec tout ce  
18 que les autorités vont imposer sur la police, mais les citoyens doivent quand même  
19 savoir quelles politiques sont données à la police.

20                   **Dre EMMA CUNLIFFE** : Alors, je voudrais quand même préciser  
21 quelques affaires; donc ça, c'est la loi... ça, c'est l'article 5 de la Loi sur la GRC, n'est-  
22 ce-pas?

23                   **Pr KENT ROACH** : C'est ça, oui.

24                   **Dre EMMA CUNLIFFE** : Et donc, je voulais aussi préciser que la  
25 relation entre la commissaire et le ministre responsable tient lieu de... en fait, joue le  
26 même rôle que celui qui serait joué, par exemple, par un conseil consultatif ou un  
27 bureau. Donc, il n'y a pas de structure équivalente.

28                   **Pr KENT ROACH** : S'il y a un conseil de direction – la commissaire



1 Fitch a de l'expérience avec ça – mais ce conseil n'est pas devenu... n'a pas une  
2 présence active, peut-être que... et ce... le Conseil consultatif de gestion peut quand  
3 même jouer un rôle, mais la GRC est une énorme organisation; le ministre de la  
4 Sécurité publique a un énorme portefeuille et souvent, on a l'impression que le ministre  
5 n'y porte pas l'attention nécessaire. Le ministre est très préoccupé par la mise en  
6 œuvre des recommandations. Moi, j'ai insisté sur... j'ai participé à des enquêtes, à  
7 beaucoup d'enquêtes et personne ne veut voir ces recommandations reléguées aux  
8 oubliettes, mais il est important qu'il y ait un ministre actif qui s'engage ou qui veille à ce  
9 que les recommandations de cette commission soient mises en œuvre. Et si le  
10 commissaire ou la commissaire ne le fait pas, le ministre peut terminer le mandat du  
11 commissaire ou de la commissaire et en trouver une autre; ce n'est pas une ingérence  
12 politique quand je parle du commissaire ou de la commissaire de la GRC.

13                   Donc, peut-être que c'est une ingérence politique dans un premier  
14 temps, mais c'est peut-être dans l'intérêt du public de le faire. S'il y a une chose qui  
15 rendrait ce rapport... le rapport de cette commission significatif, il serait d'avoir un  
16 ministre actif avec des réformes législatives qui permettent à cette personne de donner  
17 des directives à la GRC en matière de politiques et d'opérations et aussi, de prendre  
18 des décisions en matière de budget, d'imputabilité et d'autres formes de gouvernance  
19 locale.

20                   **Dre EMMA CUNLIFFE** : Merci beaucoup, Kent. Vous nous  
21 devancer un peu parce que nous allons quand même parler de ces questions. La  
22 semaine dernière, Harry Critchley nous a adressé la parole; il est membre du Bureau  
23 consultatif d'Halifax et il dit que la fonction de gouvernance n'y est pas vraiment; il s'agit  
24 plutôt d'une fonction consultative. Peut-être que la même chose est vraie en ce qui a  
25 trait au Conseil consultatif de gestion ou CCG.

26                   Mais maintenant, j'aurais une question, une question très simple,  
27 mais très importante pour vous, en quoi la surveillance ou le contrôle civil des services  
28 de police est-il important ?

1 **Dre KANIKA SAMUELS-WORTLEY:** Merci de cette question  
2 importante. Ce contrôle est tellement important parce que depuis des décennies, il y a  
3 toujours eu des inquiétudes en... à l'égard des interactions et des biais et de la  
4 discrimination dans les opérations policières. Il y a eu des Commissions qui ont  
5 examiné l'impact de ces agissements de la police, je parle d'un rapport commandé qui  
6 a été publié en 1977 en Ontario, Walter Pittman et on a dit, le titre était : « Il n'est pas  
7 trop tard », mais on a encore les mêmes discussions presque 40 ans plus tard.

8 Donc le rapport, ce rapport-là indiquait qu'il fallait y avoir de... que  
9 la police soit redevable aux gens qui ont eu les expériences avec la police. Si on voit  
10 qu'il y a 40 ans, ces recommandations existaient déjà et que rien n'a été fait, les  
11 communautés racialisées commencent à croire que rien n'est fait donc quand les gens,  
12 les membres des communautés racialisées veulent croire que quelque chose est en  
13 train d'être fait, que leur expérience avec la police, que leur voix est validée, mais on  
14 dirait qu'il y a un déséquilibre de pouvoir. Souvent la voix de la police se fait entendre  
15 beaucoup plus que celle des... de ces communautés. C'est un problème qui n'existe...  
16 qui n'a toujours pas été abordé.

17 Quand on parle de l'imputabilité, ces commissions qui ont été  
18 établies, il semblerait que leurs recommandations n'ont pas de dents. Elles ne peuvent  
19 pas changer les politiques, ne peuvent pas changer ce qui se passe dans la rue entre la  
20 police et les communautés racialisées. Ainsi, il ne semble pas avoir un niveau de  
21 reddition de compte, alors on doit véritablement faire quelque chose, vraiment montrer  
22 qu'il y a des changements en ce qui a trait à la police et les personnes racisées, dans  
23 les rues.

24 **Dre EMMA CUNLIFFE:** Alors pour la deuxième partie de ma  
25 question, y a-t-il des risques associés à la surveillance civile que vous décrivez ?

26 **Dre KANIKA SAMUELS-WORTLEY:** Bon, des risques... s'il n'y a  
27 pas un niveau d'autonomie complète, il n'y aura pas un sentiment que le changement  
28 est possible. C'est pourquoi, et c'est important, s'assurer... il y a un domaine, un

1 espace, afin que les membres des collectivités et les civils, de vraiment faire partie du  
2 processus. Pendant très longtemps, encore une fois il semble qu'on a mis l'emphase  
3 sur le fait d'avoir des officiers supérieurs de la police qui peut avoir une influence sur  
4 l'élément de reddition de compte, mais s'il n'y a pas une indépendance complète de la  
5 GR... des services policiers, il y a des préoccupations qu'on va continuer de voir les  
6 mêmes enjeux auxquels on fait référence depuis des décennies. Alors le risque, c'est si  
7 on continue sur la même voie, que l'on continue d'avoir des cadres de la police qui  
8 participe au processus qu'on ne va pas apporter de changements. Alors il faut une  
9 indépendance de la police afin d'arriver à des changements significatifs.

10 **Dre EMMA CUNLIFFE:** Jihyun, à vous maintenant. Votre  
11 recherche au niveau du doctorat a été axée sur le modèle de l'Ontario de surveillance  
12 policière. Comment est-ce que les mécanismes en Ontario sont-ils différents de ceux de  
13 la GRC ?

14 **Mme JIHYUN KWON:** Le modèle de gouvernance et de reddition  
15 de compte, je ne suis pas très familière du modèle de reddition de compte et de  
16 gouvernance de la GRC, mais en Ontario, nous avons toute une foule de mécanismes  
17 qui existe. J'ai étudié ce sujet depuis un bon moment et j'ai encore de la difficulté à  
18 comprendre comment différentes instances et mécanismes et processus sont liés les  
19 uns aux autres, alors je dois regarder à la carte, que j'ai dessinée, afin de rester à  
20 l'affut. Une fois... considérons d'abord les enquêtes.

21 Il y a quatre différentes régies policières en ce qui a trait à la  
22 reddition de compte policière. Les différentes régies qui sont responsables de faire les  
23 enquêtes et lorsqu'il est question de reddition de compte ou de conduite de la police, là  
24 c'est l'OIPED (phon.), le bureau du directeur des examens indépendants de la police.  
25 Cela a un mandat large de faire enquête dans ce sens large à la suite de... à la suite de  
26 plaintes du public. Il y a l'unité des enquêtes spéciales, ça, c'est sur des enjeux  
27 criminels graves en matière d'agression et de... Il y a également le bureau du Coroner  
28 en chef. Ce n'est pas une surveillance comme telle de la police, mais le bureau du

1 Coroner est impliqué lorsqu'il y a un décès impliquant le recours à la force par la police.  
2 Et sous garde, la garde policière. Ils font des enquêtes post-mortem et de coroner pour  
3 identifier les causes de décès. Et dernière autorité, on a tendance à l'oublier, c'est le  
4 mécanisme à l'interne de surveillance, livrée par le bureau des normes  
5 professionnelles. On pense que les... les organismes de surveillance d'enquête font  
6 des enquêtes sur l'inconduite policière, mais ma recherche montre que c'est le bureau  
7 des normes policières qui collectionne, qui partage et qui détermine comment les  
8 enquêtes sont réalisées.

9 Deuxième élément de la reddition de compte policière, c'est au  
10 niveau de l'adjudication. En Ontario, il y a différents mécanismes qui seraient impliqués  
11 lorsqu'il y a un enjeu lié aux méfaits policiers. Des bureaux, des audiences disciplinaires  
12 de première instance, également une instance en appel. Également le tribunal des  
13 droits de la personne de l'Ontario, cette instance ne considère pas uniquement des  
14 enjeux liés à la conduite de la police, mais sont certainement impliqués lorsqu'il y a des  
15 questions en matière de la conduite policière en matière des infractions des droits de la  
16 personne. Bien sûr, les tribunaux criminels sont impliqués, ou pour la GRC le tribunal  
17 des droits de la personne du Canada sera impliqué et les tribunaux civils et criminels,  
18 mais je ne suis pas sûre s'il y a une instance précise qui soit responsable de la  
19 surveillance.

20 **Dre EMMA CUNLIFFE:** Je comprends. Merci pour le survol  
21 compréhensible du système juridique de l'Ontario. Je sais que cela ne relève pas de  
22 votre expertise pour parler de la GRC. On va avoir recours à Michelaine pour cela. Je  
23 veux donner à un public néo-écossais des équivalents en Ontario de ce qui pourrait  
24 exister en Ontario [sic], alors il y a une table ronde sur les structures policières de la  
25 Nouvelle-Écosse la semaine dernière. L'Équivalent c'est le bureau du commissaire de  
26 la police ici en Nouvelle-Écosse, à l'encontre de plusieurs modèles en Nouvelle-Écosse,  
27 celui-là peut recevoir des plaintes de la police du public, également ça peut recevoir des  
28 plaintes de la police à l'endroit d'autres polices. C'est un des éléments distinctifs de

1 cette organisation. L'équivalent est SIU, décrit comme les enquêtes sur les incidents  
2 graves, l'acronyme est SIRT (phon.), l'équipe d'examen des incidents graves et il y  
3 aurait un représentant du SIRT aujourd'hui. En ce qui a trait à l'enquête du coroner, on  
4 a entendu ici en Nouvelle-Écosse, il n'y a pas une enquête automatique en matière de  
5 décès lorsque quelqu'un est décédé sous la garde policière ou en vertu du recours à la  
6 force par la police en Nouvelle-Écosse. C'est une différence de l'Ontario en matière de  
7 discipline à l'interne, c'est différent pour chaque service policier. Merci de nous avoir  
8 établi les jalons clés en matière du paysage de l'Ontario. J'allais faire un suivi comme  
9 question pour à quel point ces mécanismes-là fonctionnent bien. C'est une longue  
10 discussion, mais je pense que ça pourrait avoir une certaine valeur de passer à  
11 Michelaine.

12 Michelaine, je vous inviterais à parler, à nous parler de ce que le  
13 CETP (phon.) fait, et à indiquer comment vous fonctionnez dans un écosystème de  
14 mécanisme de reddition de compte et de gouvernance.

15 **Mme MICHELAINÉ LAHAIE:** Comme je l'ai indiqué dans mes  
16 notes d'ouverture, nous sommes finalement l'instance de plaintes auprès du public pour  
17 la GRC. Nous recevons des plaintes des membres du public qui ont eu une interaction  
18 négative, ou ce qu'ils perçoivent comme une interaction négative avec un membre de la  
19 GRC. Dans 95 à 98 % des instances, on renvoie les plaintes à la GRC pour qu'ils en  
20 fassent l'enquête. C'est ça la loi est rédigée ainsi. Une fois que la GRC a complété son  
21 enquête, dans l'ensemble c'est l'intendance des unités de responsabilité  
22 professionnelle qui sont impliqués dans ces enquêtes, mais les plus petits  
23 détachements, on n'a peut-être pas cette capacité-là, et ça pourrait être d'autres  
24 membres de détachements qui sont impliqués. La GRC va rédiger un rapport qui dit  
25 que les allégations faites par les membres du public sont soutenues ou qui ne sont pas  
26 soutenues. Une fois que ce rapport-là est complété, c'est envoyé à l'individu qui a  
27 envoyé la plainte, déposé la plainte. Cet individu-là peut accepter, soit accepter ce qui  
28 est dans le rapport produit par la GRC, il peut demander un examen par la commission.

1 À ce stade-là, la plainte nous est envoyée et nous cherchons tous les renseignements  
2 en ce qui a trait à l'incident de la GRC. Et notre équipe mène un examen et nous  
3 rédigeons un rapport. Ce rapport-là peut prendre différentes formes. C'est un rapport de  
4 satisfaction où nous estimons que nous sommes satisfaits de la manière que la GRC a  
5 géré le rapport, ou il pourrait y avoir un rapport intérim.

6 Ce rapport intérim là est envoyé à la commissaire de la GRC et  
7 Mme la commissaire doit répondre à notre rapport intérim par écrits. Après la  
8 production de la réponse de la commissaire, nous fournissons un rapport final. Nos  
9 rapports intérimaires contiennent des conseils et des recommandations. Les conseils,  
10 ça peut être en ce qui a trait à, on parle de déterminer que la conduite des membres  
11 n'était pas acceptable, peut-être qu'il pourrait s'agir d'une instance de mauvaise  
12 attitude. Ça pourrait être une recommandation pour une forme de ligne directrice  
13 opérationnelle. Nous faisons également des recommandations en matière de politiques,  
14 de procédures et de formation. C'est ce que j'appelle « l'or » dans le processus.  
15 L'objectif plutôt.

16 L'objectif est de... de la commission, est d'améliorer les résultats  
17 en matière de police pour tous les Canadiens, à l'instar de cette commission, nous  
18 faisons des constats, des recommandations, et le rapport final est donné aux membres  
19 du public. Ce que la commission a commencé à faire récemment, on commençait à  
20 l'été 2020, nous fournissons des sommaires, des rapports sommaires de tous nos  
21 rapports sur notre site web, que ce soit des rapports de satisfaction, ou c'est un rapport  
22 final, ou nous avons fait des constats et des recommandations. Comme la présidente  
23 du CCETP (phon.), je crois que la transparence est la clé du processus. Il est important  
24 que les Canadiens et les Canadiennes comprennent ce que d'autres, les plaintes  
25 d'autres Canadiens, à l'endroit de la GRC. Et c'est important qu'ils comprennent quels  
26 sont nos constats et nos recommandations et si la GRC s'est engagée d'en faire la  
27 mise en œuvre ou non.

28 **Dre EMMA CUNLIFFE:** Merci bien. Quelques questions de suivi

1 pour s'assurer que nous sommes tous sur la même longueur d'onde. Tout d'abord ici,  
2 en Nouvelle-Écosse, la GRC est assujettie au processus de SIRT. Cela passe par vos  
3 bureaux. Semblablement, d'après ce que je comprends, vous n'avez pas le pouvoir de  
4 discipliner des membres individuels. Pouvez-vous nous parler des éléments  
5 disciplinaires ?

6 **Mme MICHELAINÉ LAHAIE:** Oui, absolument, merci de la  
7 question. J'aime bien dire parlons d'un incident où il y a un individu a une interaction  
8 avec un membre de la police et il y a trois points de vues selon lequel on pourrait  
9 percevoir cet événement. Il y a la plainte déposée par le public, le CCETP (phon.) est  
10 responsable de cela. Également, le point de vue d'un incident grave. Disons qu'un  
11 individu est impliqué dans une interaction négative avec la police et qu'il y a une  
12 blessure grave, c'est là où les... ces instances d'enquêtes indépendantes comme le  
13 SIRT de Nouvelle-Écosse deviennent impliqués. Il y a un troisième point de vue, le  
14 point de vue disciplinaire, c'est la responsabilité de la GRC en vertu des tâches de la  
15 commissaire.

16 **Dre EMMA CUNLIFFE:** Un grand merci. Une dernière question,  
17 cela est implicite aux remarques pour s'assurer de la transparence des mesures prises  
18 et acceptées. D'après ce que je comprends, le mot « examen » dans votre titre est  
19 important. Vous avez le pouvoir de faire des constats et des recommandations qu'ils  
20 soient rendus publics, mais pas forcément d'assurer que la GRC fasse la mise en  
21 œuvre des recommandations.

22 **Mme MICHELAINÉ LAHAIE:** Oui, c'est correct. C'est un défaut  
23 dans le système que nous avons identifié à la commission. En tant que la présidente,  
24 lorsque j'ai parlé au comité de... à la réunion du comité du CQ (phon.), j'ai parlé de  
25 racisme systémique dans les services policiers et j'ai identifié cela. Comme tel que la loi  
26 est rédigée en ce moment, il n'y a aucun mécanisme afin qu'on puisse savoir c'est le  
27 processus que la GRC emploi pour faire la mise en œuvre des recommandations. Nous  
28 n'avons aucune façon de savoir si les recommandations qui ont été acceptées par la

1 commissaire ont été mises en œuvre. Par contre, la loi C-20, qui est envisagée,  
2 imposera sur la GRC de produire un rapport annuel au ministre de la Sécurité publique,  
3 qui identifie le statut de la mise en œuvre des recommandations de la commission.  
4 Alors à la commission ça nous excite beaucoup, on pense que c'est un élément  
5 important de la reddition de comptes.

6 **Dre EMMA CUNLIFFE:** Un autre... est-ce que... un autre des  
7 changements significatifs que l'on... que la loi envisage. En fait, est-ce qu'il y en a que  
8 la Commission devrait être au courant en matière de la reddition de compte ?

9 **Mme MICHELAINÉ LAHAIE:** C'est ça le plus grand élément, il me  
10 semble, c'est l'élément en matière de répondre. Nous avons également des discussions  
11 en matière d'autonomie ici. La loi C-20. C'est une loi qui permet à la commission de  
12 faire ses travaux. Nous sommes actuellement... nous faisons partie d'une loi sur la  
13 GRC, mais cette loi-là nous fera qu'on soit séparés. Nous, à la commission, c'est  
14 quelque chose qu'on préconise, être... faire partie de la loi sur la GRC et c'est le fait  
15 que la GRC figure dans notre nom, bien remet... fait que les gens remettent en cause si  
16 nous sommes véritablement indépendants.

17 **Dre EMMA CUNLIFFE:** Merci du survol. Ben, je sais que vous  
18 avez fait des recherches sur les services policiers en Angleterre et au Canada, que  
19 pouvez-vous partager sur votre compréhension de comment les services policiers sont  
20 gouvernés et la reddition de compte en Angleterre. Qu'avez-vous observé en matière  
21 des cultures de gouvernance dans ces deux compétences-là ? Pour vous rassurer, je  
22 vais demander, poser la question à Bethan aussi par la suite. Vous pouvez.

23 **Dr BENJAMIN GOOLD:** Avant de donner ma réponse, je vais  
24 quand même reconnaître que (inaudible) territoire ancestral et non cédé des peuples de  
25 Coast Salish, les territoires des Musqueam, Squamish et Tsleil-Waututh. Je veux  
26 également remercier la Commission de l'occasion de vous parler aujourd'hui. Je vous  
27 remercie. Je suis très conscient du fait qu'en tant que quelqu'un qui a été au Canada  
28 depuis 12 ans, je sais que ma situation, ma connaissance de la situation est désuète



1 (inaudible) désuet, alors ce sera surtout à Bethan. Dans un commentaire dans son sens  
2 large en matière d'être arrivé au Canada et avoir cherché à comprendre le paysage  
3 policier au Canada, c'est beaucoup plus fragmenté. La division provinciale, fédérale  
4 signifie qu'il y a plusieurs mécanismes de gouvernance de la reddition de compte au  
5 niveau provincial et fédéral et au niveau provincial c'est différent, très différent l'un de  
6 l'autre. On voit d'énormes différences en matière de spécifique, en matière des  
7 fonctions de la police, pouvoirs de la police, les mécanismes de surveillance et ainsi de  
8 suite. Au Royaume-Uni, c'est bien plus centralisé. On doit également comprendre les  
9 impacts de la *Charte des droits de la personne* et la *Loi sur les droits de la personne* au  
10 Royaume-Uni ont été bien différents et l'impact des lois européennes sur les droits de la  
11 personne. Aussi cela était important.

12 Je vous dirais quand même qu'il y a eu moins en matière d'une  
13 discussion de reddition de compte et de gouvernance au Canada qu'au Royaume-Uni.  
14 Plusieurs idées, plusieurs raisons pour cela, au Royaume-Uni pendant les années 90, il  
15 y a eu plusieurs scandales franchement, à haut profil, en matière des services policiers,  
16 qui ont vraiment axé l'attention de la police sur les questions de surveillance et de  
17 reddition de compte. Il y avait eu des choses semblables qui se sont passées au  
18 Canada, c'est moins intense je vous dirais. Également,

19 C'est tout à fait juste de dire que les agences policières n'ont pas  
20 un historique... une bonne histoire de s'engager auprès des universitaires et des  
21 sociétés civiles. Dans une certaine mesure, avec d'autres instances de surveillance,  
22 j'hésite de... de... de faire davantage de commentaires sur les mécanismes de  
23 gouvernance, de surveillance au Royaume-Uni, davantage.

24 En fait, je suis conscient que beaucoup de choses, plusieurs  
25 choses ont changé au Royaume-Uni.

26 **Dre EMMA CUNLIFFE:** Bethan, vous êtes une universitaire  
27 galloise qui ont fait des recherches en Angleterre aussi, pourriez vous faire un  
28 commentaire sur les réflexions de Benjamin? Voulez-vous y ajouter en matière de la

1 trajectoire de la surveillance et des mécanismes de gouvernance et de surveillance  
2 récentes en Angleterre?

3 **Dr BETHAN LOFTUS** : Merci bien de l'invitation de vous exprimer,  
4 de m'exprimer auprès de vous, c'est tellement important. Pour reprendre les propos de  
5 Ben en matière du contexte ici, le contexte où les questions de reddition de comptes et  
6 de gouvernance ont été soulevées au Royaume-Uni.

7 Ben a indiqué bien cette... qu'à partir des années 60, 1960, dans  
8 les derniers services policiers, vous avons vu plusieurs événements (inintelligible) où  
9 les organisations provinciales ont... étaient en conflit, parfois violent avec certaines  
10 instances, les syndicats, les membres, par exemple, les émules de Brixton où on a vu  
11 des affrontements violents avec les services de police, surtout blanche et contre des  
12 émetteurs, des gens qui faisaient l'émeute, qui étaient surtout noirs.

13 C'est là où des questions de surveillance et de gouvernance se  
14 sont présentées. Il y avait surtout tripartite en partant. Comme cela le suggère, il y avait  
15 trois éléments : la reddition de compte était divisée entre le Home Secretary, un  
16 élément politique, les gendarmes en chef, les Chief Constables. Il y avait (inintelligible)  
17 service de police, (inintelligible) Chief Constables, trois éléments de sécurité partite.  
18 C'était des régies policières.

19 Cela c'est un des premiers exemples de surveillance civile. C'était  
20 l'enquête de Leslie Scarman sur les émeutes de Brixton et les services policiers à  
21 Brixton. Et le résultat final, c'est les membres du public et de la collectivité ont  
22 finalement eu... ont eu leur mot à dire sur ce que la police avait fait, et comment ils  
23 menaient leurs efforts.

24 Récemment, après 2016, cette structure tripartite a été rejointe par  
25 un quatrième intervenant, le commissaire sur la police et la criminalité. Plutôt nouveau  
26 dans le contexte du Royaume-Uni, mais finalement, les 43 services policiers ou chefs  
27 de police, les chefs de police semblent se rapprocher d'un niveau d'indépendance, ils  
28 sont élus et les membres du public peuvent élire les chefs de police. Ils sont plutôt

1 puissants, dans le sens qu'ils peuvent embaucher et dégager... ils ont leur mot à dire  
2 au niveau du budget et également des lois récentes. J'en suis pas tout à fait récente  
3 (ph) ou les PCC sont plutôt intégrés dans le paysage des (inintelligible) la police.

4 Je pense que dans l'ensemble, les PCC sont perçus, c'est une  
5 étape d'avantages d'avoir des membres élus de la collectivité qui sont plutôt puissants  
6 et qui ont une influence assez particulière en mati... sur les services policiers. Mais de  
7 n'est pas un modèle parfait, pas du tout. Les élections pour le PCC n'attirent pas  
8 beaucoup d'électeurs. Donc, parfois les PCC ont été historiquement liés avec des  
9 groupes membres politiques particuliers.

10 Et donc, voilà un peu la structure de la responsabilité de la police  
11 au Royaume-Uni. On est passé de ce modèle tripartite à un modèle quadripartite avec  
12 les PCC.

13 **Dre EMMA CUNLIFFE:** Merci beaucoup, Beth, d'avoir décrit la  
14 nouvelle structure et son évolution. Jihyun, maintenant, nous allons vous demander de  
15 réfléchir un peu à... au fonctionnement des mécanismes de l'Ontario que vous avez  
16 décrit et des difficultés que ces mécanismes continuent à éprouver.

17 **Mme JIHYUN KWON :** J'ai quelques commentaires, d'abord, avant  
18 de passer à cela. Je ne connais pas les détails de ces (inintelligible), mais il semble que  
19 ça porte, surtout, sur la transparence et surtout la structure, l'indépendance de  
20 l'organisme de surveillance.

21 Mais je voudrais aussi distinguer entre la transparence et la  
22 responsabilité. Il faut aussi distinguer entre l'indépendance structurelle et  
23 l'indépendance idéologique. Donc, peut-être que l'on peut poursuivre la discussion sur  
24 ces thèmes plus tard. Mais sur les questions de surveillance en Ontario, il y en a  
25 plusieurs. Parlons encore du modèle tripartite du Royaume-Uni. Comme j'ai dit, je vais  
26 surtout parler de la partie enquête.

27 Il y a plusieurs organismes d'enquête qui ont examiné les mêmes...  
28 qui vont examiner les faits lors d'une... d'un incident grave. Et le système décentralisé

1 est axé sur trois hypothèses qui, selon ma recherche, ne sont pas exactes. Numéro un,  
2 c'est que le tout est toujours plus grand que la somme de ces parties. Deux, que ses  
3 autorités vont organiquement développer des relations collaboratives entre eux. Et  
4 troisième fausse hypothèse est que ces strates de mécanismes vont apporter des  
5 changements fondamentaux à la police.

6 J'ai trouvé plusieurs problèmes avec cette approche, cette structure  
7 de surveillance. D'abord des problèmes de coordination. Donc, prenons... si je veux  
8 utiliser les acronymes au OCC, et les autres organismes sont indé... ont une  
9 indépendance structurelle, mais je fais une révision de 30 rapports, de 1961 à 2021,  
10 publiés sur le thème de la surveillance de la police et l'indépendance des différents  
11 mécanismes de surveillance.

12 Et l'inten... les intentions des recommandations qui demandaient  
13 une surveillance indépendante, ils ont demandé, en fait, une surveillance indépendante  
14 de la police. Mais il y avait des barrières auto imposées à la collaboration. Mais il n'y a  
15 pas eu des... mais ces organismes n'ont pas préservé leur indépendance idéologique  
16 et de la police.

17 Comment tout ça s'est... c'est arrivé. J'essaie d'expliquer mon  
18 doctorat de 180 pages en quelques minutes. Mais on croit que quand c'est dif... on  
19 croyait que ces différents mécanismes de surveillance, que leur... serait invoqué  
20 simultanément afin de... d'exiger des comptes aux policiers. Mais ce que mon étude a  
21 trouvé est que finalement, c'était plutôt les processus linéaires. Et non... au lieu  
22 d'invoquer les mandats simultanément, chaque mécanisme attendait que l'autre  
23 organisme termine son travail. Cela occasionnait des retards importants.

24 Et aussi il y avait beaucoup de dédoublements de travaux. Donc,  
25 par exemple, parfois les trois organismes pouvaient participer et pouvaient enquêter sur  
26 les mêmes faits. Et pouvaient recueillir de l'Information par le biais des... du bureau  
27 interne des normes de la police.

28 Donc, ces agences demandaient de l'Information du... de ce

1 bureau et les mêmes documents, les mêmes déclarations des témoins. Et cela donnait  
2 lieu à des redondances.

3 Et troisième problème. C'est le fait que l'on dépendait de la police  
4 pour coordonner ces enquêtes. Ces autorités externes communiquaient par le biais des  
5 normes professionnelles. C'était donc, on parlait de cela comme de la coopération avec  
6 la police. Dans la bibliographie de l'administration publique, on parle donc de... du  
7 « soft capture ». C'est donc, c'est quand les organismes de surveillance reçoivent de  
8 l'information, mais qui est tributaire de ce que l'organisme surveillé veut leur  
9 communiquer.

10 Et donc, leurs conclusions étaient finalement façonnées par  
11 l'information qui était déjà disponible à l'organisation policière. Donc, le statu quo de  
12 surveillance est demeuré en Ontario. Et finalement, tous ces organismes étaient  
13 tributaires ou dépendaient du chef. Tout le monde devait passer par l'unité, c'était la  
14 norme... l'unité des normes professionnelles. Donc, la surveillance s'exerçait de cette  
15 façon-là. C'était au centre de tout cela.

16 Donc, le problème, j'ai trouvé, avec le système de surveillance en  
17 Ontario, est que malgré le... l'indépendance décentralisée ou tripartite, le... la surv... la  
18 pratique de la surveillance n'a pas vraiment changé.

19 **Dre EMMA CUNLIFFE** : Merci d'avoir expliqué les résultats de  
20 votre... les conclusions de votre étude. Il est assez tôt, est-ce qu'on prend une pause  
21 de 15 minutes, commissaires, parce que je vais changer de thème. Donc, on va revenir  
22 5 minutes, à 10 h 55.

23 --- **L'audience est en pause à 10 h 41.**

24 --- **L'audience reprend à 11 h 02**

25 **Dre EMMA CUNLIFFE**: Re bienvenu tout le monde. On va  
26 maintenant passer à quelques minutes sur les mécanismes en matière de plaintes. Et  
27 les recherches de qui émet des plaintes, qui n'émet pas de plaintes. Kanika, je sais que  
28 votre recherche a considéré cette question de qui émet des plaintes et qui n'émet pas

1 de plaintes, et pourquoi, qu'est-ce que votre recherche indique au sujet des  
2 mécanismes de reddition de compte actuels? Et s'ils comblent la fonction escomptée?

3 **Dre KANIKA SAMUELS-WORTLEY** : Oui, merci!

4 Ma recherche explorait pourquoi les peuples noirs et autochtones  
5 ne font pas de plaintes lorsqu'ils ont une interaction négative avec, soit la police, ou une  
6 forme de victimisation. Et une bonne part de cela fait référence à un niveau de méfiance  
7 en ce qui a trait au système, il y a une certaine peur quand on va se présenter à la  
8 police. Et on va signaler son traumatisme à répétition.

9 Mais on ne leur fait aucune mesure à la suite d'avoir communiqué  
10 ces traumatismes-là. En ce qui a trait aux plaintes à la police, plusieurs choisissent de  
11 ne pas le faire. La raison c'est que d'habitude ça va être la police qui fait enquête à  
12 l'endroit de la police. Alors le fait de se plaindre au sujet d'un agent de police et de  
13 remettre en cause la façon que l'incident s'est passé, on doit se tourner à une institution  
14 que l'on perçoit comme un oppresseur. L'institution qui a causé notre traumatisme,  
15 notre douleur.

16 Ainsi, il y a aucune volonté de revivre ce... le traumatisme encore  
17 une fois. De devoir parler et axer sur son expérience, ses traumatismes, c'est tout à ...  
18 en fait, c'est impossible que des membres de collectivités racisés d'avoir une confiance  
19 quelconque dans le processus. Alors que c'est vraiment la police qui enquête et qui  
20 détermine le résultat de toutes situations.

21 Alors cela, c'est pourquoi c'est tellement important d'avoir une  
22 personne indépendante pour enquêter et émettre des jugements. Mais ça ne se passe  
23 pas. Leurs expériences sont diluées, ils sentent qu'il n'y a rien qui sera fait. Alors ils  
24 refusent de signaler des incidents lorsqu'ils sentent qu'aucune mesure sera prise.

25 Ainsi, la méfiance, en ce qui a trait au système est cyclique et  
26 continue.

27 **Dre EMMA CUNLIFFE** : Merci bien d'avoir partagé certains des  
28 aperçus de vos recherches. Et monsieur et madame les commissaires, docteur

1 Samuels Wortley nous a partagé certains documents qu'elle a rédigés sur cette  
2 question, et figurent parmi l'ensemble des documents de la table ronde.

3 Bethan, lors de notre discussion de préparation vendredi dernier,  
4 nous avons... vous aviez partagé un article que le professeur Graham Smith, avec le  
5 titre évocateur. Pourquoi est-ce que d'autres... il n'y a pas d'autres personnes dans  
6 votre (inintelligible) de genre qui se plaignent à l'endroit de la police. Celui-là a étudié  
7 les plaintes dans le contexte du Royaume-Uni et du pays de Galles, qu'est-ce que lui, il  
8 a trouvé?

9 **Dre BETHAN LOFTUS** : --- mais je pense que c'est un article qui a  
10 été lancé par une compréhension qui a peut-être des milliers de plaintes à l'endroit de  
11 la police, mais comme ils passent pas le processus de plaintes, si cela donne lieu à une  
12 mesure disciplinaire ou... en fait, c'est plutôt minuscule. Alors, ils remettent en cause  
13 pourquoi, qu'est-ce qui se passe tout au long du processus. Si les gens se mettent à  
14 faire une plainte, pourquoi est-ce que ça s'effrite comme cela est traité par un système  
15 de plaintes qui semblerait être robuste?

16 C'est comme le nom de l'article le suggère, il y a une population un  
17 peu cachée qui ne sont pas du tout contents avec leurs expériences des services  
18 policiers, mais par contre ne se présentent pas pour en discuter. Kanika a discuté de  
19 cela, ça peut toucher les communautés noires et ethniques, les gens qui sentent qui  
20 n'ont pas été bien... peut-être qui n'ont pas été bien servis par la police même en tant  
21 que victimes. Peut-être que s'ils ont fait une plainte à la police en tant que victimes et ils  
22 n'ont pas eu gain de cause, cela pourrait miner leur niveau de confiance.

23 Smith a trouvé que l'impuissance dans l'ensemble des gens qui ont  
24 des bons motifs pour se plaindre, nous savons que, selon ces recherches-là, le contact  
25 policier généralement relève des gens qui se font l'objet de marginalisation politique.  
26 C'est ironique que les gens ont beaucoup de faire avec ces gens-là en matière de  
27 contrôle de la criminalité, mais quand la situation est renversée et les gens veulent se  
28 plaindre à l'endroit de la police, ça devient très difficile. Il dit que la crédibilité est

1 hiérarchique. Imaginez-vous que quelqu'un a un gros casier judiciaire, des enjeux liés  
2 aux dépendances, c'est très difficile pour cette personne de trouver la crédibilité, la  
3 confiance nécessaire afin de faire une plainte de façon efficace à l'endroit de la police.

4 L'un des éléments centraux de son argument, selon ma lecture,  
5 c'est qu'il préconise un niveau raisonnable de représentation pour ceux qui veulent se  
6 plaindre. C'est pas suffisant de faire une plainte à une instance qui, par exemple,  
7 semblerait être indépendante, mais qu'il devrait y avoir une représentation de quelqu'un  
8 avec des compétences juridiques. Peut-être que cela devrait être mis en parallèle dans  
9 le milieu des plaintes, alors c'est-à-dire que la personne qui fait la plainte devrait avoir  
10 une représentation rapprochée à tout... pendant toutes les phases du processus.

11 C'est vraiment un article qui en dit long, c'est l'analogie du « *I*  
12 *spoke* », qu'il y a une figure... y'a des... approfondi ce que Stephen Box (phon.) a  
13 appelé « la face laide des services policiers », mais que (inintelligible) un niveau  
14 d'anxiété, ils n'ont pas la confiance de faire leur... de déposer une plainte.

15 **Dre EMMA CUNLIFFE:** Merci bien, Bethan. Je veux juste  
16 m'assurer que moi, je comprends bien. Je comprends le terme « *stark* », « *stark*  
17 *figure* », c'est le terme criminologique, le phénomène social que vous cherchez à  
18 étudier qui n'attire pas l'attention officielle.

19 **Dre BETHAN LOFTUS:** Oui, désolée. « Figure cachée », disons.

20 **Dre EMMA CUNLIFFE:** Merci bien. Désolée si je répète, amis nous  
21 avons une copie de l'article, ce sera déposé en preuve.

22 Holly, à vous maintenant. Vous avez dit que vous faites une étude  
23 de recherche en ce moment sur le contexte de quand ou pourquoi les gens ne se  
24 plaignent ou ne se plaignent pas au sujet du traitement de la police qui était soulevé. Je  
25 sais que vous êtes encore en train d'analyser vos données. Quels sont vos constats  
26 précoces?

27 **Dre HOLLY CAMPEAU:** Oui. Merci de me donner l'occasion de  
28 parler de ce nouveau travail. Pour moi, c'est fort excitant.



1 Pour faire une mise en contexte, ce projet implique plusieurs villes,  
2 des villes aux États-Unis, un contexte un peu différent sous le décret du consentement,  
3 mais au Canada, il y a une ville en Alberta, une ville en Saskatchewan et en Ontario où  
4 je fais ce travail-ci. J'interviewe des individus qui ont été arrêtés dans les 24 heures de  
5 leur mise en accusation. Mes constats précoces, même si ce n'était pas précisément  
6 sur cette idée de qui a déposé plainte, une thématique émergente, c'est... tourne autour  
7 de cette question, et mes constats rejoignent vraiment les... ce que Bethan vient de  
8 partager au sujet de l'article<sup>3</sup>, notamment cette population cachée tellement importante.  
9 Alors, je pense que les recherches de s'engager auprès des gens qui font l'objet de  
10 mises en accusation est tellement important. Ce sont des voix qu'on n'entend pas  
11 souvent.

12 Une thématique qui revient souvent dans ces entretiens lorsqu'ils  
13 partagent des instances où moi-même je dirais « c'est certainement quelque chose que  
14 vous devriez présenter comme plainte », ils diraient une version de « ah! le processus  
15 des plaintes, c'est pas pour moi, c'est pas pour des gens comme moi », une version de  
16 cela. La notion ici : c'est pas pour des gens qui sont impliqués dans le système  
17 judiciaire.

18 Mais pensons-y bien. Étant donné que ce qu'on fait de  
19 chevauchement, la victime et les contrevenants sont souvent les personnes qui sont les  
20 plus victimisées, sont souvent ceux qui sont les plus impliqués dans le système de  
21 justice crimin... pénale, c'est précisément ce groupe d'individus là. Les gens qui ont fait  
22 l'objet de mises en accusation, qui sont impliqués dans le système de droit pénal, qui  
23 ont été victimisés, leurs plaintes... le système de plaintes est précisément pour eux.  
24 Pour moi? Probablement pas. C'est précisément le groupe... ça s'adresse précisément  
25 à ce groupe-là, mais ce n'est pas la perception de ce groupe-là, c'est pourquoi ils  
26 restent cachés. C'est précisément ce groupe-là qui fait toujours l'objet d'interventions  
27 policières et sous-protégé pour lequel ce processus-là a été conçu, mais dans la  
28 recherche, ils conçoivent que c'est un processus qui n'est pas pour eux.

1 **Dre EMMA CUNLIFFE:** Michelaine, selon nos discussions de  
2 préparation que votre organisation, le CCETP, aborde également cette question que  
3 vous faites du travail pour comprendre pourquoi vous ne recevez pas beaucoup de  
4 plaintes du territoire du Nunavut. Qu'est-ce que vous pouvez partager au sujet de vos  
5 constats?

6 **Mme MICHELAINÉ LAHAIE:** Merci de votre question, Emma.

7 La Commission a fait un rapport sur les services policiers dans le  
8 nord de la Colombie-Britannique. On a découvert que la population autochtone n'utilisait  
9 pas le système de plaintes publiques, c'est parce qu'en raison d'un manque de  
10 confiance.

11 Une des choses que la Commission n'a pas fait jusqu'à date, c'est  
12 faire la collecte de données intersectionnelles fondées sur des éléments raciaux. Une  
13 de nos préoccupations clés, c'est qu'on ne sait pas qui ne se plaint pas; on sait qui se  
14 plaint, mais on ne sait pas qui ne se plaint pas. Alors, la Loi C-20 va faire la collecte  
15 de... envisage de faire la collecte de données fondées sur le genre, c'est surtout le  
16 milieu universitaire qui étudie cette question.

17 Alors, pour parler de notre examen systémique récemment lancé  
18 qui étudie le système de plaintes publiques au Nunavut, notre notion, c'est que le  
19 territoire du Nunavut est sous-représenté dans le processus de plaintes publiques, nous  
20 avons reçu très peu de plaintes du territoire qui, nous savons, est une population qui fait  
21 trop l'objet d'attention des services policiers. Nous voulons savoir pourquoi le processus  
22 n'est pas utilisé et présenter des recommandations et des constats pour essayer  
23 d'apporter des changements à cela. Cela vient d'être lancé au mois d'août, mais on a  
24 hâte de voir comment cette enquête-là et ses résultats.

25 **Dre EMMA CUNLIFFE:** Merci bien.

26 Une deuxième question pour vous, Michelaine. Vous avez déjà fait  
27 référence à... en tant que présidente, vous avez une compétence pour lancer une  
28 enquête. Je sais qu'il y a d'autres façons pour qu'une enquête systémique ou autre peut

1 être lancée à part le plaignant qui est directement touché. Pouvez-vous nous parler un  
2 peu de la nature de ces compétences-là et comment vous exercez ces compétences-là.

3 **Mme MICHELAINÉ LAHAIE:** Oui, bien sûr. La présidente a  
4 l'autorité de lancer une enquête systémique, c'est ce qu'on fait actuellement au  
5 Nunavut. La loi permet également une enquête d'intérêt public. Une enquête d'intérêt  
6 public, là, il s'agit... la présidente décide de la faire. Où on pense que ce ne serait pas  
7 dans l'intérêt public, la GRC fasse mener l'enquête. On pense que c'est une question...  
8 une situation de question d'intérêt public, mais ici, il s'agit d'un (inintelligible) si c'est  
9 dans l'intérêt public de la GRC de mener l'enquête.

10 L'une des enquêtes d'intérêt public les plus connues est bien sûr  
11 notre examen de comment la GRC a géré le décès de Colten Boushie ou l'enquête  
12 dans ce décès-là, et là, le président a décidé que ce n'est pas dans l'intérêt public que  
13 la GRC mène cette enquête-là.

14 L'autre élément de la Loi, c'est que la présidente peut agir comme  
15 la partie plaignante. C'est une plainte lancée par la présidente. Dans cette instance-là,  
16 la présidente peut déterminer si la GRC va mener l'enquête sur la plainte ou si ce sera  
17 une enquête d'intérêt public où le CCETP déploiera ses propres ressources.

18 Dans le cas des enquêtes systémiques et les enquêtes d'intérêt  
19 public, un des éléments clés de la loi, c'est que la présidente doit indiquer au ministre  
20 de la Sécurité publique qu'il y a des ressources suffisantes au sein de la Commission  
21 pour mener ces enquêtes-là. Cela devient un facteur limitant pour la Commission parce  
22 qu'on doit s'assurer que nous avons les ressources pour mener à terme les enquêtes et  
23 dans certaines enquêtes très complexes, cela peut durer d'une année à l'autre, alors on  
24 doit faire une prévision à l'avenir pour s'assurer que les ressources vont continuer à  
25 exister.

26 **Dre EMMA CUNLIFFE:** Merci bien.

27 Alors, Monsieur et Mesdames les Commissaires, comme vous le  
28 savez, le rapport du CCETP sur l'enquête Colten Boushie fait partie de l'état des lieux

1 et a été déposé en preuve ainsi que l'enquête à l'interne de la GRC en ce qui a trait à la  
2 façon qu'elle a géré cet évènement-là.

3 Je passe maintenant à autre chose. On parle de discrétion policière  
4 et de supervision et la supervision, la surveillance de la discrétion policière. On parlera  
5 davantage de l'autonomie opérationnelle et des questions de la culture policière, et  
6 comment arriver à mieux comprendre la culture policière et comment et pourquoi une  
7 compréhension de la culture policière est une composante... un élément en matière de  
8 comprendre l'exercice de la discrétion et de songer à des réformes potentielles aux  
9 services policiers.

10 Benjamin, commençons par vous. Vous avez rédigé un rapport  
11 pour la Commission qui prend en compte comment mieux définir ou comprendre la  
12 discrétion policière et pourquoi il est important d'avoir une compréhension précise de la  
13 discrétion. Qu'avez-vous conclu était la meilleure démarche pour comprendre et  
14 régler la discrétion policière?

15 **Dr BENJAMIN GOOLD:** Merci de cette question, Emma.

16 Dans le contexte du rapport, j'ai constaté différentes  
17 compréhensions et définitions de la discrétion qui existent dans la littérature. Je dirais  
18 que la discrétion policière ne figure pas beaucoup dans les lois ou dans la  
19 jurisprudence. On parle souvent des pouvoirs et des fonctions de la GRC, mais la  
20 notion des discrétions des services policiers dans l'exercice des pouvoirs n'apparaît pas  
21 beaucoup dans le droit. C'est intéressant. Là, on a tendance à penser à la discrétion  
22 c'est en matière des résultats, on voit ce que cela implique, notamment les mises en  
23 accusation, c'est l'exemple le plus classique. Alors, il serait juste de dire que notre  
24 compréhension et notre définition de la discrétion ne sont pas bien définies. Cela  
25 remonte aux années 60 et ça n'a pas changé depuis les années 60.

26 La partie de ma réponse qui est importante, c'est de dire ce qu'on  
27 voit dans les années 1960, c'est ce que les sociologues et les criminologistes décrivent  
28 de cet élément de discrétion. On s'écarte de cette notion d'application complète qu'on

1 fasse l'application de toutes les lois à tout moment lorsque c'est pertinent et on  
2 reconnaît qu'ils font des choix. La discrétion implique le choix de faire une accusation  
3 ou de ne pas faire une mise en accusation. La situation négative là est très importante.

4 J'essaye de comparer deux différents récits de la discrétion : l'un  
5 qui parle de la discrétion comme une forme de liberté de la police qui est le résultat d'un  
6 manque de limites efficaces en ce qui a trait à leurs autorités, la forme de (inaudible) la  
7 plus dominante, ou une forme de privilège.

8 La première version, c'est... prédomine la littérature, cela revient à  
9 un (inaudible) juridique américain, Kenneth Culp Davis, de ce que sont ces capacités  
10 d'agir qui surgissent des réalités inéchappables du fait des policiers. La prise de  
11 décision est nécessaire, la décision policière passe dans des milieux qui ne sont pas  
12 susceptibles d'intérêt, les espaces publics, notamment les rues, et la loi ne fournit des  
13 directives qui peuvent limiter le pouvoir discrétionnaire policier. Alors, lorsqu'on regarde  
14 des récits actuels universitaires lorsqu'on définit la discrétion policière, ils ont tendance  
15 à revenir à la version de Davis des années 80... 1960.

16 Je m'inspire beaucoup du travail de John Kleinig en Australie qui  
17 habite aux États-Unis pour la plus grande partie de sa carrière. Alors, il rejette cette  
18 notion de discrétion, de pouvoir discrétionnaire, c'est une erreur de dire que c'est la  
19 capacité de prendre une décision dans un espace où il y a une absence de règlements.  
20 Kleinig suggère que le pouvoir discrétionnaire est plutôt une permission, un privilège de  
21 prendre une décision et il s'exprime très bien, il parle du fait que le pouvoir  
22 discrétionnaire de la police n'est pas seulement un pouvoir de décision que la police a  
23 en raison du caractère non surveillé de leur travail, c'est une ressource normative que  
24 l'on accorde. On devrait s'attendre à ce que cette autorité soit enracinée dans certaines  
25 considérations justifiées. Une bonne part de mon rapport parle de ce à quoi cela  
26 ressemble.

27 Dit autrement, je trouve que cela est important pour notre  
28 discussion aujourd'hui, car les différents types de discrétion ou de pouvoir

1 discrétionnaire sont essentiels. Si on commence par la position que le pouvoir  
2 discrétionnaire est une conséquence nécessaire des réalités de la police et du  
3 problème d'imposer des limites sur la police, alors on pose la question : quelle est la  
4 meilleure façon de s'assurer que le pouvoir est utilisé efficacement. Mais si on  
5 commence par l'autre position de Kleinig où le pouvoir discrétionnaire est un privilège  
6 que l'on donne à la police, la question devient : est-ce qu'il y a des aspects du travail  
7 policier qui méritent ce pouvoir et est-ce qu'il y a d'autres aspects qui ne devraient pas  
8 avoir ce pouvoir.

9 Je pourrais aussi parler de cet aspect davantage, mais si on décide  
10 que le pouvoir est accordé et peut être retiré, la question devient : mais alors, qui  
11 accorde ce pouvoir. Un auteur dit que les tribunaux ne devraient pas le faire, ça devrait  
12 être le Parlement qui donne ce pouvoir discrétionnaire à la police et que ça ne devrait  
13 pas passer par les tribunaux. On pourrait parler de cela en plus de détails, mais  
14 finalement cet auteur détermine que ce pouvoir discrétionnaire devrait être intégré à la  
15 *Loi sur la police* aux niveaux provincial et fédéral.

16 **Dre EMMA CUNLIFFE:** Et avant de revenir à Jihyun, une autre  
17 question pour vous. Dans votre rapport, vous comparez l'approche canadienne, qui est  
18 basée sur la *common law*, avec le Code de l'Angleterre. Est-ce que vous pouvez en  
19 dire davantage?

20 **Dr BENJAMIN GOOLD:** Oui. Alors, pour revenir au commentaire  
21 de tout à l'heure, si on compare le système au Royaume-Uni, le système est beaucoup  
22 plus centralisé. La *Loi sur la police* de 94 est ressortie de ces dérapages de la police  
23 des années 80, il s'agissait donc d'imposer une structure sur le pouvoir discrétionnaire  
24 de la police. On pourrait parler de cela parce qu'il y a eu une grande littérature qui a été  
25 écrite à ce sujet depuis 30 ans, mais on a donc adopté une loi sur la police à cette  
26 époque-là.

27 Mais dans mon rapport, si on examine les lois provinciales,  
28 généralement ces lois parlent du but de la police, mais parlent très peu du comment ces

1 pouvoirs seront autorisés. C'est peut-être incompréhensible étant donné la nature de la  
2 législation et nous n'avons pas d'équivalent au Canada à cette loi du Royaume-Uni. Les  
3 tribunaux sont intervenus après la Charte surtout. La Charte nous fait penser, réfléchir  
4 au pouvoir discrétionnaire, mais c'est encore très limité. Il y a eu des moments où les  
5 tribunaux s'y sont intéressés, et ensuite de longues périodes où rien n'a été dit.

6 **Dre EMMA CUNLIFFE** : Maintenant, je vais poser une question;  
7 est-ce que vous avez quelque chose à ajouter à la discussion de cette loi?

8 **Dre BETHAN LOFTUS** : Donc, à cette loi qui s'appelait Pace, cette  
9 loi qui s'appelle Pace, 84... pardon, non pas 94 mais aussi...il y avait des codes sur...  
10 des codes qui régissaient, par exemple, les contrôles de routine. Mais généralement,  
11 les limitations qui étaient posées sur la police portaient sur, par exemple, la période de  
12 détention qui était permise et donc, on peut voir cela comme quelque chose qui  
13 essayait de poser des limites sur le pouvoir discrétionnaire. Mais d'un autre côté, une  
14 version plus critique serait que Pace a octroyé un grand nombre de pouvoirs à la police  
15 et qui permettait de justifier des comportements de la police qui étaient peut-être  
16 douteux.

17 **Dre EMMA CUNLIFFE** : Alors, pour les commissaires, Pace, cette  
18 loi anglaise ou britannique régleme entre autres certains aspects qui ont été... dont il  
19 a été question dans Sinclair, par exemple, sur le droit au conseil juridique.

20 Maintenant, nous allons vous écouter, notre collègue sur... et dans  
21 votre thèse, vous parlez de votre périple personnel. Vous observez sur la base de votre  
22 expérience professionnelle que vous avez... que vous vous êtes butée à des barrières  
23 bureaucratiques quand vous avez essayé de défendre les gens qui se plaignaient du  
24 recours excessif à la force. Et vous dites aussi que les mécanismes de surveillance que  
25 vous avez trouvés en Ontario et au Québec visent à faire des excuses et ne visent pas  
26 nécessairement à exiger des comptes de la police. Selon votre analyse, comment est-  
27 ce que le pouvoir discrétionnaire de la police fonctionne comme bouclier contre la  
28 responsabilité?

1 **Mme JIHYUN KWON** : Merci de la question. La question est  
2 essentielle; le principe en est un de base et peut-être que cela nous permet de  
3 constater ou de comprendre pourquoi les résultats ne sont pas ceux qui ont été  
4 escomptés en Ontario. Et là, on ne peut pas tout écrire sur les politiques ou les  
5 comportements de la police, mais c'est une arme à double tranchant parce que la police  
6 fonctionne... les actions de la police ne sont pas transparentes et il est difficile de  
7 réglementer le comportement de la police. Quand on essaie... quand on doit, avec le  
8 recul, examiner les agissements de la police. Ce que j'ai trouvé dans ma recherche est  
9 que les discussions politiques sur les policiers disent généralement que quand la police  
10 a eu un recours excessif à la force, on reconnaît le pouvoir discrétionnaire de la police,  
11 on reconnaît la perspective des policiers quand ils étaient face aux suspects. Mais  
12 quand il y a un manque d'action, quand la police n'a pas agi, n'est pas intervenue, du  
13 coup, on va dire qu'il n'y a jamais eu de formation, de directive et de politique et de loi,  
14 comme si le pouvoir discrétionnaire n'existait pas. Donc, on va blâmer le système  
15 quand il y a un manque d'action. Et je suis d'accord avec le professeur Goold; parfois,  
16 le pouvoir discrétionnaire est utilisé comme prétexte pour excuser les policiers pour les  
17 méfaits de leurs actes.

18 Alors, je vais donc... comment est-ce que... ma définition de la  
19 responsabilité est différente de celle de la redevabilité et de la transparence et de  
20 l'indépendance structurelle. Ces trois-là sont des préalables structurels à la  
21 responsabilité. Plusieurs chercheurs dans mon domaine sont d'accord avec moi; la  
22 responsabilité est une évaluation ultérieure du comportement policier qui doit comporter  
23 des sanctions et des compétences négatives si des cas de non-conformité sont trouvés.  
24 Donc, c'est la capacité réaliste et pratique d'exiger des comptes de l'autorité et de  
25 questionner leur autorité et de poser des sanctions jusqu'à ce qu'on puisse même leur  
26 révoquer l'autorité qu'ils possèdent.

27 Donc, nous venons encore à la surveillance; si les policiers disent  
28 qu'il n'y avait pas eu d'orientation, de formation, de directives, de politiques et que



1 quelqu'un avait... mais quelqu'un qui était en position de direction avait la possibilité  
2 d'offrir cette formation aux agents de première ligne, alors, il devrait y avoir quelqu'un  
3 de responsable, mais on ne voit jamais ou presque jamais que la responsabilité est  
4 engagée. Donc, ça comprend les agents de première ligne qui avaient donc le pouvoir  
5 discrétionnaire; quand ils sont interrogés, ils vont reconnaître qu'ils ont une autorité ou  
6 le pouvoir discrétionnaire et comme le tribunal reconnaît généralement l'autorité  
7 discrétionnaire de ces policiers.

8 Parfois, on croit que la police est au-dessus de la loi, mais ce n'est  
9 pas vrai parce qu'il y a différentes conceptions de la loi. Bon, dans une conception, on  
10 va songer aux droits en vertu de la Charte, les principes les plus importants, mais dans  
11 la version de la primauté du droit, on va donc observer les procédures, on va respecter  
12 les procédures. Il faut poser la question : est-ce que le comportement de la police était  
13 interdit, spécifiquement interdit par la loi? Mais à moins que ces comportements soient  
14 exclus, spécifiquement exclus par la loi, ils vont croire qu'ils ont ce pouvoir  
15 discrétionnaire d'appliquer la loi à la manière que cette personne, que le policier veut.

16 **Dre EMMA CUNLIFFE** : Holly, je crois que vous avez une réponse  
17 à cette question?

18 **Dre HOLLY CAMPEAU** : Oui, merci beaucoup. Ma recherche  
19 pourrait peut-être aider à combler certaines des lacunes citées par mes collègues,  
20 donc... Et cette recherche porte sur le travail des policiers sur le terrain et comment ils  
21 naviguent entre le pouvoir discrétionnaire et la surveillance. Très souvent, les policiers  
22 disent que si vous avez agi de bonne foi, généralement, si vous avez agi de bonne foi,  
23 les autorités vont vous protéger. Et cela est très important pour les policiers, peu  
24 importe le paysage en évolution de la surveillance juridique, l'émergence de nouveaux  
25 agents qui régissent leur conduite. Et étant donné le rôle important joué par les normes  
26 professionnelles comme rôle de médiation, on peut comprendre que cela soit si  
27 puissant sur le terrain. Il y a ce message qui existe encore, selon... parmi les policiers,  
28 que si jamais ils sont... leur conduite est examinée, les gens vont voir qu'ils ont agi de

1 bonne foi.

2 Voilà donc comment les policiers naviguent ce recours au pouvoir  
3 discrétionnaire et comment ils voient aussi la surveillance.

4 **Dre EMMA CUNLIFFE** : Holly, merci beaucoup de cela. On va  
5 parler d'abord aussi davantage de votre recherche dans quelques instants, mais il est  
6 important d'insérer ce commentaire en ce moment.

7 Kanika, maintenant, j'aimerais vous poser une question; je sais que  
8 quand on parle de l'exercice légitime du pouvoir discrétionnaire, on sait que ce pouvoir  
9 a hanté les discussions sur le recours excessif à la force par la police et la protection  
10 des communautés racialisées. Qu'est-ce que vous pouvez ajouter à notre discussion du  
11 pouvoir discrétionnaire dans ce contexte-là?

12 **Dre KANIKA SAMUELS-WORTLEY** : Bon, le pouvoir  
13 discrétionnaire peut être influencé par le biais. Il est difficile d'étudier le pouvoir quand  
14 on peut examiner les décisions formelles prises par la police; on voit la documentation,  
15 mais on ne voit pas les décisions qui n'ont pas été prises quand ils ont décidé  
16 d'effectuer un contrôle de routine ou de parler à une personne.

17 Donc, je parlais de... je veux parler de ma recherche qui examine  
18 le biais de sélection; tous les policiers doivent donner aux jeunes la possibilité d'avoir...  
19 de ne pas comparaître devant les tribunaux pour des crimes mineurs. Dans une étude  
20 de la police, il y avait des données qui indiquaient que la police avait peut-être le  
21 pouvoir de décider de porter des accusations contre les jeunes ou sinon, d'émettre un  
22 avertissement. Et ma recherche indique que les jeunes Noirs se trouvaient devant les  
23 tribunaux plus souvent que les jeunes Blancs. Ça, c'est une forme de biais.

24 Tous les jeunes doivent obtenir cette possibilité, mais souvent...  
25 mais il y a un biais. Et quand on parle de la... maintenant, on voit les jeunes Noirs qui  
26 sont criminalisés devant les tribunaux par rapport à d'autres jeunes non Noirs qui  
27 s'adonnent aux mêmes comportements et ça, c'est le résultat du pouvoir discrétionnaire  
28 de la police. Et on ne sait pas qui n'a pas... qui a été relâché avec avertissement.

1 Ce concept est difficile... ne se prête pas facilement à l'étude  
2 puisqu'on ne sait toujours pas ce qui est documenté... en fait, ce que la police ne fait  
3 pas, ce n'est pas très bien documenté. Donc, il y a des décisions qui sont prises, mais  
4 on ne peut pas... ces décisions ne se prêtent pas facilement à l'étude.

5 **Dre EMMA CUNLIFFE** : Merci beaucoup de ces commentaires.  
6 Michelaine, dans quelle mesure cette discussion résonne avec votre travail au CCETP?

7 **Mme MICHELAINÉ LAHAIE** : Nous recevons des plaintes  
8 déposées par des personnes qui ne sont pas d'accord avec les accusations qui ont été  
9 portées contre eux et donc, il faut examiner si le pouvoir discrétionnaire de la police a  
10 été utilisé de façon appropriée. Et souvent, nous remarquons un manque de  
11 documentation de la part des policiers qui indiquent... qui expliquent leur conduite.  
12 Pourquoi ils ont pris cette décision?

13 Les rapports où le pouvoir a été utilisé n'explique pas souvent  
14 pourquoi on a pris cette décision; on le trouve aussi dans les notes manuscrites. Il faut  
15 donc examiner et décider, déterminer si une approche, si le recours à ce pouvoir était  
16 utilisé de façon appropriée, mais les gens qui ne se plaignent... les gens qui n'ont pas  
17 été accusés ne vont pas porter plainte. Et donc, ça, c'est une lacune dans le système.

18 **Dre EMMA CUNLIFFE** : Oui, ce sont des observations tout à fait  
19 logiques en matière de ce que vous avez observé. Vous avez peut-être une définition  
20 formelle ou peut-être une notion lorsque vous utilisez la phrase « C'est un exercice  
21 approprié de pouvoir discrétionnaire de la police ». Pouvez-vous nous décrire comment  
22 vous évaluez cela?

23 **Mme MICHELAINÉ LAHAIE** : Nous n'avons pas une définition de  
24 comment nous procédons à cet égard, mais de façon générale, la Commission va  
25 explorer s'il s'agit... en fait, si c'est un enjeu grave ou plutôt mineur. Souvent, lorsqu'on  
26 le considère du point de vue du pouvoir discrétionnaire policier, c'est qu'il y a un  
27 individu qui se serait plaint du fait qu'ils se sont plaints à la police au sujet d'une  
28 situation et la police a décidé de ne pas procéder à une mise en accusation.

1                   Souvent – et ça pourrait être une situation où cela devrait être  
2 abordé du côté civil que du côté criminel – alors, on considère cela de ce point de vue-  
3 là, les instances où ce n'est vraiment pas dans un intérêt public que la police procède à  
4 une mise en accusation, je peux vous dire que nous recevons souvent des plaintes où  
5 c'est une plainte différente entre deux membres : quelqu'un n'est pas content avec son  
6 voisin et il est juste de la part de la police de dire que nous n'avons pas entamé de  
7 processus criminel. Ça dépend, dans plusieurs cas, ici, où il n'y a pas de ligne directrice  
8 selon la loi, ça dépend de la situation qui se présente devant nous et de sa gravité.

9                   **Dre EMMA CUNLIFFE** : Merci bien d'avoir partagé cette notion de  
10 là où cela se soulève et comment vous naviguez dans ces questions.

11                   Kent, vous voulez vous exprimer sur ce point-là?

12                   **Pr KENT ROACH** : Merci. J'aimerais faire un point de façon  
13 générale sur la relation en matière de réédition de comptes et la gouvernance. La  
14 réédition de comptes, c'est évidemment clairement important. Ça fait partie de la  
15 primauté du droit. Mais le danger, c'est qu'on s'en prend dans des affaires individuelles;  
16 c'est quand même inévitable. Il me semble que c'est Jihyan qui a dit que le pouvoir  
17 discrétionnaire repose non seulement au niveau de l'agent de police individuel, mais  
18 également son commandant, juste en montant la chaîne hiérarchique jusqu'aux  
19 commissaires et le ministre qui est responsable. Le pouvoir discrétionnaire fonctionne  
20 dans les deux sens : nous avons investi dans notre système juridique, dans plusieurs  
21 rééditions de comptes suite aux faits et je me demande si on place trop d'emphase sur  
22 les rééditions de comptes suite aux faits où il y a des questions de remettre en cause  
23 des décisions de la police de bonne foi et professeur Goold va parler de ça, j'en suis  
24 sûr. Ce n'est pas suffisamment sûr... les préoccupations *ex ante*.

25                   L'une des préoccupations en matière de la loi C-20, je pense que la  
26 Commission devrait savoir que cela va ajouter davantage de responsabilités et,  
27 j'espère, davantage de ressources au processus des plaintes et des examens. L'une  
28 des choses qui me préoccupe – j'ai vu ceci avec la Commission des plaintes de la

1 Police de l'Ontario – est lorsque les budgets deviennent difficiles, la première chose qui  
2 est éliminée sont les examens systémiques. Moi, j'aime bien les examens systémiques;  
3 par exemple, j'ai représenté le système juridique autochtone dans l'affaire Golden, qui a  
4 placé les limites sur les fouilles à nu et le tribunal a demandé au Parlement de le  
5 réglementer d'une façon (inaudible), le Parlement ne l'a pas fait et dans toutes les  
6 instances individuelles où les agents de police allaient à l'encontre de Golden – peut-  
7 être qu'ils n'étaient pas bien formés en matière de normes – n'étaient pas vu jusqu'à ce  
8 qu'il y ait des examens systémiques à la fois par la Commission de Michelaine et celle-  
9 là de l'Ontario.

10 Mon dernier point ici, le point de la communica... sur le pouvoir  
11 discrétionnaire des forces à l'application de la loi, rattaché aux interventions excessives  
12 de la police et de la sous-protection, je suis tout à fait d'accord, mais encore une fois je  
13 pense que c'est une des raisons pourquoi l'autonomie policière devrait être définie de  
14 façon à... vraiment précise lors des instances d'interventions policières excessives.  
15 Malheureusement dans des cas de sous protection, je sais qu'il pourrait... parfois il n'y  
16 a pas de l'aide juridique et il y a beaucoup de pression de plaider coupable. Il devrait y  
17 avoir une notion d'examen juridique sur comment la police fait l'exercice de leur pouvoir  
18 discrétionnaire en matière d'application de la loi. Mais il n'y a pas d'examen juridique  
19 dans l'étendue plus large des opérations policières. Alors s'il n'y a pas d'examens  
20 juridiques, s'il n'y a pas d'examen de législatives, ou des examens ministériels, alors il  
21 n'y a finalement pas d'examens.

22 **Dre EMMA CUNLIFFE:** Merci Kent, et à vous maintenant.

23 **Dr BENJAMIN GOOLD:** Merci Emma. Je veux brièvement revenir  
24 au point de Holly sur la question de bonne foi que les agents de police émettent à son  
25 endroit. Dans une certaine mesure, il y a des jugements juridiques où les tribunaux ont  
26 fait différence à la police lorsqu'ils font un mandat de perquisition sur la base que la  
27 police a agi de bonne foi. Moi, je dirais qu'ils enlèvent une forme de réglementation du  
28 comportement policier. Et finalement on ne va pas exclure la preuve, parce que vous

1 savez je suis de bonne foi, même si le mandat présente énormément de problèmes,  
2 pour moi, c'est une énorme erreur. La police apprend par conséquence, ah ! Ils n'ont  
3 pas tort. S'ils agissent de bonne foi, peut-être que les tribunaux vont ignorer le fait que  
4 le mandat de perquisition n'était pas convenable du point de vue procédural. En fait,  
5 l'exclusion des preuves, c'était le seul outil qui change le comportement de la police. On  
6 ne devrait pas abandonner cet outil-là à la légère. Je pense que c'est un point très  
7 important, très intéressant d'entendre que cela monte du fond, également, des cadres  
8 supérieurs.

9 **Dre EMMA CUNLIFFE:** Merci d'avoir partagé ces aperçus-là.  
10 Jihyun et Michelaine, si vous vouliez vous exprimer, si vous pouviez être concis, s'il  
11 vous plait.

12 **Mme JIHYUN KWON:** Merci. Pour ajouter sur le point des agents  
13 officiers qui agissent en bonne foi. Nos recherches parlent de *mens rea* et de l'intention.  
14 Quand je regarde au mécanisme de surveillance de la police, il s'agit d'un mécanisme  
15 de surveillance administrative, et je ne pense pas que la notion d'intention est  
16 impliquée. Il n'y a aucune exigence que les adjudicateurs, administrateurs  
17 comprennent, prennent en compte l'intention. Mais ils intègrent *mens rea*, c'est parce  
18 que les avocats qui représentent des agents de police dans ces procédures, ils ont  
19 représenté ces agents de police là lors des procédures criminelles et les professionnels  
20 dans le droit, ce sont des avocats de la défense et plusieurs de ces notions sont  
21 présentées lors des procédures administratives. Ça fait que le mécanisme de résolution  
22 des différends fonctionne comme prévu.

23 **Dre EMMA CUNLIFFE:** Merci Jihyun. Michelaine.

24 **Mme MICHELAINÉ LAHAIE:** Merci Emma. Pour aborder un peu  
25 de ce que Kent avait à dire, je renchéris ses notions que nos examens systémiques  
26 sont tout à fait critiques. C'est un changement important qui a apporté à la GRC la *Loi*  
27 *sur la GRC* en 2014. Mais le processus des plaintes et la prise de décision en matière  
28 de quel examen systémique a mené, cela va... ils travaillent de concert l'un avec

1 l'autre. Les plus grands... concernent les plus grands enjeux dans le processus des  
2 plaintes publiques, ou le manque d'enjeux, notamment dans le cas du Nunavut. Ces  
3 décisions-là sont basées sur ce qu'on voit dans le processus des plaintes. La  
4 commission doit être bien financée afin de pouvoir mener ces examens-là, mais c'est  
5 vraiment le processus des plaintes publiques qui identifie ce qu'on doit considérer de  
6 façon spécifique.

7 **Dre EMMA CUNLIFFE:** Merci bien. Alors, passons un peu à autre  
8 chose et on va parler de la culture policière. Cela a fait partie un peu de nos discussions  
9 récentes. Holly, je veux vous parler de votre rapport d'abord, et ensuite Bethan le votre.  
10 Selon votre recherche, vous préconisez que la culture policière a été largement et à  
11 défaut en fait, a été compris comme un ensemble de caractéristiques presque  
12 monolithiques et de valeurs de la part de la police et vous dites que cette  
13 compréhension-là est incomplète, qu'il peut y avoir des façons plus productives de  
14 comprendre la culture policière. Pouvez-vous nous parler de ce que vous voyez comme  
15 les lacunes du récit traditionnel... récit traditionnel sur la culture policière et quelle  
16 version aura un meilleur potentiel en matière d'outil.

17 **Dre HOLLY CAMPEAU:** Oui, merci. Alors, mise en contexte, mon  
18 point de vue est profondément sociologique plutôt qu'en matière d'administration du  
19 droit criminel ou d'un point de vue juridique. Oui, en fait les sociologues culturels ne  
20 disent pas que les gens sont immergé [sic] dans une culture qui détermine comment ils  
21 vont agir ou qui acheminent des comportements vers une certaine voie prévisible. Mais  
22 comme les gens qui sont tout à fait consacrés à l'étude de la culture, ils font référence à  
23 un répertoire de ressources ou d'outils culturels qui sont déployés afin de justifier  
24 certaines mesures prises. Il y a un dicton dans notre secteur, que les gens connaissent  
25 plus de culture qu'ils emploient à un moment donné. Une partie des écritures sur la  
26 culture policière, dans études sur la police et la criminologie c'est que cette liste des  
27 éléments de culture policière, les attitudes, les traits des services policiers, il s'agit  
28 d'adopter cette notion que les cultures de la police, ne connaît pas davantage de culture

1 qu'elle n'emploie. Selon moi, ce que ça signifie, c'est que la clé d'arriver à comprendre  
2 à la culture policière et sa relation avec le pouvoir discrétionnaire et la prise de décision  
3 c'est d'indiquer où, quand et comment des ensembles particuliers d'outils culturels sont  
4 déployés par des agents de police et sous quelles conditions institutionnelles ou mêmes  
5 limites je peux surtout parler de comment cela se passera dans le contexte de la  
6 surveillance.

7 **Dre EMMA CUNLIFFE:** Oui, ce serait vraiment bien si vous  
8 pouviez donner un exemple qui explique ce que vous entendez, ce que les  
9 universitaires entendent, que les gens connaissent plus de culture qu'ils déploient, qu'ils  
10 emploient un moment donné. Chez les services policiers, qu'est-ce que vous avez  
11 observé dans vos recherches ?

12 **Dre HOLLY CAMPEAU:** Oui, absolument. Alors voilà. Surtout dans  
13 cette... pour parler des questions de supervision, surveillance et de reddition de  
14 compte, nous pouvons examiner quelle ressource culturelle policière sont déployées  
15 par la police pas d'ordinaire d'un plus grand niveau de surveillance et de travail. Et  
16 comment ils sont appropriés. Dans ma propre recherche, j'ai examiné deux piliers de  
17 culture policière classique en matière de définition. Je vais utiliser ça comme ligne de  
18 base. Numéro 1, solidarité. Le fait que la police a une tendance excessivement forte de  
19 solidarité à l'endroit de leurs co-travailleurs et cette notion d'action en matière de  
20 mission, et que cela suscite un excitements [sic].

21 Je trouve que plutôt qu'un ensemble de valeurs ou d'attitudes qui  
22 canalise ce comportement-là de façon prévisible, d'avoir davantage de surveillance et  
23 de reddition de compte font émerger davantage de nouvelles façons de négocier la  
24 solidarité. Ce n'est plus un script culturel de solidarité avant tout, ce n'est plus utile pour  
25 naviguer un milieu professionnel marqué par un examen approfondi de la part du public.  
26 J'ai trouvé que la solidarité est réencadrée selon un point de vue de la responsabilité,  
27 notamment pour les agents de police de première ligne. Il y a des éléments qui ne sont  
28 pas fiables, qui s'excitent facilement, alors on ne peut pas s'y fier. Alors on voit cela



1 selon le point de vue de la responsabilité plutôt que de pousser un récit de la mission,  
2 de l'excitement [sic], d'attraper le méchant, plusieurs ont remplacé cette notion en  
3 faveur d'éviter le risque. Alors on continue de faire notre travail, on ne s'impose pas  
4 trop, ça c'est plus approprié pour naviguer les expériences actuelles dans le milieu de  
5 travail. Il s'agit de faire le lien entre la culture et le contexte et d'être à l'affut des  
6 facettes dynamiques de la culture et pas juste des aspects tenaces.

7 C'est dans ce dernier point là où la littérature sur la police et la  
8 criminologie est un peu coupable de cela. On était beaucoup axé sur les aspects  
9 tenaces et oublié... et on oublie que le fait de se fier au *statu quo* et des façons de  
10 penser à la réorganisation est une culture aussi et qui est constamment renégociée.  
11 Alors il s'agit de... ma démarche c'est plutôt de l'examen d'un point de vue plus  
12 sociologique.

13 **Dre EMMA CUNLIFFE:** Merci d'avoir partagé ces exemples-là. Si  
14 je pouvais reprendre votre exemple de solidarité là où ça n'intervient pas, je voudrais  
15 juste m'assurer que j'ai bien compris et que j'ai bien compris l'exemple. Lorsque vous  
16 avez fourni l'exemple et vous en parlez davantage dans le rapport commandé, des  
17 membres qui essaient activement d'être partenaires avec quelqu'un parce qu'il pourrait  
18 le faire rentrer dans le pétrin. D'après ce que je comprends et comme vous en parlez  
19 davantage dans le rapport, c'est pas une question d'aborder le comportement du  
20 collègue de façon directe, vous cherchez un remède. « Ah ! Ce type-là peut être un  
21 peu... peut poser un peu problème. » C'est s'assurer qu'on n'est pas... qu'on ne tombe  
22 pas dans le pétrin à cause de l'autre. Est-ce que c'est une bonne... un bon résumé ?

23 **Dre HOLLY CAMPEAU:** Oui, c'est un bon résumé. Ça dépend de  
24 là où se retrouve cet individu dans l'organisation, les pouvoirs qu'ils ont, leur unité, leur  
25 ancienneté, leur ensemble de relations avec d'autres membres aussi. Cela est... c'est  
26 important aussi. Qu'ils sont au sein de l'organisation aussi, c'est une bonne façon de  
27 l'exprimer, je rajouterai élargissant ce nouveau projet où je mets l'emphase sur les  
28 rencontres entre les agents de police et les citoyens, où j'intègre le point de vue de

1 l'agent de police. Et je suscite d'autres villes, d'autres provinces et cette thématique-là  
2 est émergée aussi. Il s'agit d'une nouvelle ère, peut-être de nos collègues de la vieille  
3 école, ils n'aiment pas particulièrement comment cette nouvelle ère davantage de  
4 surveillance de nos activités, et comment ça a un impact sur le milieu de travail. Parfois  
5 on doit naviguer avec qui on travaille avec beaucoup de soins.

6 **Dre EMMA CUNLIFFE:** Merci d'avoir partagé cet exemple-là. Une  
7 autre distinction dans votre rapport commandé, vous y aviez fait allusion dans votre  
8 dernière réponse, c'est qu'il peut y avoir une différente culture de gestion administrative  
9 plutôt que la culture de première ligne.

10 **Dre HOLLY CAMPEAU:** Je sais que Dr Loftus pourrait également  
11 parler aussi. Cette notion de l'agent de police de rue plutôt que l'agent de police  
12 d'administration revient aux études classiques en matière de services policiers.

13 Dans les années 70 et 80, il y a cette notion qu'il y a une  
14 déconnexion entre les aspects bureaucratiques, administratifs des services policiers,  
15 qui ne comprennent pas la rue. Et le sentiment de la rue qu'on doit avoir pour naviguer  
16 les services de première ligne aujourd'hui, à la lumière du système paramilitaire et une  
17 hiérarchie des organisations policière. Étant donné que cela est difficile à aborder et  
18 que ça ne va pas changer. Son apparence ne va pas changer, mais ce sentiment de  
19 brisure va toujours exister et on sent que les gens qui sont en position administrative ne  
20 comprennent pas, mais qu'ils émettent quand même des ordres.

21 **Dre EMMA CUNLIFFE:** Alors vous avez raison. On passe  
22 maintenant à Bethan, vous avez fait un rapport commandé avant la rédaction de ce  
23 rapport-là et tout au cours de votre carrière, vous avez mené plusieurs études  
24 ethnographiques au sein de la police. Dans votre rapport vous avez observé, il s'agit  
25 d'une citation :

26 « Que les agents de police dans les organisations  
27 auxquels ils font partie ne sont pas isolés des  
28 contextes plus larges, social, économique et

1 politique. »

2 Et c'était important de comprendre cela afin de comprendre  
3 comment les cultures policières peuvent agir à différents moments. Je vous invite à  
4 parler des éléments clés de votre travail sur comment on peut arriver à mieux  
5 comprendre la culture policière et de reprendre les propos de Holly comme vous  
6 voudrez.

7 **Dre BETHAN LOFTUS:** Oui, absolument. Alors cette notion de  
8 culture policière, c'est le fruit d'études ethnographiques datant plus ou moins des  
9 années 1960, surtout menées par les sociologues qui ont été dans les voitures des  
10 policiers, observé les policiers comment ils faisaient leurs tâches de tous les jours, jour  
11 et nuit. De voir les interactions et comment ils percevaient leur propre travail et leur  
12 place dans l'ordre social. Alors la culture policière, c'est un concept plutôt ancien  
13 comme le Dr Campeau a bien établi, que le concept est sujet à beaucoup de criticisme  
14 et d'innovation lors les années récentes.

15 La perspective classique sur la culture policière est que quand les  
16 policiers se joignent au service, ils doivent s'occuper de certaines tâches et peut-être  
17 que la première étude la plus importante de la culture de la police était de Joy Scolmai  
18 (phon.) qui parlait du risque de danger confronté par les policiers quand ils se  
19 présentent sur des lieux. Et donc, il y a toujours ces hypothèses, c'est idées préconçues  
20 que le travail de police est toujours dangereux et cela fait en sorte que les gens... que  
21 les policiers soient... abordent certaines personnes avec beaucoup de... de méfiance.

22 Et aussi, le fait de porter l'uniforme fait en sorte qu'ils symbolisent  
23 l'état. Les membres du public reconnaissent cela. Des études indiquent que le fait  
24 même de porter un uniforme les démarque et leur donne une certaine autorité lors de  
25 certaines interactions avec le public. Les études plus anciennes parlent, ou indiquent  
26 que les policiers se voient comme très distincts du public. La culture de la police a été  
27 critiquée, plusieurs études nous démontrent qu'il y a des fractures dans la culture de la  
28 police. La culture peut changer dépendamment du rôle joué par le policier. Moi, ma

1 propre recherche ethnographique, j'ai passé 18 mois avec les policiers uniformés [sic]  
2 et ensuite j'ai passé des... 18 mois avec des... 18 ans [sic] avec des agents... avec des  
3 policiers qui ne sont pas en uniformes et donc il y a ces distinctions et cela est bien  
4 connu maintenant des chercheurs. Mais en général, dans... il y a certains thèmes qui  
5 reviennent constamment dans les études, la mission, ce sentiment de méfiance, le  
6 sentiment de solidarité et ces aspects sont en train de se fragmenter. Mais ce sont des  
7 thèmes classiques ou des caractéristiques de base qui demeurent dans le portrait. Les  
8 services de police ne sont pas isolés, la culture de police est très influencée par la  
9 société dans laquelle la police est insérée. Dans le type d'économie aussi, par le type  
10 d'économie. Cela a été démontré par une chercheuse australienne où elle étudiait le  
11 changement de culture de la police dans un contexte de racisme et de corruption et elle  
12 a établi le lien entre le racisme de la société australienne et le racisme qui est... qui va  
13 s'infiltrer dans la culture de la police australienne. Et donc l'un des constats est qu'il  
14 faudrait étudier la société dans laquelle la police s'insère. La police est un peu le papier  
15 qui permet de vraiment, de détecter, de mesurer la, je mesurais la... la... la nature  
16 d'une société. C'est comme... la police c'est comme des preuves décisives. Une autre  
17 dynamique qui, que vous relevez est celle du policier lui-même. Ses expériences  
18 individuelles.

19 Par exemple, si on est un policier noir, ou si on est une femme,  
20 peut-être que cela a un impact.

21 **Dre BETHAN LOFTUS** : En général, la culture de la police a été  
22 vue sous une lumière assez négative. Et l'un des aspects les plus problématiques de  
23 cette culture est l'accusation que les... les policiers sont misogynes, racistes,  
24 homophobes. Et que cela va se... sera révélé au grand jour lors de leurs interactions.  
25 Et aussi, cela va caractériser les interactions à l'intérieur de certaines organisations,  
26 certains comme par exemple, vont affecter les expériences de certaines personnes  
27 racialisées ou des femmes.

28 Suite à McPherson, avec le meurtre de Steven Morris, il a été

1 déterminé que les organisations policières du Royaume-Uni sont racistes. Il y avait de  
2 nouvelles personnes qui sont arrivées, il y avait un effort, donc, pour changer la culture  
3 de l'organisation qui était vue comme Dieu, dominée par les hommes très blancs et...  
4 et... donc, la parité... on avait la peur que cela allait affecter les relations entre les  
5 policiers et aussi entre chaque policier et les civils.

6 Le recrutement des femmes, des personnes noires, d'autres  
7 origines racialisées, on doit se demander comment tout cela, ce nouveau recrutement  
8 peut changer ou affecter, modifier la culture de l'organisation. On peut dire qu'il y a  
9 deux aspects de la question. On a quand même réussi à recruter et à retenir des  
10 groupes qui avaient été exclus. Et il était possible pour des (inintelligible) policiers de  
11 différentes origines de contester des... certains comportements.

12 Mais l'expérience de l'exclusion et de la marginalisation de ces  
13 agents de la police s'est poursuivie. Il y avait aussi du point... il y avait encore la  
14 perspective hétérosexuelle mâle, blanche, qui dominait l'organisation.

15 Bien donc, le fait que ces autres personnes soient recrutées n'était  
16 pas très bien accueilli. Il y avait... mais plutôt avec un certain ressentiment à l'intérieur  
17 de l'organisation. C'était donc la rectitude politique à l'outrance. Et que maintenant, les  
18 policiers blancs étaient en train de disparaître, même s'ils dominaient encore.

19 Donc, les tensions demeuraient. Et...

20 --Coupure de son--

21 **Dre EMMA CUNLIFFE:** Merci Bethan. Commissaires, vous savez  
22 qu'au Canada, l'exemple clair d'une discussion semblable et le rapport de la... le  
23 rapport Bastarache et aussi le rapport du... de la vérificatrice générale Sheila Frazer sur  
24 la gestion des cas de harcèlements sexuels dans la GRC. Mais Bethan, j'ai une autre  
25 question pour vous avant de passer à votre collègue.

26 Vous distinguez entre les efforts internes et externes pour  
27 influencer ou change la culture policière dans votre rapport. Et ils avaient donc... vous  
28 venez de mentionner l'exemple de l'enquête McPherson, c'était donc un changement

1 qui a été imposé d'en haut. Et de l'extérieur. Et est-ce que vous pouvez nous parler des  
2 leçons que l'on peut tirer de ces différences entre les changements imposés de  
3 l'intérieur, de l'extérieur, d'en bas, d'en haut? Donc, parlez... parlez-nous de tout ça.

4 **Dre BETHAN LOFTUS** : Je vais commencer par les pressions  
5 externes d'abord. Quand les scandales explosent et que les scandales sont très  
6 médiatisés et ensuite ça va mener à une enquête publique ou un discours très négatif  
7 dans les médias. Et cela peut donner lieu à une... un effet d'entraînement, une réaction  
8 à la chaîne où les discussions de la culture policière occupent la place centrale. Et...  
9 et... et... on doit essayer de changer la culture, pour essayer de remédier à ces  
10 problèmes, de pallier à ces problèmes.

11 Du point de vue de la police, ces discussions sont vues comme une  
12 attaque. Les policiers et les chefs de police vont se sentir peut-être injustement  
13 critiqués. Et les médias et la société civile peuvent jouer un rôle important, majeur, dans  
14 l'imposition des changements. Je suis pas mal d'accord avec un auteur qui suggère, ou  
15 qui prétend que, obliger les policiers, les membres ordinaires à changer de façon très  
16 hiérarchique ne réussit pas, souvent. Ou pas très bien. Parce que cela peut donner lieu  
17 à une réaction défensive de la part de ces membres ordinaires.

18 Je pense au travail de Monique Marsh, en Afrique du Sud, qui  
19 démontre que... qu'en encourageant les membres ordinaires ou en les impliquant dans  
20 les processus de changement, on peut réussir bien mieux le changement. En les  
21 impliquant de manière démocratique. Plus démocratique. Ça devrait permettre aux  
22 membres ordinaires de participer à ces processus, de sorte qu'ils ne soient pas amers  
23 face à ces tentatives de changer l'organisation qui sont imposées par la direction.

24 Il y a le rapport McPherson qui connaît certaines situations, mais si  
25 on parle des stratégies internes, il y avait quelques recommandations importantes. Il y a  
26 de nouvelles recherches sur le leadership de transformation. Quand il y a une situation  
27 très hiérarchique, cela peut entraver les changements de culture. Mais quand on  
28 favorise la bonne communication avec les membres ordinaires et quand on leur donne,

1 on donne à ces agents la possibilité de s'exprimer et de parler des changements  
2 nécessaires, peut-être que cela peut avoir un meilleur impact sur le comportement dans  
3 la rue.

4 Un autre aspect qui est souvent discuté dans les livres est... c'est  
5 la composition sociale, culturelle et ethnique. Quand on recrute des personnes qui  
6 sont... qui proviennent des communautés LGBTQ ou des femmes, des groupes  
7 racialisés, cela permettra, donc, peut-être, de briser ou de... de... cette culture qui a été  
8 décrite dans tellement d'ethnographie. Mais quand on intègre quelques personnes de  
9 ces groupes-là, marginalisés, dans ces organisations, cela peut avoir des effets  
10 dangereux. Quand la personne fait l'objet de toutes sortes d'harcèlement.

11  
12 **Dre EMMA CUNLIFFE:** C'est une réponse très complète et  
13 merveilleuse. Désolée de devoir vous interrompre. Mais je dois respecter le temps qui  
14 nous est alloué. Maintenant, je veux me tourner vers Kanika. J'ai une question pour  
15 vous sur les recommandations. Nous sommes ravis de vous recevoir encore cet après-  
16 midi. Donc, j'ai cette question, je vais vous la poser cet après-midi. Car maintenant, je  
17 voudrais donner la parole aux commissaires.

18 Donc, avant de donner la parole à Kanika, je vais, si, d'accord, je  
19 vais donner la parole à Kanika.

20 **Dre KANIKA SAMUELS-WORTLEY :** J'ai quelque chose à ajouter  
21 aux commentaires de Bethan sur les influences internes et externes. L'une... certaine...  
22 la culture policière demeure problématique à cause de cette... ces problèmes de  
23 responsabilité. Il y a beaucoup de personnes noires qui m'ont dit que j'ai eu un incident  
24 qui impliquait une discrimination policière biaisée. J'ai porté plainte et pourtant, l'agent  
25 est encore au poste. Et donc, il y a dans la culture des policiers qui sont connus comme  
26 étant les méchants. Les pommes pourries.

27 Et moi je crois que la plupart des agents sont des personnes qui  
28 ont... ayant de bonnes intentions. Et qui n'ont pas de pratiques discriminatoires. Mais

1 ceux qui ont ces biais sont encore protégés. Comment est-ce que cela aide le public à  
2 faire confiance à la police quand ils savent que ces pommes pourries sont encore là?

3 Alors, il y a cette idée générale parmi le public qu'il y a un manque  
4 de... que l'on ne peut pas exiger des comptes à ces gens quand ils font preuve de  
5 discrimination. Donc, il est probablement vrai qu'il n'y a que quelques personnes qui...  
6 quelques policiers qui créent cette perception. Mais comme le public ne le sait pas, on  
7 ne sait pas qui sont ces gens, on les protège encore. Il y a un genre d'Omerta qui nous  
8 empêche de savoir qui fait quoi. On a l'impression que ces gens sont protégés. On ne  
9 sait pas quels mécanismes sont en place pour pallier à ces problèmes de  
10 discrimination.

11 Et donc, si on ne sait pas ce qui... quelles mesures disciplinaires  
12 sont prises contre ces agents, alors comment est-ce que le public peut croire que le  
13 problème est en cours de solution. Alors, il faut savoir ce qui se passe avec ces  
14 policiers problématiques. Et pourtant, la transparence... la transparence est de mise,  
15 mais on ne l'a pas.

16 **Dre EMMA CUNLIFFE:** Une autre question. Vous avez parlé de  
17 la... de la place centrale de... de la culture dans ces discussions. Et vous croyez que  
18 c'est peut-être un filtre un peu limité par lequel regarder ou examiner ces questions.

19 **Dre KANIKA SAMUELS-WORTLEY :** Alors ça, c'est une très  
20 bonne question. Pourquoi n'est-il pas utile de... bon, j'ai deux réponses. C'est utile et  
21 c'est moins utile aussi. C'est utile parce que bien des gens croient qu'il y a de bons  
22 policiers et que l'institution de la police doit servir et protéger le public. Et quand on a  
23 l'impression que tous les policiers sont méchants, cela peut avoir un impact négatif sur  
24 la police et sur les interactions dans la rue.

25 Mais je crois qu'il est important aussi de parler de... de cette  
26 culture policière et de son impact sur les contrôles dans la rue, les contrôles de routine.  
27 Il faut que les gens... il y a des gens qui comprennent, qui... qui ont vu les dangers de  
28 la police, suite à leurs interactions. Quand on parle de la responsabilité, il faut parler



1 pas nécessairement de toute l'institution, mais du traitement réservé aux personnes  
2 problématiques par l'institution.

3 C'est problématique quand on croit que tous les policiers sont  
4 méchants, mais c'est aussi problématique, c'est-à-dire, il faut aussi étudier le traitement  
5 de l'inconduite policière. Et comment cela peut avoir un impact sur les perceptions de la  
6 communauté.

7 **Dre EMMA CUNLIFFE:** C'est très utile, ça. Merci. C'est un autre fil  
8 que l'on va suivre cet après-midi.

9 Commissaires, avez-vous des questions?

10 **COMMISSAIRE MACDONALD :** Tout d'abord, un grand merci à  
11 tous les panélistes. Quel bel ensemble d'expertises et d'expériences dont nous tirons  
12 parti aujourd'hui. Nous en sommes fort reconnaissants.

13 J'ai une question pour vous, madame Lahaie, Michelaine, si je  
14 peux utiliser votre prénom. Si j'ai bien compris, la Commission peut, de son propre gré,  
15 lancer une enquête. Mais ça dépend du budget, et finalement, cela ne va-t-il pas  
16 directement à l'encontre de votre autonomie?

17 **Mme MICHELAINÉ LAHAIE :** Merci pour cette question-là. Oui,  
18 oui, absolument, nous pouvons lancer une enquête là où on estime que c'est pertinent.  
19 Mais ça dépend des ressources dont nous disposons. Une partie du processus, c'est  
20 que je dois envoyer une lettre au ministre de la Sécurité publique, indiquant que j'ai  
21 lancé une enquête. Et une des exigences dans cette lettre-là, c'est que je dois indiquer  
22 que j'ai les ressources suffisantes pour y arriver.

23 **COMMISSAIRE MACDONALD :** Alors finalement, l'inconduite  
24 policière, il peut y avoir un manque de reddition de compte, si vous manquez d'argent,  
25 selon le temps de l'année. Ça me préoccupe un peu, ça.

26 **Mme MICHELAINÉ LAHAIE :** Oui, c'est un enjeu qui est  
27 préoccupant. C'est une raison pour laquelle lorsqu'on a parlé à la CQ, lorsqu'ils ont fait  
28 l'enquête dans le racisme systématique dans les services policiers, en tant que

1 présidente j'ai dit qu'on devrait avoir les ressources appropriées pour entamer ces  
2 ressources-là. Comme vous le savez, la plupart des Canadiens le savent aussi, les  
3 individus sont très préoccupés lorsque la police enquête sur la police.

4 Alors, on a indiqué qu'on doit avoir les bonnes ressources  
5 convenables. Et c'est ce qu'on a préconisé avec la... la... la loi 120... euh la loi 20  
6 plutôt. On a présenté comme préoccupation. Est-ce que cela fait partie de la loi?

7 **COMMISSAIRE STATON** : Alors le financement relève des  
8 niveaux de confiance de (inintelligible) du cabinet? Mais... les rapports devant nous  
9 sont très utiles. Cela dans l'ensemble des documents, notamment les chapitres de  
10 (inintelligible). Un grand merci à vous pour une contribution très utile.

11 Docteur Loftus, dans votre rapport à la page 61, vous parlez de  
12 système hybride de surveillance civile qui ont émergé comme solution pour améliorer le  
13 niveau de reddition de compte dans le traitement des plaintes et de restaurer la  
14 confiance du public auprès de la police, vous avez expliqué qu'il y a un modèle qui  
15 préconise une démarche indépendante de la réception et de l'enquête des plaintes liées  
16 à la police, et l'autre avancée, c'est un concept d'équipe où les enquêteurs de la police  
17 travaillent avec des contreparties, des homologues civils.

18 Et vous avez parlé d'un modèle indépendant, qui ne comprend pas  
19 la police dans... l'enquête en matière des plaintes peut diminuer la coopération de la  
20 police. Alors étant donné ce que madame Lahaie nous a dit, si la Commission utilise  
21 ses propres ressources, parce que ce n'est pas dans l'intérêt public que la GRC fasse  
22 enquête en matière d'une enquête. Si la GRC accepte comme légitime les constats de  
23 la CCETP en matière de ces plaintes-là. Docteur Loftus, merci d'avoir expliqué l'enjeu  
24 potentiel.

25 Et madame Lahaie, pourriez-vous faire un commentaire à cet  
26 égard?

27 **Mme MICHELAINÉ LAHAIE**: Oui.

28 Une fois que nous avons entrepris une enquête d'intérêt public,

1 nous rédigeons un rapport et c'est envoyé à Madame la commissaire afin qu'elle puisse  
2 y répondre. De façon générale, environ 90 % de nos recommandations sont acceptées  
3 par la Commissaire sur toute la ligne, que ce soit au niveau des examens ou de  
4 l'enquête publique.

5 La plus récente enquête d'intérêt public rendue publique, celle-là  
6 sur le décès de Colten Boushie, la Commissaire a finalement accepté toutes nos  
7 recommandations. On comprend que le travail de la Commission, c'est du bon travail, et  
8 ils acceptent dans l'ensemble les recommandations que nous proposons comme le fruit  
9 de ces enquêtes-là.

10 **COMMISSAIRE STANTON:** Peut-être que cet après-midi, si nous  
11 revenons à ces modèles-là et y'a quelqu'un qui veut intégrer des réponses ou des  
12 réflexions sur les efficacités, les comparant les uns aux autres, cela soulève  
13 l'importance des rapports annuels mentionnés par la Commissaire qui permet un suivi  
14 de recommandations du CCETP.

15 Est-ce qu'il y a un élément de surveillance et d'évaluation sur  
16 comment vous percevez... ah bon, peut-être que cela va faire partie de notre  
17 discussion de cet après-midi sur la mise en œuvre.

18 L'autre point que je voudrais aborder, je pense avec Docteur  
19 Goold, dans votre travail page 7, vous citez Joseph Goldstein a noté que l'exercice du  
20 pouvoir discrétionnaire de la police de ne pas agir est plus difficile à assujettir à la  
21 surveillance et l'examen que le fait d'agir, mais que cela a quand même un impact plus  
22 important sur l'administration de la justice pénale.

23 Je me demande comment cela pourrait être rattaché aux services  
24 de police communautaires et la capacité de passer en examen des... ou d'ignorer les  
25 signaux d'alerte.

26 **Dr BENJAMIN GOOLD:** Une question intéressante. Pourriez-vous  
27 être plus précise en matière des aspects en matière de la police communautaire?

28 **COMMISSAIRE STANTON:** Bon, finalement c'est la docteure

1 Campeau qui parle de la logique du modèle de police communautaire avec des aspects  
2 du travail des agents de police communautaire, le fait de connaître les autres et de se  
3 faire connaître, bâtir la confiance, et comment cette logique-là va à l'encontre soit de  
4 façon fondamentale des éléments... des activités fondamentales en matière  
5 d'application de la loi, de la lutte contre la criminalité.

6 Dans vos discussions, comme vous dites justement, c'est lorsqu'ils  
7 agissent qu'on peut voir ce à quoi ressemble l'exercice du pouvoir discrétionnaire. Là  
8 où il y a une situation où il y a plusieurs signaux d'alerte qui sont connus dans la  
9 collectivité et si on a un modèle de police communautaire, on présume que certains de  
10 ces signaux d'alerte là sont connus de la part des agents de police communautaire.  
11 Comment mesure-t-on, donc, ou comment assure-t-on une surveillance et une  
12 supervision en matière des pouvoirs discrétionnaires de ne pas agir quant à ces  
13 signaux d'alerte?

14 **Dr BENJAMIN GOOLD:** Ça, c'est utile. Brièvement, comment... la  
15 question de comment documenter les décisions, comme vous dites, il y a des signaux  
16 d'alerte, on les exige qu'ils documentent... la décision de ne pas prendre des mesures  
17 et comment on pourrait songer à cela, ce que ça signifie en matière du fardeau  
18 administratif et juridique sur la police. Il y a des questions à cet égard.

19 En deuxième lieu, c'est la question la plus fondamentale, je  
20 cherche à l'aborder dans le rapport, dans certaines situations, on n'a pas de pouvoir  
21 discrétionnaire. Disons que les signaux d'alerte qui sont soulevés d'une certaine façon  
22 et on communique à la police certains problèmes, on précise qu'ils sont obligés d'agir.  
23 Ça, c'est une discussion qu'on a hésité d'avoir, il y a toute une foule de raisons pour  
24 (inaudible). Une des choses que je cherche à faire dans le rapport pour ouvrir un  
25 espace comme quoi c'est une discussion qu'il vaut la peine d'avoir. Je sais que c'est  
26 une discussion très complexe, mais ça soulève des enjeux en matière d'affectation des  
27 ressources et la surveillance administrative et des questions juridiques, mais je pense  
28 que c'est important.

1 Par exemple, les décisions d'alerte sur certains genres de violence  
2 dans la collectivité, on voudrait peut-être indiquer dans les lois que finalement la police  
3 doit explorer ces questions-là et non pas (inaudible) rien faire. S'ils vont choisir de ne  
4 rien faire, ils doivent documenter cette décision-là de façon très détaillée.

5 Voilà des choses que nous avons hésité d'adopter, mais je pense  
6 que dans mon rapport j'essaye de dire qu'on devrait avoir ces discussions-là.

7 **COMMISSAIRE STANTON:** Merci.

8 Et, bien sûr, on fait... on a 360 degrés. Madame Lahaie a indiqué  
9 une des notions sur le manque de documentation et l'emploi de pouvoirs  
10 discrétionnaires, alors c'est un domaine qui... ça vaudrait la peine d'explorer davantage.

11 Madame la commissaire Fitch?

12 **COMMISSAIRE FITCH:** Je suis au courant que c'est moi entre...  
13 qui nous sépare de l'heure du repas du midi.

14 Deux questions, c'est rattaché à la commissaire... à la question du  
15 commissaire MacDonald. Cela sera posé en deuxième lieu.

16 Madame Kwon, voulez-vous répondre à cette question?

17 Peut-être Docteur Roach?

18 C'est quant à la question des structures pour les rapports en  
19 sécurité municipale et dans la GRC dans plusieurs provinces. Je suis... je comprends  
20 qu'il y a fragmentation en matière de reddition de comptes, des processus budgétaires,  
21 plusieurs modèles, plusieurs couches. Dans la province du Nouveau-Brunswick par  
22 exemple, il y a encore des services policiers qui relèvent au maire et au Conseil  
23 municipal, y'a pas de conseil de police – dans certaines provinces qu'on appelle les  
24 « commissions de police » –, c'est pareil dans une instance d'enquête, et si je n'ai pas  
25 tort, la GRC, les aménagements avec la GRC dans les petites municipalités, en fait, là,  
26 ils relèvent directement au maire et au Conseil plutôt que le conseil de police.

27 Pourriez-vous m'expliquer cela? Je suis préoccupée par le manque  
28 de normes, la fragmentation et le manque de modernisation en ce qui a trait à ces

1 aménagements-là à travers le Canada.

2 Je ne sais pas qui veut intervenir.

3 **Mme JIHYUN KWON:** Merci. Je veux juste dire que mes  
4 recherches n'ont pas étudié les structures de rapportage, alors je cède la parole à  
5 Dr Roach.

6 **Pr KENT ROACH:** Merci de la question, Madame la commissaire  
7 Fitch.

8 Vous avez tout à fait raison. Il y a des différences à travers le  
9 Canada et il n'y a pas eu modernisation dans mes recherches et je n'ai pas pu identifier  
10 aucun signe que les conseils municipaux faisaient un meilleur travail que les conseils  
11 de services de police Si on regarde le rapport de Monsieur le juge Morden, il dit que les  
12 conseils des services de police doivent avoir une bonne recherche... faire l'objet d'une  
13 bonne recherche et une bonne formation au sujet de leurs rôles. Une des raisons  
14 pourquoi il faut régler les questions d'autonomie policière. Il y a un tas de choses à faire  
15 pour soutenir les services de police, les conseils de services policiers.

16 Mon dernier point, je sais que vous considérez des démarches plus  
17 élargies en matière de sécurité publique Là où on pourrait tirer parti, c'est là où la  
18 gouvernance policière doit changer pour être intégrée à des démarches dans son sens  
19 plus large à la sécurité publique. Par exemple, en Alberta, il y a une... s'il y avait un  
20 service de police provinciale, ça pourrait... on pourrait protéger des quartiers généraux  
21 avec des systèmes de dépendance.

22 On ne parle pas suffisamment des défis en matière de  
23 gouvernance. Ça ne vaut pas la peine de défaire les silos entre les services policiers et  
24 d'autres services sociaux si les silos continuent d'exister au niveau de la gouvernance.  
25 Et c'est ça le défi pour la GRC. Selon moi, si la GRC avait un conseil national de police,  
26 j'espérerais qu'il y aurait des apports de différents ministères, pas juste la Sécurité  
27 publique. Nous cherchons à aborder... adopter une démarche plus élargie en matière  
28 de sécurité publique et de bien-être.

1 Désolé si j'ai parlé trop longuement.

2 **COMMISSAIRE FITCH:** Pas du tout. Nous avons entendu des  
3 apports très intéressants sur différents modèles pendant nos travaux et l'importance de  
4 bien... des recherches des commissions de police qui sont sujets à un bon niveau de  
5 recherche, c'était tellement important. L'indépendant des bailleurs de fonds et  
6 l'autonomie est très important dans le rôle de ces conseils de police en matière de  
7 directives qui puissent offrir aux services de police locale, que ce soit la GRC ou un  
8 service de police municipale, et je pense qu'il s'agit d'un élément important à signaler.

9 Dans la foulée de cela, une question à madame Lahaie au sujet  
10 des budgets et le lien aux institutions, et je pense que c'est une réponse « oui » ou  
11 « non ». Je sais que, selon du point de vue du conseil d'administration, je sais que c'est  
12 consultatif, c'est vrai que les comités consultatifs n'ont pas le même mordant qu'un  
13 conseil de gouvernance et de reddition de comptes parce qu'ils ont un rôle aviseur,  
14 alors voici l'objet de ma question.

15 Le budget du CCETP, est-ce que cela fait partie... fait-il partie  
16 directement du budget de la GRC?

17 **Mme MICHELAINÉ LAHAIE:** Non.

18 **COMMISSAIRE FITCH:** Alors, ce n'est pas filtré par... selon le  
19 budget de la GRC.

20 **Mme MICHELAINÉ LAHAIE:** Non.

21 **COMMISSAIRE FITCH:** Merci.

22 **Dre EMMA CUNLIFFE:** Merci, Madame la commissaire Fitch.

23 Alors, je pense qu'il serait logique de prendre la pause diner. Je  
24 suggère que l'on revienne à 13 h 40, dans environ une heure. Pour ceux-là qui... dans  
25 environ une heure.

26 --- **L'audience est en pause à 12 h 38**

27 --- **L'audience est reprise à 13 h 44**

28 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Merci. Rebienvenue tout le monde.

1 Docteur Cunliffe?

2 **Dre EMMA CUNLIFFE:** Merci, Monsieur le commissaire

3 MacDonald.

4 Rebienvenue tout le monde.

5 Alors, cet après-midi, nous avons le grand plaisir, en plus des  
6 pénalistes du matin qui nous ont rejoints pour l'après-midi, il y aura d'autres participants  
7 qui ont été nommés pour représenter plusieurs participants dans le cadre de notre  
8 processus.

9 Comme c'est peut-être de toute évidence pour les gens qui sont  
10 dans la salle et ceux qui nous regardent en ligne, le groupe est plutôt grand cet après-  
11 midi, alors demandez... je vous demanderais d'assurer la concision dans vos réponses  
12 afin que tout le monde puisse y participer et des présentations brèves aussi parce  
13 que... afin que les autres puissent se présenter aussi.

14 Alors, l'autre élément que je demanderais, veuillez... ce n'est  
15 quand même pas une invitation de parler rapidement, nous avons plusieurs partenaires  
16 en matière d'accessibilité qui font une interprétation simultanée de plusieurs sortes pour  
17 s'assurer que nos procédures sont autant accessibles que possible, alors veuillez  
18 garder ça à l'esprit et parlez à une allure qui assure que tout le monde puisse participer  
19 aux procédures.

20 Alors, j'inviterais ceux qui nous rejoignent cet après-midi de se  
21 présenter et je vais commencer par les gens qui sont là en présentiel. On va faire le  
22 tour de la table.

23 Kristina, vous d'abord.

24 **Mme KRISTINA FIFIELD:** Bonjour. Je m'appelle Kristina Fifield. Je  
25 suis avec Avalon, le Centre d'agressions sexuelles Avalon. Je fais partie d'une Coalition  
26 avec LEAF et Wellness Within. Merci.

27 **Dre EMMA CUNLIFFE:** Merci, Kristina.

28 Jihyun? Veuillez... y'a peut-être des gens qui ne nous ont pas



1 joints ce matin.

2 **Mme JIHYUN KWON:** Bonjour. Je m'appelle Jihyun Kwon. Je suis  
3 une doctorante au Centre for Criminology and Sociolegal Studies à l'Université de  
4 Toronto. Je suis là parce que mon travail doctoral est axé sur la surveillance et la  
5 reddition de comptes de la police en Ontario. Merci.

6 **Dre EMMA CUNLIFFE:** Bonjour.

7 **S. É-M. WES BLAIR:** Bonjour. Je m'appelle Wes Blair. Je suis là  
8 au nom de la GRC comme l'agent responsable de la gestion des relations avec les  
9 employés.

10 **Mme JOANNE GIBB:** Bonjour. Je m'appelle Joanne Gibb. Je suis  
11 la directrice principale des Opérations stratégiques et des politiques avec la  
12 Commission civile d'examen et le traitement des plaintes à la GRC, et je suis  
13 responsable en partie pour les enquêtes, les recherches, les données et les politiques.

14 **Mme MICHELAINÉ LAHAIE:** Bonjour. Je m'appelle Michelaine  
15 Lahaie. Je suis la présidente à la Commission civile d'examen et de traitement des  
16 plaintes à la GRC.

17 **Comm. adj. ALFREDO BANGLOY:** Je m'appelle Alfredo. Je suis  
18 responsable de la Section des responsabilités professionnelles auprès de la GRC  
19 basée à Ottawa.

20 **Mme EMMA ARNOLD:** Je m'appelle Emma Arnold. Je travaille  
21 avec la Société Elizabeth Fry de la Nouvelle-Écosse continentale comme stagiaire  
22 juridique et je suis là en leur nom aujourd'hui.

23 **Surint. CORRY PYNE:** Bonjour. Je m'appelle Corry Pyne. Je suis  
24 la directrice des Conduites et des Relations en matière de l'emploi pour la GRC basée à  
25 Ottawa aussi. Je suis là pour contribuer sur la discussion au sujet de la reddition de  
26 comptes.

27 **Mme EMILY STEWART:** Bonjour. Je m'appelle Emily Stewart et je  
28 suis nommée par la Coalition avec les foyers de transition de la Nouvelle-Écosse, Be

1 The Peace, et les Abris pour femmes de la Nouvelle-Écosse, et je suis également avec  
2 Third Place (inintelligible).

3 **M. LUC CÔTÉ:** Bonjour. Je m'appelle Luc Côté. Je suis avec  
4 l'équipe de SiRT, je suis commandant d'équipe et je suis là pour contribuer à la  
5 discussion d'aujourd'hui.

6 **Dre EMMA CUNLIFFE:** Merci à vous tous.

7 Alors, je passe aux gens qui nous rejoignent de façon virtuelle. Je  
8 vais commencer avec ceux qui nous rejoignent pour la première fois cet après-midi.

9 Lindell Smith, vous d'abord. Bienvenue.

10 **M. LINDELL SMITH:** Merci bien. Lindell Smith, conseiller de la  
11 municipalité régionale d'Halifax, le District 8, et également le président du Bureau du  
12 commissaire de police.

13 **Dre EMMA CUNLIFFE:** Meghan McDermott.

14 **Mme MEGHAN McDERMOTT:** Bonjour. Je suis nommée par la  
15 Coalition de B.C. Civil Liberties Association et la East Coast Prison Justice Society, et  
16 également directrice en matière de politiques et une avocate avec la B.C. Civil Liberties  
17 Association. Nous nous engageons dans les efforts de réforme de la loi, les disputes  
18 juridiques et des efforts pour améliorer les droits de la personne au Canada. Notre  
19 mandat relève (inintelligible) la reddition de comptes de la police. Je suis également une  
20 représentante sur le comité aviseur sur les normes policières provinciales et j'ai hâte de  
21 participer à la discussion aujourd'hui.

22 **Dre EMMA CUNLIFFE:** Alors, un grand merci, Meghan.

23 Et rebienvenue Julie.

24 **Mme JULIE THOMPSON:** Bonjour. Je m'appelle Julie Thompson  
25 de Sécurité publique Canada. Je travaille dans le domaine des politiques policières et  
26 j'ai apporté une expérience dans la matière aujourd'hui et je vous parle de Ottawa, le  
27 territoire traditionnel du peuple algonquin.

28 **Dre EMMA CUNLIFFE:** J'inviterais votre collègue, Melinda Sellers,

1 de se présenter, bien qu'elle va surtout rester probablement hors de la caméra  
2 aujourd'hui.

3 **Mme MELINDA SELLERS:** [...]

4 **Dre EMMA CUNLIFFE:** Peut-être qu'on va passer à une autre  
5 personne du temps que Melinda nous rejoigne.  
6 Benjamin Goold, à vous.

7 **Dr BENJAMIN GOOLD:** Bonjour. Je m'appelle Benjamin Goold.  
8 Je suis professeur à la Allard School of Law à l'Université de Colombie-Britannique à  
9 Vancouver. J'étais auteur des rapports d'experts sur le pouvoir discrétionnaire de la  
10 police.

11 **Dre EMMA CUNLIFFE:** Kanika Samuels-Wortley, s'il vous plaît.

12 **Dre KANIKA SAMUELS-WORTLEY:** Bonjour. Je m'appelle Kanita  
13 Samuels-Wortley et je suis une professeure adjointe à l'Université métropolitaine de  
14 l'Ontario. J'avais fait des recherches sur les perceptions de la police au Canada.

15 **Dre EMMA CUNLIFFE:** Merci.

16 Kent Roach.

17 **Pr KENT ROACH:** Professeur de droit à l'Université de Toronto.  
18 Merci.

19 **Dre EMMA CUNLIFFE:** Merci bien, Kent.

20 Bethan.

21 **Dre BETHAN LOFTUS:** Bonjour. Je m'appelle Docteure Bethan  
22 Loftus. Je suis une conférencière à l'Université... en criminologie et justice pénale à  
23 l'Université Bangor au Royaume-Uni. Je mène des recherches sur des aspects des  
24 services policiers et la sécurité. J'ai contribué au rapport d'expert... l'un des rapports  
25 d'expert sur la culture policière. Merci bien.

26 **Dre EMMA CUNLIFFE:** Et Holly.

27 **Dre HOLLY CAMPEAU:** Merci. Je m'appelle Docteure Holly  
28 Campeau, professeure adjointe à l'Université de l'Alberta sur la criminologie et les

1 études sociolégales. J'ai contribué à un rapport sur la culture policière et le changement  
2 dans la culture organisationnelle dans son sens large.

3 **Dre EMMA CUNLIFFE:** Merci.

4 Et est-ce que Melinda va se présenter?

5 **Mme MELINDA SELLERS:** Désolée pour cela. Mon internet  
6 connexion... ma connexion internet est instable, paraît-il.

7 Je suis là pour soutenir Julie. Je suis une conseillère principale en  
8 matière de politiques (inintelligible) en matière de reddition de comptes, en matière de  
9 la transformation de la GRC et en matière de confiance aussi.

10 **Dre EMMA CUNLIFFE:** Merci d'avoir continué malgré les difficultés  
11 techniques.

12 Je remercie particulièrement les gens qui sont revenus après la  
13 séance du matin. C'est une longue séance pour ceux qui font toute la journée. Un grand  
14 merci pour les gens qui nous rejoignent cet après-midi. En tant que représentants des  
15 participants, on espère que la discussion sera riche.

16 Alors, j'espère que ceux qui nous ont rejoints cet après-midi pour la  
17 première fois ont eu l'occasion d'observer certaines des procédures de ce matin et les  
18 discussions de ce matin. On va reprendre certaines thématiques qui ont émergé de  
19 notre discussion de ce matin et on en dira plus loin aussi lors de l'après-midi.

20 L'une des choses qui s'est présentée ce matin lors de la  
21 discussion, de notre discussion sur la gouvernance, notamment la surveillance, ce fut...  
22 en fait, ce fut les distinctions que l'on peut tirer et les différences qu'on peut établir entre  
23 les façons que les conseils consultatifs fonctionnent et les façons que les bureaux de  
24 commissaires de police fonctionnent en matière de pouvoirs et de gouvernance et les  
25 responsabilités à cet égard.

26 Une question qui a été soulevée notamment, c'est un travail du  
27 travail du Comité consultatif de gestion créé en vertu de la *Loi sur la GRC* plutôt  
28 récemment et qui existe depuis un certain temps.

1 Alfredo, je pense que c'est... ce serait à vous de parler de cela.

2 Pouvez-vous nous parler de ces responsabilités et du genre de travail qu'ils réalisent.

3 **Comm. adj. ALFREDO BANGLOY:** C'est pas mon domaine  
4 principal d'expertise. Comme vous le savez, le Comité consultatif en matière de gestion,  
5 c'était... a aidé pour définir des lignes directrices pour la GRC en ce qui a trait à  
6 plusieurs enjeux liés à la gestion. En tant qu'équipe de gestion, nous prenons à cœur  
7 les conseils de ce conseil-là, de ce conseil aviseur là, nous consultons auprès de... sur  
8 plusieurs enjeux, le guide sur la conduite notamment, et d'autres sujets aussi.

9 **Dre EMMA CUNLIFFE:** Alors, est-ce qu'il a tendance que le  
10 Conseil consultatif de l'administration détermine l'ordre du jour ou est-ce que vous  
11 apportez vos préoccupations au Conseil consultatif?

12 **Comm. adj. ALFREDO BANGLOY:** Encore une fois, je ne suis  
13 pas complètement au courant de son fonctionnement, mais je pense que c'est dans les  
14 deux sens. Le Conseil consultatif en matière d'administration, c'est un des seuls à...  
15 l'un parmi de nombreux aspects de gouvernance de la GRC. Comme vous le savez,  
16 nous sommes la force de police provinciale dans plusieurs provinces, alors les ministres  
17 et les ministres adjoints jouent un rôle, les sous-ministres jouent un rôle dans les  
18 provinces où nous sommes le service de police provincial, également en ce qui a trait  
19 dans les contrats municipaux, et au niveau du palier local, le gouvernement jouerait un  
20 rôle en ce qui a trait à la détermination de politiques... euh, de priorités, plutôt, pour la  
21 police dans ces contextes-là.

22 Comme vous savez, la GRC est très complexe, il y a plusieurs  
23 mécanismes de gouvernance et de surveillance qui entrent en jeu pour la GRC dans  
24 l'ensemble, également aux paliers provinciaux et municipaux.

25 **Dre EMMA CUNLIFFE:** C'est très utile. Merci. On vient d'entendre  
26 à quel point c'est complexe comme écosystème. Ma dernière question, Alfredo, et  
27 sentez-vous libre de dire que vous n'êtes pas en mesure de répondre, vous avez fait  
28 allusion correctement à la *Loi sur la police de la Nouvelle-Écosse*, cela détermine que le

1 ministre de la Justice a un certain apport en matière de priorités policières, en matière  
2 des ententes provinciales, alors vous fonctionnez dans un modèle... sur un modèle très  
3 complexe en matière de surveillance. Alors, ma question pour vous : quelles semblaient  
4 être les normes qui se concrétisent dans les sujets où le Conseil consultatif de gestion  
5 devient impliqué à comparer à là où c'est le ministre provincial qui intervient?

6 **Comm. adj. ALFREDO BANGLOY:** Selon mes connaissances, le  
7 Comité consultatif est davantage une question de gouvernance des éléments qui ont un  
8 impact sur l'ensemble de la GRC plutôt que les ministres provinciaux et les sous-  
9 ministres qui traitent de la prestation locale de services et les priorités provinciales sur  
10 les premières lignes. Et même au niveau du financement et ce que l'on finance ou ce  
11 qu'on ne finance pas en tant que ressources. C'est une structure plutôt complexe, vous  
12 l'avez souligné.

13 **Dre EMMA CUNLIFFE:** Oui, c'est sûr. Merci de nous aider à  
14 naviguer tout un labyrinthe, vu de l'extérieur et peut-être même vu de l'intérieur.

15 Lindell, à vous maintenant. En tant que président du Bureau des  
16 commissaires de la police, vous êtes également le président du Conseil consultatif  
17 d'Halifax pour la GRC. Est-ce que j'ai raison?

18 **M. LINDELL SMITH:** je suis le président du Bureau des  
19 commissaires de police, mais je ne suis pas le président du Conseil consultatif.

20 **Dre EMMA CUNLIFFE:** Est-ce que vous jouez un rôle sur le  
21 Conseil consultatif ou est-ce que j'ai tort?

22 **M. LINDELL SMITH:** Je n'ai pas un rôle. Si j'ai un rôle, c'est sûr  
23 que je l'ai négligé. Mais non, à partir de ce moment-ci, je n'ai pas un rôle.

24 **Dre EMMA CUNLIFFE:** Désolée d'avoir mal compris. Ça, c'est de  
25 ma faute, c'est pas de la vôtre.

26 Pouvez-vous parler un peu de la démarche à l'endroit de la  
27 gouvernance sur le plan du bureau d'Halifax et de votre compréhension des  
28 responsabilités du Bureau en vertu de la *Loi sur la police* et comment vous exercez ces

1 responsabilités.

2 **M. LINDELL SMITH:** On en parle beaucoup, alors je vais essayer  
3 d'être aussi bref que possible.

4 Un des plus grands aspects du Bureau des commissaires, je me  
5 suis joint en mi-2019, devenu président en 2020, il me semble, fin 2020. Depuis que je  
6 me suis joint au Bureau, la gouvernance m'a toujours préoccupé. Il y a beaucoup de  
7 rapports et d'études qui ont été réalisés pendant (inaudible) d'autres personnes qui ont  
8 parlé des compétences du Bureau des commissaires de la police.

9 Quand on a fait notre plan de travail pour déterminer nos priorités  
10 pour l'année à venir, le plus grand point qui a été présenté par les membres, c'était la  
11 gouvernance, comprendre nos compétences, comprendre nos devoirs législatifs et  
12 comprendre la différence entre ce qui est opérationnel et ceux qui sont des politiques  
13 du Conseil que nous pouvons – entre guillemets – « appliquer ».

14 Alors, on peine en fait à déterminer cela en tant que Conseil avec...  
15 en tant que le Conseil pour le plus grand service municipal en Nouvelle-Écosse. Nous  
16 n'avons pas les ressources pour faire les rapports. On dépend de la Police régionale  
17 d'Halifax pour nous fournir les renseignements. Puis au niveau de la gouvernance, le  
18 fait qu'on dépend d'eux pour les renseignements, ça crée une relation un peu  
19 particulière.

20 Nous, on cherche à comprendre c'est quoi la gouvernance, mais là  
21 on se fie sur les services de police pour nous fournir des renseignements sur la  
22 gouvernance, alors le Conseil comprend dans l'ensemble c'est quoi notre rôle, mais là,  
23 quand on fait le véritable travail de créer des politiques, c'est là où on se perd dans les  
24 dédales et les nuances.

25 **Dre EMMA CUNLIFFE:** Merci bien, Lindell, d'avoir partagé cela,  
26 les démarches que vous avez cherché à cultiver, également les défis que vous avez  
27 connus.

28 Vous avez mentionné au début de votre réponse la distinction entre

1 les questions opérationnelles et en matière de politiques qui relèvent du Conseil. Ce fut  
2 un sujet de discussion ce matin. Pouvez-vous partager votre notion de là où les  
3 frontières se retrouvent?

4 **M. LINDELL SMITH:** Oui. Par exemple, quand on faisait le  
5 processus des contrôles de routine, on avait le rapport du docteur Scot Wortley. Dans  
6 un premier temps, on recevait une certaine résistance parce qu'on n'avait pas fini  
7 l'analyse, mais quand on défend aux membres de se conduire d'une certaine façon, les  
8 chefs ont l'impression qu'on leur donne des ordres, mais ce que nous avons appris est  
9 que tout tourne autour de ce qui est légal et ce qui est conforme à la politique. Ça, c'est  
10 un exemple assez public, mais il y a aussi la question des budgets, qu'est-ce qu'on peut  
11 demander, combien. Avec la province, nous sommes un Conseil consultatif, mais nous  
12 avons des questions : combien est-ce que vous investissez en argent pour ravitailler  
13 vos véhicules de combustible? On ne peut pas poser ces questions parce que cela  
14 relève de la province. Il devrait être possible de poser ces questions à quelqu'un.

15 **Dre EMMA CUNLIFFE:** Alors, parlons de ce que l'on peut et que  
16 l'on ne peut pas demander à la GRC. Quels sont les espaces ou quel est le ressort que  
17 vous avez ? Quelle est la portée de votre compétence?

18 **M. LINDELL SMITH:** D'emblée, je peux dire que depuis que je suis  
19 devenu président, il y a eu plusieurs surintendants principaux avec lesquels j'ai travaillé  
20 et j'ai eu de bonnes relations avec eux. Si je leur demandais de l'information,  
21 généralement ils me la fournissaient. Mais si je devais leur demander quelles sont les  
22 priorités en matière de police de district, qu'est-ce que vous faites en matière de la  
23 police communautaire, on reçoit des réponses de haut niveau, mais si on essaie  
24 d'approfondir, si on leur dit, « mais qu'est-ce que vous faites dans les communautés  
25 noires où le taux de criminalité est à la hausse », on ne peut pas en parler. Mais on  
26 devrait pouvoir le faire.

27 **Dre EMMA CUNLIFFE:** Alfredo, une question. Je me demande si  
28 vous pouvez parler du rôle joué par les conseils consultatifs en Nouvelle-Écosse, et



1 pour répondre à Lindell, quelle est la portée des discussions que... de la PRH avec son  
2 Bureau ou son Conseil consultatif.

3 Wes?

4 **S. É-M. WES BLAIR:** Bon, c'est un peu en dehors de mes  
5 compétences habituelles, mais c'est sûr que la GRC est un service contractuel et que  
6 nous ne sommes pas là quand le contrat est signé. Et donc, en Nouvelle-Écosse,  
7 comme ailleurs, il y a des ententes entre les gouvernements provincial et fédéral. Et  
8 dans les municipalités, encore là y'a des ententes signées avec la province, et dans  
9 beaucoup de cas, c'est la GRC qui offre le service en vertu d'un contrat, mais nous ne  
10 sommes pas au fait des détails du contrat, nous ne sommes que l'outil.

11 Et dans certaines situations comme à Halifax où il y a un niveau  
12 d'immigration assez élevé, où l'intégration – pardon – un niveau d'intégration assez  
13 élevé, les protocoles d'entente qui pourraient donner davantage d'informations au  
14 bureau de police, ces choses sont encore en cours de développement. Ce serait  
15 avantageux pour nous de les avoir et aussi pour le partenaire municipal pour  
16 comprendre ce qui est inclus, ce qui est exclu. Je n'ai pas encore de solution, mais c'est  
17 une lacune, selon nous, et on travaille avec nos partenaires pour définir des protocoles  
18 d'entente qui permettront aussi au grand public de comprendre quelles sont les tâches  
19 qui sont confiées à la police quand nous sommes les fournisseurs.

20 **Dre EMMA CUNLIFFE:** C'est utile. Alors, il est utile de savoir que  
21 vous travaillez avec des partenaires sur... afin de préciser les mandats. Et vous avez  
22 parlé des protocoles d'entente, est-ce que vous avez songé aux protocoles d'entente  
23 qui pourraient être signés avec les conseils consultatifs?

24 **S. É-M. WES BLAIR:** Moi, je ne connais pas le rôle... je ne sais  
25 pas quel rôle le Conseil consultatif pourrait jouer. Le Conseil consultatif de la GRC parle  
26 souvent avec la Direction des affaires internes et des processus internes tandis que je  
27 crois que les questions de monsieur Smith portaient sur la fourniture de services à un  
28 endroit précis.

1 **Dre EMMA CUNLIFFE:** D'accord. Je crois que j'ai bien compris.

2 Alors, désolée, j'avais une autre question à vous poser. Désolée.

3 Merci, Wesley.

4 Maintenant, Julie et Melinda, parlons du rôle du ministère de la  
5 Sécurité publique.

6 Ah oui, maintenant je sais ce que je voulais demander à Wesley.

7 Wesley s'est référé aux négociations contractuelles entre le gouvernement fédéral et le  
8 gouvernement provincial et que la GRC n'est pas présente lors de ces négociations.

9 Donc, ma question pour le ministère de la Sécurité publique : comment est-ce que les  
10 questions de gouvernance sont intégrées dans les processus du SPP?

11 **Mme JULIE THOMPSON:** Alors, c'est une bonne question. Je vais  
12 essayer de vous donner une bonne réponse. La GRC est consultée par... et on sait que  
13 les négociations ont eu lieu voilà quelques années, mais quand les contrats seront  
14 renégociés en 2023, il y a un comité de gestion des contrats où les provinces, les  
15 territoires, le ministère de la Sécurité publique, la GRC se réunissent pour discuter de  
16 l'administration de ces contrats, dont des questions de gouvernance. Les questions de  
17 gouvernance sont continuellement soulevées par les provinces et les territoires, il s'agit  
18 d'un effort de collaboration pour déterminer les besoins de gouvernance dans ce  
19 contexte-là.

20 **Dre EMMA CUNLIFFE:** Merci de cette réponse, Julie.

21 Nous avons reçu une demande de vous approcher, que vous vous  
22 rapprochiez de votre microphone pour que l'on puisse vous écouter. Donc, vous n'avez  
23 qu'à amener le microphone vers vous, comme je fais, moi.

24 Julie, donc, pour donner suite à votre réponse, et donc, pour  
25 préciser ces aspects, vous dites que la GRC participe à la table de gestion du contrat.

26 **Mme JULIE THOMPSON:** Je dois vérifier cela. Je ne sais pas si la  
27 GRC est membre du comité ou si la GRC participe avec un rôle d'observateur. Donc, je  
28 dois m'excuser. La question est bonne et je dois vous la vérifier.

1 **Dre EMMA CUNLIFFE** : Merci beaucoup, Julie – désolée de devoir  
2 insister. C'est très utile. Donc, vous dites que des questions de gouvernance sont  
3 souvent à l'ordre du jour de cette table. Est-ce que vous pouvez nous entretenir de la  
4 nature de ces discussions?

5 **Mme JULIE THOMPSON** : Généralement, les discussions, les  
6 échanges sont celles que l'on entend ici : l'accès aux données, aux informations, à la  
7 possibilité d'avoir des échanges avec la GRC sur les dispositions du contrat. À part  
8 cela, je ne sais pas ce que je pourrais ajouter à ce sujet. Mais c'est quand même un  
9 élément des échanges ou ça fait l'objet d'échanges à la table parfois.

10 **Dre EMMA CUNLIFFE** : Commissaires, j'aimerais savoir si vous  
11 avez des questions sur les conseils consultatifs ou les bureaux de police et leur rôle?

12 Pas de questions pour l'instant? D'accord. Ensuite, nous allons  
13 parler de la discipline interne lorsque des cas de conduite se présentent de la part des  
14 policiers. Michelaine, ce matin, nous a dit que le CCETP n'a pas de compétence en la  
15 matière mais qu'elle pouvait quand même émettre des recommandations à ce sujet. Et  
16 ce matin, il a aussi été question des défis, dont les défis de légitimité qui se présentent,  
17 s'il y a une perception que les processus disciplinaires internes ne sont pas assez  
18 transparents face au public qu'ils devraient l'être. Et l'état des lieux préparé par la  
19 Commission traite les conclusions du rapport Bastarache, le rapport de Sheila Fraser,  
20 vérificatrice générale et les résultats du CCETP que les processus disciplinaires  
21 internes ont historiquement été inadéquats, surtout en ce qui avait trait au harcèlement  
22 sexuel – et parfois même donnait lieu à des représailles contre celles qui avaient déjà  
23 été victimisées.

24 Alors, les représentants de la GRC à la table, comment est-ce que  
25 vous traitez ces conclusions et quel est l'état des lieux actuel?

26 **Surint. CORRY PYNE** : Moi, je peux répondre à cette question-là  
27 ou répondre à plusieurs des rapports que vous avez soulevés, surtout le rapport du juge  
28 Bastarache, le rapport final sur le règlement de Merlo Davidson. Et donc, nous nous

1 sommes engagés pour revoir notre Guide des sanctions, car on voulait avoir un  
2 processus moderne disciplinaire qui était aussi juste. Il y a beaucoup d'avantages à  
3 cela; plusieurs victimes de harcèlement et d'inconduite sexuelle nous ont parlé de ce  
4 manque de transparence et aussi, ces victimes ont dit que ces mesures imposées  
5 n'étaient pas cohérentes.

6 Et donc, ce sous-traitant externe vient de terminer le rapport dès la  
7 mise en vigueur du régime en matière de conduite en 2014; il a examiné toutes les  
8 plaintes en matière de harcèlement et aussi en matière d'inconduite sexuelle. Son  
9 rapport final a été publié et il se trouve sur le site web de la GRC. Ce rapport a donné  
10 lieu à 17 recommandations environ; il y a eu des consultations avec plusieurs groupes,  
11 dont le Conseil consultatif de gestion, le CCG, afin... et il va y avoir donc beaucoup de  
12 travail pour améliorer notre régime disciplinaire.

13 **Dre EMMA CUNLIFFE** : Je devrai donc prendre un peu de recul et  
14 vous demander de m'expliquer ce processus en matière de conduite ou d'inconduite.

15 **Surint. CORRY PYNE** : Notre processus... bon, il y a eu une  
16 réforme législative en 2014 et dans la loi, la conduite des membres, en fait, les règles  
17 en matière de conduite sont établies, lesquelles sont acceptables et lesquelles ne le  
18 sont pas, tout ça se trouve dans la loi. Et s'il y a une allégation en vertu du Code de  
19 conduite, l'autorité en matière de conduite et normalement le commandant ou quelqu'un  
20 qui se trouve dans la chaîne de commandement et si cette personne découvre ou  
21 détermine qu'il y a une violation du Code de conduite, on pourrait mandater une  
22 enquête et ça, c'est normalement fait... ces enquêtes sont faites de manière  
23 décentralisée.

24 À la fin de l'enquête, l'autorité en matière de conduite a toute  
25 l'information en main et s'il y a une détermination de non-conformité, il y aura une  
26 réunion avec le membre et après la réunion et si la conduite est établie, des mesures  
27 en matière de conduite seront imposées. Donc, je vous ai parlé de ces mesures qui  
28 sont imposées par l'autorité en matière de conduite.

1 **Dre EMMA CUNLIFFE** : D'autres questions à ce sujet. Je sais  
2 que... je comprends qu'une enquête est initiée de cette façon-là à l'interne. Est-ce que  
3 le public peut jouer un rôle pour attirer l'attention des autorités à des cas d'inconduite?

4 **Surint. CORRY PYNE** : Alors dans la loi, il y a la possibilité pour le  
5 public de jouer un rôle dans le processus de plainte ou... c'est comme une déclaration  
6 de l'impact sur les victimes. Et à la fin du processus, la personne concernée est avisée  
7 du résultat.

8 **Dre EMMA CUNLIFFE** : Et puis pour ce qui est du processus,  
9 quels aspects du processus sont publics?

10 **Surint. CORRY PYNE** : Eh bien, les cas... les dossiers du Code de  
11 conduite sont privés, en vertu de la *Loi sur la vie privée*, mais dans les cas d'inconduite  
12 grave où on veut congédier le membre, cela est rendu public et publié sur le site web.

13 **Dre EMMA CUNLIFFE** : Une dernière question : vous avez pris ce  
14 rapport découlant de la première phase et vous l'avez inclus dans un processus de  
15 consultation qui comprend le CCG. Avec qui... qui avez-vous consulté pendant ce  
16 processus?

17 **Surint. CORRY PYNE** : Nous avons consulté un grand nombre de  
18 parties prenantes : donc les syndicats étaient à la table, les employés qui ont été  
19 affectés par les cas d'inconduite ont aussi été consultés. À la direction de la GRC, nous  
20 avons consulté aussi certains services centralisés.

21 **Dre EMMA CUNLIFFE** : Les services centralisés, comme d'autres  
22 services ou d'autres organismes gouvernementaux?

23 **Surint. CORRY PYNE** : C'est exact.

24 **Dre EMMA CUNLIFFE** : Alors oui, ça serait le bon moment de  
25 prendre une pause, car il y a des processus... en fait, non, d'arrêter ces questions-là et  
26 passer à un thème.

27 Parlons de ces processus : expliquez-nous le processus et  
28 comment il fonctionne en Nouvelle-Écosse, comment vous recevez les références et ce

1 que vous en faites.

2 **M. LUC CÔTÉ** : Merci. Donc, le directeur du SIRT va recevoir  
3 toutes les références et c'est lui qui décide si le dossier est digne d'enquête en vertu de  
4 la loi. Ce n'est pas... c'est quand quelqu'un est décédé ou a été gravement blessé,  
5 toute agression sexuelle et toute question en matière de violence au foyer qui implique  
6 des policiers. Il y a une cinquième catégorie qui comprend des affaires d'intérêt public,  
7 mais bon, cette question d'intérêt public est assez vague et souvent, c'est à la  
8 discrétion du directeur.

9 Donc, quand la plainte est reçue du service de police, le directeur  
10 va affecter un enquêteur au dossier et habituellement, l'enquête se déroulera de la  
11 façon suivante : plusieurs enquêteurs ou supérieurs enquêteurs vont... parfois, la  
12 décision est assez évidente, parfois on le laisse au directeur, donc... et cela termine la  
13 partie d'enquête.

14 Ensuite, il y a la partie où on prépare le dossier et il sera soumis au  
15 service de police en vertu de son Code de conduite; si c'est les normes  
16 professionnelles, si c'est la PRH et ensuite, c'est le service de police qui doit réviser le  
17 dossier et peut arriver à une détermination en matière de conduite.

18 **Dre EMMA CUNLIFFE** : Alors merci, je veux m'assurer d'avoir bien  
19 compris : alors, quand vous parlez des références, exactement, ce qu'on voit, c'est que  
20 la majorité des références nous arrivent des agences policières. Et c'est une question  
21 naturelle; s'il y a des incidents qui se produisent?

22 **M. LUC CÔTÉ** : Oui, je ne sais pas, la partie qui est arrêtée est à  
23 l'hôpital n'est pas capable d'avoir des communications, alors ce qu'on a, la majorité de  
24 ces références-là nous arrivent des agences policières. Donc, il y a quand même  
25 beaucoup d'autres qui nous arrivent... qui arrivent en dedans de deux semaines des  
26 parties impliquées justement, qui disent qu'ils ont souffert des interactions policières.

27 Une chose que nous avons remarquée, c'est qu'il y a une  
28 augmentation des cas référés d'officiers, des policiers eux-mêmes des agences

1 policières. Et selon les dernières années, il y en avait un petit peu moins; il semblerait  
2 qu'il y en a plus... en fait, il semblerait qu'il y a plus d'officiers maintenant, de policiers  
3 qui rapportent un incident tout de suite à leur commandant. Et c'est quand même  
4 substantiel, considérable, la grande différence qu'on voit depuis trois ou quatre mois.

5 **Dre EMMA CUNLIFFE** : Alors merci d'avoir partagé. Maintenant,  
6 en tant que commandant d'une équipe, quelles sont vos responsabilités?

7 **M. LUC CÔTÉ** : Mon rôle, je suis l'un des deux enquêteurs au civil  
8 et dans notre bureau, on a des enquêteurs qui sont assignés par les agences policières  
9 – comme par exemple, celle d'Halifax. On s'entend que comme enquêteur, mon rôle  
10 consiste en regarder... je m'occupe de plusieurs ressources mais lorsqu'on reçoit un  
11 appel d'un directeur, on s'assure qu'on contrôle la scène du crime, qu'il y a une  
12 ségrégation des officiers. On fait des entrevues, on programme les entrevues et si on a  
13 besoin d'autres ressources peut-être un peu plus spécialisées, on va s'assurer de les  
14 obtenir. Donc, on est en charge du dossier et ça, éventuellement, notre rapport retourne  
15 au commandant.

16 **Dre EMMA CUNLIFFE** : Donc, en tant qu'enquêteur civil, est-ce  
17 que vous le faites auprès de la GRC?

18 **M. LUC CÔTÉ** : Oui, j'ai déjà été un GRC pendant 26 ans et je suis  
19 devenu enquêteur en janvier 21.

20 **Dre EMMA CUNLIFFE** : Et quels sont les rôles... vous avez parlé  
21 de... vous dites qu'il y a d'autres officiers qui font d'autres enquêtes. Est-ce que...  
22 comment ça se passe, finalement, tout ça?

23 **M. LUC CÔTÉ** : Je ne suis pas tout à fait sûr si je comprends bien  
24 la question.

25 **Dre EMMA CUNLIFFE** : Est-ce que vous pouvez travailler sur un  
26 cas... un cas où il y a une plainte qui a été faite contre un membre de la GRC?

27 **M. LUC CÔTÉ** : Oui, on en a eu un incident, d'ailleurs. L'officier  
28 que je supervisais était justement la personne visée. Alors, lorsque j'ai su ça, moi, j'ai

1 donc assigné le dossier à une autre personne qui fait ces enquêtes-là. Mais je ne suis  
2 pas sûr...combien de ce genre d'enquête-là sont faites depuis. Par contre, je ne suis  
3 pas tout à fait conscient de ces filières où je connais soit l'agence, la police ou quoi que  
4 ce soit.

5 Je pense que l'une des raisons pourquoi justement, je suis arrivé  
6 dans cette nouvelle carrière-là, c'est qu'il n'y a rien de pire pour un agent de police  
7 d'avoir des mauvais agents de police, qu'il voit ce qui se passe dans la carrière des  
8 autres ou même les terminer. Alors moi, je voulais m'assurer, quand j'ai commencé  
9 cette carrière-là, que les policiers se conduisent d'une bonne façon et qu'ils soient tenus  
10 responsables s'ils ne suivent pas les règlements – tout le monde est supposé de le  
11 faire.

12 **Dre EMMA CUNLIFFE** : Alors, merci. Alors, je pense que ça  
13 résume très bien ce que nous avons entendu ce matin, de toutes les évidences qu'on a  
14 récoltées jusqu'à maintenant.

15 Maintenant, pour avoir une idée encore plus exacte de ce que vous  
16 me dites, est-ce qu'il y a des règles sur ces policiers enquêteurs... est-ce qu'un policier  
17 peut faire une enquête sur un HOP, un policier d'Halifax, quoi?

18 **M. LUC CÔTÉ** : Bon, justement, le deuxième officier enquêteur ne  
19 peut pas faire des enquêtes à l'intérieur de sa propre agence. Ça peut arriver quand  
20 même assez souvent; c'est arrivé dans une situation à Halifax et puis justement, c'est  
21 une personne du personnel de la police d'Halifax qui a été impliquée et on nous a  
22 demandé de travailler sur ce dossier-là, justement.

23 **Dre EMMA CUNLIFFE** : Très utile, merci. Maintenant, je vais peut-  
24 être changer de sujet, mais par contre, avant de faire ça, je vais demander à des gens  
25 ici qui veulent avoir d'autres questions ou commentaires sur le sujet qu'on traite  
26 présentement. Non, personne? OK.

27 Donc, on va aller à l'autre. La prochaine question est plus générale;  
28 j'aime ça pouvoir faire le tour d'une grande table comme ici, je veux vous rappeler qu'il



1 y a beaucoup de personnes à la table, alors soyez le plus brefs possible. Je vais vous  
2 poser une question qui est quand même une grosse question – ça peut provoquer des  
3 grandes réponses! Mais pouvez-vous nous dire plus spécifiquement aux commissaires  
4 les évènements comme on les voit aujourd'hui, selon vous, si on faisait une réforme,  
5 quelles seraient les choses à prioriser dans les systèmes de police en Nouvelle-  
6 Écosse?

7                                   Alors, je vais commencer, je pense, avec ceux qui sont en ligne. Si  
8 c'est possible, alors je vais y aller un peu à tâtons ici. Il y a des gens avec qui on n'est  
9 pas supposés d'avoir des contacts visuels, mais ça s'est fait, enfin.

10                                   **Dr BENJAMIN GOOLD:** Je pense qu'il y a vraiment des manques  
11 dans ce qu'on comprend de ce système. Je pense qu'il y a un besoin réel pour que les  
12 policiers, les agences s'impliquent avec l'Académie, le public pour savoir ce qui se  
13 passe. On a une structure au Canada aussi où il y a beaucoup de restrictions et puis il y  
14 a beaucoup de manquements, il y a beaucoup d'espaces qu'on ne comprend pas. Je  
15 pense que quand on demande aux Canadiens, on veut... les Canadiens disent qu'on  
16 veut que les policiers s'impliquent dans ces forums de discussions et d'échange  
17 d'informations.

18                                   **Dre EMMA CUNLIFFE :** Michelaine, vous avez la parole.

19                                   **Mme MICHELAINÉ LAHAIE :** Merci. Je pense que ce qui est l'une  
20 des choses critiques dans le processus des plaintes... je pense que justement, c'est les  
21 membres du public ne sont pas au courant comment ça se passe. Donc, il faut éduquer  
22 le public. Alors, il faut aller parler avec les parties prenantes, certainement celles qui  
23 arrivent des communautés indigènes ou de différentes races et quoi que ce soit. Il faut  
24 que ce soit plus accessibles à ces gens-là.

25                                   **Dre EMMA CUNLIFFE :** Merci

26                                   Bethan, c'est à votre tour.

27                                   **Dr BETHAN LOFTUS:** Merci. Je vais répéter ce qui vient d'être dit.  
28 Je voulais dire exactement ce qu'on vient de dire. C'est d'avoir... avoir... offrir l'accès à

1 ceux qui ont de la difficulté à nous atteindre et à ces collectivités qui en ont besoin le  
2 plus. Il faut absolument que la confiance envers le système soit augmentée. Alors si on  
3 veut faire quoi que ce soit en termes de gouvernance et de structure, faut donner accès  
4 à tout ce monde-là.

5 **Comm. adj. ALFREDO BANGLOY:** Je suis d'accord avec ce qui  
6 vient d'être dit. Certainement, l'éducation, ce qui touche les plaintes publiques, les  
7 plaintes du public, même à la GRC il faut essayer d'aller au fond des choses et trouver  
8 qu'est-ce qui représente des problèmes. On parle des données raciales et comment on  
9 s'occupe de certains problèmes, de certains enjeux. Et comme on a mentionné on a ici  
10 amorcé une nouvelle initiative, justement, en ce qui touche le guide du comportement.

11 Et le rapport qui en est issu est étudié par un groupe qu'on a  
12 embauché, qui étudie le processus de discipline et on va avoir des informations qui vont  
13 nous arriver des Commissions, alors on s'attend à avoir ce (inintelligible) dans l'avenir.

14 **Dre EMMA CUNLIFFE:** Merci!

15 Kristina?

16 **Mme KRISTINA FIFIELD :** Moi je pense que ce qu'il est important  
17 ici c'est... c'est le cas d'omerta dans le milieu policier. Aussi, lorsque les individus qui  
18 ont été des témoins ou qui ont été ciblés par la violence n'aient pas besoin d'avoir peur  
19 d'une rétaliation (ph). Il y a une culture qui fait que, on essaie de protéger la personne  
20 qui a fait... qui a été violente. Et essayer de maintenir un silence autour de la situation.

21 C'est pas juste dans le milieu policier. On voit ça dans d'autres  
22 institutions. C'est lorsque l'on reporte à la violence, peu importe si c'est à l'interne ou à  
23 l'externe, il y a un système qui fait en sorte que les gens vont pas faire la plainte. Alors  
24 faut... pour vraiment changer ça, il faut s'assurer que les gens qui veulent aller faire des  
25 plaintes se sentent en sécurité. Et partout au Canada, ici, surtout quand on parle des  
26 femmes partout au pays ici, on parle de violence contre les femmes, faut que ça... faut  
27 que la... la... la... le sentiment de sécurité soit augmenté. Même... on parle même des  
28 syndicats aussi.

1 C'est là où on doit commencer à s'occuper des gens. Peu importe  
2 l'information qu'on a sur ce qui se passe, n'est pas reflété dans le travail qu'on fait et  
3 bien sûr, c'est même pas dans les dossiers, et dans les rapports.

4 Et on ne devrait pas avoir des processus qui diffèrent. Enfin... on  
5 devrait avoir des mesures disciplinaires qui touchent et l'intérieur et l'extérieur, l'interne  
6 et l'externe. Les systèmes de violence, les problèmes de la violence devraient tous  
7 avoir des conséquences, peu importe l'institution.

8 Il faut commencer à s'occuper de ça, et de comment ça impacte le  
9 public.

10 Prochaine réponse?

11 **Dre EMMA CUNLIFFE:** Alors merci.

12 **COMMISSAIRE LINDELL SMITH :** Moi je dirais... on parle  
13 d'accessibilité ici. Une des choses que j'ai déjà mentionnées, il y a des policiers qui  
14 voient le genre de plaintes contre des officiers de police. La communication n'est pas  
15 tellement bonne ici. On dirait que ça fait partie de leur culture de protéger ces gens-là. Il  
16 arrive qu'il y a des personnes qui vont dire : Je suis pas la seule personne qui a  
17 l'impression que cet officier de police-là - oups, communication coupée -

18 **Dre EMMA CUNLIFFE :** Lindell, on a un problème d'Internet ici. Ça  
19 va être curieux dans le rapport, va tous dire que ... Lindell, peu importe ce qui se passe,  
20 on va vous mettre en pause d'ici à ce qu'on soit capable de régler le petit problème  
21 technique.

22 Alors, allez-y, allez-y.

23 **Mme EMMA ARNOLD :** Alors merci. Une chose qui nous inquiète  
24 beaucoup, quand on travaille avec des populations vulnérables, quand on veut,  
25 justement, on... on... on ne connaît pas tout à fait le système. Et je pense que, une  
26 bonne solution, c'est que quelqu'un soit assigné pour les aider à comprendre le  
27 système, peut-être à l'externe. Qui soit capable d'entrer dans le système avec eux, leur  
28 expliquer ce qui se passe, les réglementations, les... les échéanciers, les...

1 Bien, bien souvent, c'est pas publié, les gens ne savent pas, y ont  
2 pas de personnes pour venir les soutenir, pour faciliter le processus, pour que ce soit  
3 plus facile. Parce que, peu importe à qui on veut parler, à la police, en général, on veut  
4 pas être obligé de se mettre sur la pause, dans notre vie, pour faire ce genre de... de...  
5 travail-là.

6 Alors, c'est la même chose à Halifax, que ce soit la GRC, la police  
7 d'Halifax ou quoi que ce soit. Il y a des gens qui ont été capables de trouver des gens  
8 qui ont été capables de les aider à naviguer dans ce processus-là. Parce qu'il y a  
9 tellement de couches qui représentaient la GRC, et la police d'Halifax.

10 Alors s'il y avait quelqu'un qui pourrait être assigné, justement, qui  
11 donnerait des instructions, des directives. Et qui agirait en tant que... que liaison entre  
12 ces agences et la personne qui fait la plainte.

13 **Dre EMMA CUNLIFFE** : Alors, parce que les gens sont plus  
14 préoccupés par la procédure qu'ils le sont par la plainte. Et finalement, ils ne se  
15 plaignent pas, nécessairement.

16 Corry? Quel serait la stratégie numéro un que vous voudriez  
17 implanter, quand on parle de la culture policière.?

18 **Mme EMMA ARNOLD** : Ben, je pense qu'il faut augmenter la  
19 confiance. Et pour y arriver, je pense qu'il faut avoir des initiatives, des programmes, qui  
20 nous permettent d'être beaucoup plus transparents. Ce qui est intéressant aussi, c'est  
21 que... ce qu'on essaie de faire aussi, c'est de... de... de... de... d'accroître  
22 l'indépendance. Alors ce qu'on fait, nous autres, c'est justement, depuis le rapport  
23 Bastarache, c'est d'avoir des unités indépendantes. Alors, dans certaines organisations,  
24 il va y avoir des officiers, des préposés qui vont ne faire que ça. Qui vont pouvoir,  
25 justement, gérer les plaintes dans l'organisation.

26 Et, je pense que la culture de diversité ici, je pense qu'on en a parlé  
27 ce matin, il faut être plus diversifié, ici. Je pense que, on a un système qui est a petit  
28 peu de difficulté (inintelligible). Voilà.

1 **Dre EMMA CUNLIFFE:** Alors merci. Je pense que les participants  
2 virtuels maintenant, sont capables de nous rejoindre. Alors je m'excuse Corry, j'ai une  
3 question de suivi ici. Comment est-ce que vous voyez les processus de... de mauvaise  
4 conduite chez les policiers, avec le sujet?

5 **M. CORRY PYNE :** Ben, le Centre dépendant, le (inintelligible)  
6 qu'on appelle ici, a un mandat de suivre le code de... du travail du Canada. Ils vont...  
7 on... on est... Ce qu'ils reçoivent, c'est qu'on évalue, à savoir si c'est la... s'il y a eu un  
8 manque au code. Alors il y a un mandat qui est offert à cette agence-là. Qui elle, va  
9 s'assurer que ce qui doit être fait le soit.

10 Il peut y avoir des situations durant lesquelles on peut demander à  
11 des gens de... de... de s'éloigner du milieu du travail. Il y a différents processus qui  
12 sont disponibles, ici. Et à partir de là, il y a d'autres processus dont... que j'ai décrit  
13 avant qui vont se poursuivre jusqu'à un point où on est capable d'établir une conduite  
14 ou pas.

15 **Dre EMMA CUNLIFFE :** Alors merci beaucoup, on va retourner  
16 maintenant aux questions. Je vais repartager la question.

17 Notamment la gouvernance et la redd... la culture de la police de la  
18 Nouvelle-Écosse et au Canada. Merci!

19 **Mme EMILY STEWART :** En travail social, c'est ce qu'on appelle la  
20 question de la baguette magique. Si vous avez une baguette magique, est-ce que...  
21 ferez-vous du sens pour (inaudible). Je sais que je suis sensée donner une réponse  
22 directe, et dire voilà ce que je ferais, mais surtout en ayant lu l'état des lieux et en ayant  
23 lu 422 pages de recommandations qui ont été proposées, c'est difficile de ne pas  
24 penser à ce contexte-là. On a eu des discussions autour de la table de manque de  
25 volonté politique, alors je suis... je pense que je vous suggérerais qu'un manque de  
26 volonté politique, un manque de volonté sociale.

27 Alors, la sensibilisation et rétablir la confiance devrait être une  
28 priorité. On doit examiner les processus démographiques et comment les intérêts justes

1 dans l'état des services policiers actuels au Canada.

2 **Dre EMMA CUNLIFFE** : Pour l'avantage des participants virtuels,  
3 je vais juste finir avec les gens en salle. Sinon, je vais me perdre avec le nombre de  
4 participants. Et Luc, à vous.

5 **M. LUC CÔTÉ** : Je pense que des éléments importants de la  
6 réforme, c'est l'accessibilité et la sensibilisation. C'est important que notre agence de  
7 surveillance cherche à rejoindre des collectivités que servent les services policiers et  
8 qui (inintelligible) ces représentations-là dans les collectivités. C'est de toute importance  
9 que les victimes, les services aux victimes, en fait, sont fournis aux personnes touchées  
10 par les actions des politiques qui font l'objet de nos enquêtes.

11 Nous sommes un bureau très petit, et c'est un élément important  
12 que nous n'avons pas disponible auprès de notre service. Ces accès... il s'agit de  
13 l'accès de service aux victimes de ceux qui ont été touchés par les actions de la police.

14 **Dre EMMA CUNLIFFE**: Un grand merci Luc. Jihyun, à vous.

15 **Mme JIHYUN KWON** : Merci! il me semble que les plus grands  
16 enjeux abordés ici, c'est la gouvernance, le mécanisme de gouvernance et de  
17 surveillance. On a parlé de différents processus de surveillance autour de la table  
18 aujourd'hui.

19 Maintenant, je vais parler du processus disciplinaire. Il est  
20 important pour nous de songer à cela comme de reconnaître que c'est une question  
21 administrative et de relation de travail. Ce n'est pas une question de droit criminel. Pas  
22 qu'on oublie, ce qu'on cherche à maintenir les droits des agents de police. Parfois on  
23 oublie que ce n'est pas une question de droit criminel.

24 (Inintelligible) le droit à une procédure juste pour l'agent de police,  
25 avec le modèle, c'est important de songer aux services policiers, pourquoi est-ce qu'on  
26 traduit vraiment de... d'autres activités d'application de la loi d'autres agences ou  
27 d'autres autorités et d'autres régies gouvernementales.

28 Ainsi, on retourne toujours au fait que... notions des agences

1 policières fondées sur les modèles de parlementaires, nous contre l'ennemi qu'on doit  
2 contrôler, lorsqu'on songe à réformer les mécanismes de surveillance, parce qu'on doit  
3 revenir à l'ancienne littérature criminologique sur les (inintelligible) dissuasifs la  
4 littérature dit, afin qu'il y ait un dissuasif des comportements non favorables, il doit y  
5 avoir certitude et rapidité et il y a une discussion sur quel montant de gravité et de  
6 punition est approprié.

7 Notre littérature identifie que la certitude est le facteur le plus  
8 important. Si on dit... si le public et les médias critiquent régulièrement les agents de  
9 police pour ne pas se comporter, d'avoir une inconduite, d'avoir (inintelligible)  
10 inconduite ne correspond pas à service de police (inintelligible) certainement si on ne  
11 maintient pas les principes, cela donne lieu à des messages qui portent à confusion en  
12 ce qui a trait aux officiers.

13 Alors, différents mécanismes de surveillance comme le CR...  
14 (inaudible) et le CRCC doivent être discutés, doivent être en discussion... Dans... en  
15 Ontario, les instances ne se parlent pas et cela cause des problèmes. J'espère que ce  
16 ne sera pas répété ici.

17 **Dre EMMA CUNLIFFE:** Merci Jihyun.

18 Wesley?

19 **M. WESLEY BLAIR :** Je vous dirais deux points, du point de vue  
20 du public, c'est malheureux que cela parait différemment s'ils traitent avec une agence  
21 de policier comparée à l'autre. Certainement que ce soit uniforme en matière de  
22 politique et de formation des processus, ce soit... que ce soit...

23 Selon moi, le CRCC... (inaudible) est le seul programme national  
24 dont nous relevons avec la GRC, s'il y avait une façon cohérente de lancer des plaintes  
25 en matière de (inintelligible) ou de politique de formation (inintelligible) qui aiderait au  
26 conseil de police d'avoir une compréhension cohérente des travaux, du travail de la  
27 police, tout en permettant des différences régionales pour combler les besoins des  
28 régions. Une régie de conduite et un décideur juridique avec des compétences

1 juridiques, ces décisions-là sont sujettes à des appels.

2 On a un comité d'examens externe qui examine ces appels-là, qui  
3 peuvent faire des recommandations, qui feraient par la suite des recommandations,  
4 toutes ces décisions-là peuvent être passées à l'appel à une Cour fédérale, alors il y a  
5 la supervision juridique qui est... judiciaire qui est disponible. Cela part de la  
6 gouvernance à l'interne et la surveillance.

7 Cela pourrait aider à la cohérence. Ça aidera à la passation de  
8 services, également à la capacité du public de comprendre comment ils peuvent lancer  
9 une plainte ou déposer une plainte, peu importe s'ils sont en collectivité ou juste sur  
10 l'autoroute.

11 **Dre EMMA CUNLIFFE:** Un grand merci.

12 Johanne?

13 **Mme JOHANNE GIBB :** Ma recommandation serait que les  
14 services policiers sont fortement intégrés, mais l'examen policier ne l'est pas. Bien qu'il  
15 y ait plusieurs efforts pour coopérer, échanger les renseignements et les meilleures  
16 pratiques, la Commission, par exemple, a l'autorité, en vertu de la loi sur la GRC,  
17 dans... d'entamer des enquêtes conjointes en matière de plaintes. (Inintelligible).

18 Nous avons reçu (inintelligible) autorité en 2014. Mais les  
19 compétences provinciales n'ont pas cette autorité. Alors nous pouvons travailler avec  
20 eux, mais eux ne peuvent pas travailler avec nous. La loi C-20 contribue à cette  
21 mesure-là. Je voudrais que nos homologues provinciales (inintelligible) cette autorité-là.  
22 Et on voudrait également que nos homologues provinciaux (inintelligible) des examens  
23 systémiques. Et qu'ils puissent faire des examens conjoints avec la Commission.

24 (Inintelligible) à Halifax qui implique la GRC, dans la région  
25 (inintelligible) d'Halifax, nous pourrions faire enquête en matière de la GRC. Et la porte  
26 se ferme là. Alors si du point de vue de la Sécurité nationale, sur le plan national, à la  
27 suite de la Commission (inintelligible), cette notion de suivre le fil. Ils ont créé une... une  
28 instance de surveillance qui peut suivre les fils. Mais, pour les services policiers, nous



1 ne pouvons pas le faire. Une solution pratique, même faisable, c'est d'avoir... faire que  
2 nos homologues provinciaux aient les mêmes autorités que nous, afin qu'on puisse  
3 davantage collaborer et avoir un point de vue holistique d'un incident ou d'un problème  
4 systémique.

5 **Dre EMMA CUNLIFFE:** Lindell, je reviens vers vous. Je ne suis  
6 pas sûre où on a perdu, donc je vais vous inviter de recommencer d'emblée.

7 **Commissaire LINDELL SMITH :** Non, ça ne me gêne pas. Je serai  
8 rapide. Tout d'abord, mon premier commentaire, c'est en matière de transparence. Une  
9 meilleure façon pour les gens de... n'ont (inintelligible) suivre le fil des plaintes,  
10 également regarder les... les plaintes antérieures, alors s'ils déposent une plainte à  
11 l'endroit d'un agent de police, s'ils peuvent aller sur une base de données qui montrait  
12 que X nombres de plaintes ont été déposées à l'endroit d'un agent de police, cela  
13 permet davantage de transparence. Au niveau de l'admission des plaintes, les gens  
14 doivent avoir. recevoir les formulaires du poste de police, par des courriels ou appelés,  
15 cela peut être intimidant pour certaines personnes, notamment ceux-là qui sont de  
16 différents milieux démographiques.

17 Avoir des partenaires communautaires, des gens de confiance, qui  
18 sont bien formés. Qui travaillent avec les services policiers ou les organismes  
19 organisations, les instances qui peuvent aider les gens touchés pourraient être utiles  
20 afin que les gens se sentent plus à l'aise de déposer une plainte.

21 Et finalement, de meilleures ressources pour les conseils, afin qu'ils  
22 puissent lancer des enquêtes, une fois rendu à ce stade-là.

23 Pour nous, en tant que Commission, nous avons mené des  
24 enquêtes frontales, c'est des examens... c'était des... c'était privé et ce sont des  
25 enquêtes pour des agents de police à l'interne. Ça prend beaucoup de temps pour moi-  
26 même et le prés... en tant que président, mais le personnel cela ne fait pas forcément  
27 partie de leurs travaux de tous les jours, c'est difficile alors de gérer les plaintes avec  
28 peu de ressources. Ces aspects-là seraient utiles.

1 **Dre EMMA CUNLIFFE:** Merci bien de partager ces idées-là,  
2 Lindell. Kent, à vous maintenant.

3 **Pr KENT ROACH:** J'encouragerais les Commissaires de faire  
4 preuve d'audace sur l'enjeu de la culture. Je pense que la GRC devrait considérer  
5 fermer le Dépôt. Il s'agit d'un camp paramilitaire finalement et de permettre... en  
6 matière de formation. Et de permettre aux agents de police de rester en collectivité s'ils  
7 vont continuer de fournir des services contractuels. Je pense qu'on doit considérer  
8 quelque chose comme le conseil de police du Yukon. Il y a les sous-ministres, du  
9 ministre territorial qui siège avec le commandant dans la province. Ce genre de modèle  
10 devrait être considéré, et je pense également qu'on pourrait prendre quelque chose de  
11 l'Angleterre, avec la police et les commissaires en matière de criminalité. Ils ont la  
12 capacité, je ne sais pas à quel point ils l'exercent, d'accepter d'autres tâches en matière  
13 des ambulances et des services d'incendies. Alors si on passe à une vision plus large  
14 de sécurité communautaire, nous devons avoir une démarche plus holistique et ne pas  
15 uniquement se concentrer sur la fragmentation.

16 **Dre EMMA CUNLIFFE:** Et Meghan, à vous maintenant.

17 **Mme MEGHAN McDERMOTT:** Certainement. Ce que je... c'est  
18 une immense question que je propose, je sais alors, j'y ajoute beaucoup. Je voudrais  
19 passer à un modèle plus proactif de gouvernance plutôt que de présumer que nous ne  
20 pouvons rien faire, moi je voudrais encourager aux Commissaires, encourager le  
21 gouvernement et les gens qui sont nos élus démocratiques, de faire preuve de leur  
22 pouvoir, d'une politique pour établir comment on veut que les services policiers  
23 fonctionnent à travers notre nation et de l'établir plus clairement, à la fois pour la police  
24 afin qu'ils comprennent comment ils devraient employer le pouvoir discrétionnaire et  
25 pour le public, afin qu'on sache à quoi s'attendre lorsqu'on a des interactions avec la  
26 police. C'est ridicule pour un pays avec un niveau d'éducation et avec une telle richesse  
27 comme on le voit au Canada, d'être tellement illettré en matière des pouvoirs de police.  
28 Même les maires de grandes villes où leurs compétences reposent.

1 Je dois parler de la vie privée. On parle de vie privée ça et là en ce  
2 qui a trait à la protection des policiers et leurs dossiers disciplinaires. Également, de  
3 l'incapacité d'accéder à certaines politiques que la Loi sur la vie privée est une sorte  
4 d'entrave, ou que les documents seront refusés. J'encourage également que l'on  
5 concède soigneusement l'intersection de la vie privée avec les services policiers de  
6 façon générale et de considérer comment différentes professions sont traitées. Par  
7 exemple, je veux souligner les efforts d'un organisme à caractère populaire qui cherche  
8 à obtenir des dossiers disciplinaires qui existent en principe dans le domaine public, de  
9 les mettre en ligne dans une base de données. Il y a beaucoup de préoccupations qui  
10 vont... seront les cibles de litiges, mais je veux que les Commissaires comprennent que  
11 c'est ce que le public recherche et ça va améliorer la confiance entre le public et les  
12 agences policière et nos élus, et nos... et les fonctionnaires. Et même quand ça va  
13 tourner mal, la personne moyenne, ce n'est pas un terrain égal lorsqu'on cherche à  
14 assurer la reddition de compte de la police. Les gens doivent accéder à des  
15 organisations comme BC Liberty (phon.), elle ne peut pas fournir de la représentation  
16 juridique, on doit demander des subventions d'agence à des... des subventions par  
17 l'agence pour créer des fiches, afin d'aider aux gens de comment naviguer ces  
18 labyrinthes juridiques. Et il y a plusieurs universitaires qui doivent leur apporter des  
19 cartes pour indiquer où on accède à quoi dans le processus.

20 Ça fait que c'est tellement inaccessible à la personne moyenne,  
21 sans parler de gens qui ont un sentiment que le système n'est pas conçu pour eux  
22 d'emblée.

23 **Dre EMMA CUNLIFFE:** Vous avez tout à fait raison. C'est une  
24 image frappante qu'une experte en matière de cette question, Jihyun, doit avoir une  
25 carte devant elle afin qu'elle puisse s'exprimer. Quel espoir est-ce que la personne  
26 ordinaire peut avoir sur une personne qui... ou même une des personnes qui est déjà  
27 intégrée dans le système juridique. Quel espoir peut-il avoir. On a dit un tas de choses,  
28 Holly.

1                   **Dre HOLLY CAMPEAU:** On a dit un tas de choses, alors je vais  
2 être très universitaire, je vais rester dans ma voie d'expertise et je vais répondre selon  
3 un point de vue analytique. Les décideurs se détournent des décideurs politiques pour  
4 aborder des réformes innovateur, ce sont les outils du maître ne vont jamais démanteler  
5 la maison du maître. C'est vrai que la police ont des pouvoirs uniques, mais le fait d'être  
6 persuadée que bien que les services policiers sont uniques, ah ! Ou finalement que les  
7 gens ne comprennent pas comment les services policiers fonctionnent. Le fait d'être  
8 persuadé de cela ne revient... nous font revenir aux outils du maître. Alors je renchéris  
9 les appels de faire preuve d'audace, c'est Kent qu'il l'a dit, et de résister à cette  
10 tentation en ce moment-là. Le moment actuel nous demande de faire ainsi. L'ignorance  
11 de la façon que les choses fonctionnent ou l'ignorance de la boîte peut promouvoir des  
12 pensées, des façons de penser qui sortent de la norme. On doit considérer des  
13 structures de l'organisation à l'extérieur du système juridique, même à l'extérieur du  
14 système de service public, pour élargir les voies possibles vers l'avenir.

15                   Un dernier point rattaché à ceci, et c'est quand même un  
16 avertissement, quand même c'est aux sociologues de le dire. On oublie tellement  
17 souvent des (l'audio coupe) individuels, des discussions au niveau sur les réformes  
18 législatives. Ce qui y est commun à l'organisation de la vie, c'est que c'est formé  
19 d'individus et que finalement comment les gens arrivent à comprendre leur travail, leur  
20 position par rapport aux autres personnes, comment la punition et la discipline est  
21 distribuée, mais également les récompenses. Tout cela a un impact sur comment les  
22 efforts vers le changement sont soit absorbés ou refusés ou écartés complètement. Ça,  
23 c'est vrai, est-ce qu'on parle d'agences policières, des hôpitaux, des universités ou la  
24 NASA. Une des meilleures cultures organisation dans le monde. Il fallait dire les  
25 services de policiers sont uniques, selon moi devient un bouclier contre les  
26 transformations d'innovation.

27                   **Dre EMMA CUNLIFFE:** Merci bien Holly. Julie.

28                   **Mme JULIE THOMPSON:** Merci bien de la question, ce sera court.

1 Moi aussi je vais essayer de m'en tenir à mon expertise, en plus des commentaires  
2 excellents que nous venons d'entendre. Moi aussi j'ai biffé des choses sur ma liste. Je  
3 dirais que les données et le travail... travail qu'il fait au niveau de l'agrégation des  
4 données et les données fondées sur la race est essentielle et de faire... de promouvoir  
5 la transparence. En plus des activités que nous avons entendues, les actions pour faire  
6 des réformes pour la GRC. Je reviendrais à quelque chose qu'on a discuté ce matin, les  
7 services policiers dans le contexte de la sécurité publique, communautaire et de  
8 comprendre les services policiers dans le contexte de la sécurité communautaire.  
9 Également le bien-être des collectivités, les communautés ne doivent pas juste survivre,  
10 mais prospérer. Alors la reddition de compte peut être entre partenaires, pas juste au  
11 niveau hiérarchique. Alors, peut-être mettre l'emphase sur les partenariats dans un  
12 sens plus large pour le bénéfice de la communauté, ça serait très important dans un  
13 contexte pour aider à amener des réformes en matière de services policiers et  
14 encourager la reddition de compte.

15 **Dre EMMA CUNLIFFE:** Ah, vous avez anticipé une question que je  
16 vais poser bientôt.

17 **Dre KANIKA SAMUELS-WORTLEY:** Merci Emma, c'est une  
18 question importante, de nombreuses réponses. J'appuie tout ce que mes collègues ont  
19 mentionné, peut-être que je vais répéter certaines des choses qui ont été dites, mais je  
20 pense pour moi, lorsque je songe à un changement en matière de la culture policière, il  
21 doit y avoir un engagement significatif auprès de la communautaire doit primer [sic], et  
22 la notion de l'application de la loi doit être en deuxième lieu, ou en dernier recours.

23 En mettant l'emphase sur la collectivité, on doit comprendre que  
24 lorsqu'il y a une relation mutuelle positive entre la collectivité et la police, c'est ce qui  
25 peut mener à la sécurité publique. Si les deux sont sur la même longueur d'onde, cela  
26 peut mener à la légitimité de la police en tant que protecteur du public. Si chaque  
27 organisation peut se fier à l'autre.

28 Également pour faire référence à ce que Holly disait sur les

1 systèmes de récompense, on récompense quoi au sein des services policiers ? On doit  
2 récompenser l'engagement communautaire. On voit souvent que ceux qui soulèvent  
3 des enjeux, en fait l'inconduite pourrait être punie parmi leurs propres pairs et peut-être  
4 même on peut être punis pour soulever des enjeux pour lesquels on ne devrait pas les  
5 punir. Ceux qui soulèvent des enjeux quant à leur inconduite devraient être  
6 récompensés. Également, pour soutenir les normes professionnelles et déontologiques  
7 en matière de services policiers, alors finalement, lorsqu'il s'agit du système de plaintes  
8 du public, les citoyens devraient tous se sentir à l'aise de soulever des enjeux à ce qui a  
9 trait à la police et la police devrait pouvoir adopter et trouver que c'est un moyen  
10 significatif de s'engager auprès de la collectivité. S'il y a des enjeux, la police devrait  
11 être reconnaissante de mieux comprendre ce qui se passe entre la collectivité. Alors  
12 finalement la collectivité prime et l'application de la loi c'est en deuxième lieu.

13 **Dre EMMA CUNLIFFE:** Merci bien Kanika. C'est une belle note  
14 pour une pause. Je vous suggère donc de prendre une courte pause. Je vous demande  
15 pour une petite pause. Je voudrais reprendre à 15h10 afin d'assurer qu'on puisse faire  
16 une dernière série de questions et donner le temps aux Commissaires de poser leurs  
17 questions. Et la dernière question élargira les points de vue en matière de  
18 décentralisation, défocalisation des services policiers vers un modèle plus  
19 communautaire.

20 --- **L'audience est en pause à 15 h 02**

21 --- **L'audience est reprise à 15 h 10**

22 **Dre EMMA CUNLIFFE:** Reprise de la séance, bon après-midi.  
23 Avant la pause, on a discuté des stratégies pour la réforme de la police et ensuite, nous  
24 avons... c'était au moment des commissaires, et donc imaginons un monde dans lequel  
25 le principe d'organisation est celui de la sécurité communautaire et que la police  
26 devienne un élément intégrant d'un écosystème décentralisé dans lequel d'autres  
27 organismes seront les premiers intervenants dans beaucoup de cas. Comment la police  
28 serait-elle gouvernée dans un tel monde ? Kanika. Pardon, pardon... Monsieur.

1 **Pr KENT ROACH:** Je trouve que chaque localité et chaque  
2 province, chaque pays, devraient pouvoir explorer les options en optant pour une  
3 démarche démocratique. Je pense que le conseil de police du Yukon est prometteur et  
4 il comporte des membres de la communauté autochtone. Je crois que les  
5 communautés autochtones devraient être financées pour promouvoir la sécurité  
6 communautaire à leur façon. Mais je trouve aussi que le débat sur l'abolition potentielle  
7 de la police contractuelle n'est pas un débat (inaudible). Ce n'est pas oui ou non. Dans  
8 certaines parties, certaines régions du pays, la police contractuelle sera nécessaire, ce  
9 sera la seule option rentable. Mais je pense que la GRC doit changer. Si on a besoin  
10 d'une approche qui va promouvoir la santé, les éjections [sic] et les rôles de la société  
11 civile. Les groupes de femmes et d'autres groupes.

12 Il faut envisager un futur dans lequel notre police est... nos  
13 policiers sont des travailleurs spécialisés, et on ne devrait pas les former pour devenir  
14 de simple paramilitaire. Mais je pense que là où le danger est palpable, on l'a vu en  
15 Saskatchewan récemment, les gens peuvent s'autoriser à imaginer que la police fera  
16 de son mieux pour prévenir le danger. Quand il y a des silos sur le terrain, il faudrait...  
17 et que l'on veut les briser, il faut faire la même chose au niveau du gouvernement. Dans  
18 mon livre j'explore les premiers plans de sécurité et de bien-être communautaires qui  
19 sont obligatoires en vertu de la Loi de l'Ontario. Ce sont des plans intégraux qui  
20 proviennent des tables rondes, des tables de concertations multiorganismes et qui  
21 visent à briser les silos. Mais ce que j'ai trouvé en relisant ces rapports publics est que  
22 parfois, on n'a pas nécessairement la recherche, les données ne sont pas là. Parfois,  
23 très souvent, on dirait que la police joue un rôle partenaire un peu éloigné et n'offre... et  
24 ses plans n'offrent pas de transparence ou beaucoup de transparence sur le... et dans  
25 plusieurs de ces plans-là, on dit qu'il y a des mandats où il n'y a pas nécessairement  
26 l'argent pour gérer sur des enjeux, notamment la violence conjugale, le problème de  
27 logement, Etc.

28 Je pense que l'idée ici c'est de briser les silos. Je ne suis pas tout à

1 fait sûr de ce qu'en sera les résultats, je ne sais pas qu'est-ce qui fonctionne et qu'est-  
2 ce qui ne fonctionne pas. Selon moi, dans mon livre, même si à Toronto il y a un plan,  
3 je suis très critique. Je regarde aussi, j'étudie aussi les plans de sécurité  
4 communautaires qui ont été préparés pour la ville de Toronto et ont pris le Black Lives  
5 Matters, la Liberty Association et d'autres groupes et je pense que le rapport il a quoi, il  
6 a 20 pages. Je crois qu'il est un instrument très, très puissant parce qu'il nous amène à  
7 lire des choses qui... il y aurait beaucoup de documentation. Qu'il nous invite à faire  
8 beaucoup plus à l'échelle communautaire, à l'échelle policière, qu'est-ce qui fonctionne  
9 à l'échelle communautaire et la sécurité. Vraiment, je pense qu'il y a des groupes  
10 communautaires justement qui ont initié ce genre d'études là. Et j'espère qu'on parle  
11 soit des associations de police, des... que ça soit des conseils de gestion  
12 communautaires, que ce soit un conseil national des forces policières, peu importe le  
13 groupe. La même chose que d'ailleurs, c'est qu'on a aussi pour être un bon modèle. Ça  
14 pourrait bien fonctionner.

15 Et faire du travail policier, c'est très bon, mais c'est dans une  
16 démocratie, c'est qu'il n'y a pas de... il n'y a pas un modèle qui s'ajuste à tout le monde.  
17 Il faut avoir des modèles transparents, transférables et mesurables. Voilà, merci.

18 **Dre EMMA CUNLIFFE:** Merci. Justement votre livre est très  
19 important et le... ce qui a été promu là-dedans comme recommandation a été étudié  
20 quand par des quarts importants. À toi.

21 **Dre KANIKA SAMUELS-WORTLEY:** Pour être honnête, c'est le  
22 professeur Roach, vient d'expliquer d'une façon superbe ce que je veux dire. Il y a des  
23 formes policières qui doivent être étudiées à l'échelle communautaire. Et ce qu'on  
24 regarde bien souvent dans le système des plaintes, il faudrait avoir des gens qui  
25 arrivaient du milieu civil qui font partie de ce processus-là. Honnêtement, je ne vais pas  
26 répéter exactement ce que le professeur vient de nous dire, mais je pense qu'il l'a  
27 expliqué d'une très belle façon. Je pense qu'il apprécierait d'avoir et des membres de la  
28 communauté qui vont faire partie du processus d'une façon beaucoup plus importante



1 que ce qu'on voyait avant. Bien souvent on voit justement une implication  
2 communautaire, mais on ne voit pas où ça va. On ne voit pas si ça mène à quoi que ce  
3 soit. Des fois on a des *leaders* qui représentent la collectivité et dans ce processus-là  
4 on pourrait avoir de meilleurs rapports entre et la collectivité et la police. Je pense que  
5 c'est important de nous assurer que dans les rapports tout est bien fait et que ce n'était  
6 pas justement juste une question de forme, on met un petit « X » sur un formulaire, bon  
7 bien les gens sont venus puis... non. Selon moi, il faut qu'il y ait dans le processus de  
8 décision, une plus grande implication du niveau communautaire.

9 **Dre EMMA CUNLIFFE:** Suivant.

10 **Mme JULIE THOMPSON:** Moi c'est un sujet qui me touche, qui me  
11 tient à cœur. Je suis d'accord avec ce qu'on vient de dire. Je pense qu'il y a un exemple  
12 que je peux donner ici dans... puis ça s'est passé chez les autochtones justement, on  
13 fait de la planification de sécurité chez les autochtones et on le voit au Yukon d'ailleurs,  
14 en tant qu'exemple il y a de la planification de sécurité. Qu'est-ce qu'on peut faire avec  
15 eux, qu'est-ce qu'on peut faire pour eux, c'est ça la planification. Ça, c'est fait avec la  
16 collectivité, avec une coalition de gens de la GRC, par exemple, où il y a beaucoup  
17 d'enjeux. Donc si on parle d'infrastructure, si on parle, je ne sais pas moi, de feux de  
18 circulation. Les interventions, on parle des conversations dans... qui doivent avoir lieu.  
19 Donc il faut avoir un plan de sécurité qui s'ajuste très bien à une collectivité propre  
20 (inaudible à l'interprète)... Donc je n'ai pas d'autre chose à ajouter plus que ce que le  
21 docteur vient de nous dire.

22 **Dre EMMA CUNLIFFE:** Alors merci beaucoup d'avoir parlé  
23 justement d'un certain financement ici. Oui, justement dans le budget de 2021 on en  
24 parle là. Moi, je me demandais si vous pouvez nous donner une idée, est-ce que cet  
25 argent-là va être arrivé, ou est-ce que vous devez faire une nouvelle demande ?

26 **Mme JULIE THOMPSON:** Je vais vous parler de deux sources de  
27 financements. Il y en a pour la planification elle-même, donc initiative Il y en a une autre  
28 pour la préparation d'un plan, il y en a une autre pour la mise en application. Donc

1 l'implantation du plan. Et tout ça doit être... se pencher sur la santé collect... à la  
2 collect... à la sécurité communautaire. Alors il y a une agence canadienne qui a  
3 justement donné des fonds à des collectivités autochtones au... oui, il s'agissait tout  
4 simplement de le demander.

5 **Dre EMMA CUNLIFFE:** Alors merci des détails. Prochain  
6 participant.

7 **M. LINDELL SMITH:** Moi je ne peux pas (l'audio coupe) tout ça.  
8 Moi, je suis d'accord de... avec tout ce qui vient d'être dit. Ce que je peux ajouter c'est  
9 qu'à l'échelle municipale, les municipalités peuvent avoir participé à la conversation sur  
10 les services que les services policiers offrent. Nous on se dit qu'est-ce qu'on peut  
11 faire ? Qu'est-ce qu'on... Alors y'a d'autres choses qui ont été implantées facilement  
12 dans notre collectivité, y'a des services que nous autres on offre, qu'on pourrait... .qui  
13 pourraient aider à changer la façon que les policiers font leur travail finalement.

14 **Dre EMMA CUNLIFFE:** Alors, merci. On a justement entendu  
15 parler du définancement des services policiers, on parle aussi des services policiers  
16 d'Halifax, et cetera, et tous les couts qui seraient réduits à ce moment-là à cause des  
17 services que vous, vous pouvez offrir, et cetera.

18 Prochaine personne.

19 **Mme MEGHAN McDERMOTT:** Je suis d'accord avec tous les  
20 participants jusqu'à maintenant. Je pense bien que je peux seulement réitérer le besoin  
21 d'une gouvernance démocratique et proactive qui va régir. Définitivement, c'est vrai qu'il  
22 y a un grand manque d'une implication civile ici. Bien souvent, on y va par proxy. Des  
23 fois on dirait qu'on ne veut pas nécessairement que les gens s'impliquent et il y a des  
24 processus en Colombie-Britannique où finalement on ne partage pas ce qui se passe  
25 avec la collectivité.

26 Assurez-vous que la collectivité devienne un partenaire à temps  
27 plein et comment qu'ils pourraient travailler aussi sur la façon que les policiers  
28 travaillent. Avoir des bonnes discussions surtout en ce qui touche les collectivités qui

1 ont été opprimées traditionnellement. Ils devraient travailler avec nous. Je pense que  
2 c'est les agences gouvernementales et policières peuvent se centrer là-dessus. Je  
3 pense que ces gens-là, spécialement ceux qui ont eu des expériences dans le système  
4 criminel, le système judiciaire, qui ont été affectés par la discrimination ou quoi que ce  
5 soit pourraient travailler avec nous pour nous aider à mieux travailler dans l'avenir et  
6 rétablir un niveau de confiance, si vous voulez.

7 Bon bien, alors, je veux tout simplement dire aussi que d'avoir une  
8 façon d'avoir des ressources durables. Il faut se ressourcer, il faut avoir des conseils  
9 locaux. Enfin, peu importe qui pourrait s'impliquer, on sait qu'à Vancouver... on voit  
10 qu'à Vancouver, on considère que le service de policiers là-bas est l'un des plus  
11 modernes qui existe et, même là, les polices ont de la difficulté à comprendre  
12 exactement, alors c'est à peu près comme ce qui se passe au service de police à  
13 Halifax. Donc, on parle des ressources civiles, des ressources policières et une  
14 meilleure cohésion.

15 **Dre EMMA CUNLIFFE:** Alors, merci.

16 On a un participant qui a dû partir à cause d'une envolée.

17 Moi, j'ai une question qui m'est très importante que je veux vous  
18 poser ici. Il nous reste quelques minutes.

19 Holly, comment est-ce qu'on réimagine le monde finalement? Voilà  
20 ma question.

21 **Dre HOLLY CAMPEAU:** Toute une question, hein? Je ne veux pas  
22 faire l'écho de choses qui ont déjà été dites. Voilà, une chose qui me vient à l'idée ici.  
23 Dans mes recherches, j'ai parlé avec des gens directement, travaillé avec de gens qui  
24 se sont adaptés, qui se sont... été impliqués avec les institutions judiciaires. Alors, ça  
25 ne me touche pas, moi, c'est pas mon champ d'études, mais il faut consulter. Et il y a  
26 des gens à qui on ne pense même pas à consulter dans le processus; entretemps, il y a  
27 des groupes qui pourraient tellement en gagner ou tellement en perdre selon les  
28 prochaines étapes qu'on veut faire.

1                                   Alors, ce qui nous est souvent dit c'est que les gens veulent être  
2 traités comme des êtres humains. Alors, pour aller de l'avant, c'est avoir d'abord une  
3 approche humanitaire. Il y a tellement de la formation et centrée sur des histoires... un  
4 historique paramilitaire, de marches et de traditions et de... (inaudible), pourquoi?  
5 Pourquoi? Je sais qu'il y a des justifications pour avoir des structures, oui, mais quand  
6 qu'on essaie de restructurer un modèle ou un système et qu'on pense au bien des  
7 gens, c'est pas de la façon dont on devrait former des gens. C'est une carrière très  
8 importante, maintenant il faut que ça devienne une carrière communautaire, dont  
9 l'humanité en premier, le côté humanitaire en premier.

10                                   Il y a des gens qui travaillent dans le côté des traumatismes et ça  
11 fait partie de bien des modèles. Il faut comprendre que ceux habituellement qui se  
12 font... qui sont dans le système judiciaire sont déjà des victimes de traumatismes d'une  
13 façon ou d'une autre et ces gens-là veulent consulter. Il faut s'assurer qu'ils font partie  
14 du plan social. Et dernièrement, il faut faire qu'on parle de définancer les policiers. Il y a  
15 des gens du monde policier qui vont vous dire non, non, non, et alors ça fait en sorte  
16 que les gens luttent. OK? Il y a quand même une vue, une vision qui dit que y'a  
17 plusieurs leaders des policiers qui disent : « On en fait déjà trop. Moi, j'ai pas une  
18 formation pour faire tout ce qu'on fait là, mais ces choses ne devraient pas  
19 (inintelligible) mon problème, OK? » Alors, puis les policiers disent (inaudible) on a  
20 besoin d'avoir du financement pour les choses que l'on peut vraiment traiter.

21                                   **Dre EMMA CUNLIFFE:** Alors, merci.

22                                   Prochaine personne.

23                                   **Dr BENJAMIN GOOLD:** Alors, merci.

24                                   Dans mon expérience, les policiers sont très sceptiques lorsqu'on  
25 leur dit que les gens du milieu civil ont de l'expérience, et donc, il faut qu'ils  
26 reconnaissent que ces partenaires-là civils et communautaires ont une expertise et  
27 qu'ils peuvent renforcer la position du policier. Moi, je les encourage à prendre au  
28 sérieux ce genre d'expérience là.

1 **Dre EMMA CUNLIFFE:** Merci.

2 Prochaine personne.

3 **Dre BETHAN LOFTUS:** Bon, je pense qu'en termes sociologiques,  
4 il faudrait d'abord avoir des contacts avec les personnes, les groupes qui ont eu des  
5 conflits avec les policiers. Il y a beaucoup de relations qui ont été fracturées, il y a des  
6 collectivités qui sont divisées, et puis les policiers essaient de faire du nettoyage et puis  
7 ils essaient de trouver les problèmes puis... mais pratiquement...

8 **INTERPRÈTE:** Là, j'ai du bruit sur la ligne, je ne comprends pas  
9 tout ce qu'elle dit.

10 **Dre BETHAN LOFTUS:** Là, il faudrait avoir des discussions du  
11 type de celles qu'on vient d'avoir et des circonstances durant lesquelles des  
12 professionnels seraient en bien meilleure mesure de traiter les urgences que les  
13 policiers, surtout lorsqu'on parle d'une crise de... je sais pas, moi, de santé mentale,  
14 alors il faut être capable de trouver les bonnes personnes pour les bonnes  
15 circonstances, quoi. Alors moi... donc, c'est vrai que y'a des policiers qui ont... qui font  
16 des choses qu'ils ne devraient pas faire, ça ne fait pas partie vraiment de leurs tâches.

17 Enfin, une question que je me pose, c'est : quand on parle des  
18 collectivités autochtones, des fois je pense qu'on va avoir aussi, à bien y penser, de la  
19 justice qui aide les gens à retrouver la santé finalement, qui est capable de restaurer les  
20 gens. Il y a aussi des possibilités où on aurait peut-être une victime, ça sera dans une  
21 salle avec un policier et avoir des communications un à un avec ces personnes-là.  
22 Alors, je sais pas comment est-ce qu'on appellerait ça, la justice qui restaure les gens,  
23 mais selon moi, il y a des principes là-dedans qui font en sorte que les gens devraient  
24 se rencontrer un à un et de parler de ce qui a été correct et ce qui l'a pas été, de ce qui  
25 a nui et de ce qui n'a pas nui.

26 Donc, quand on consulte les collectivités au sujet du travail policier,  
27 on voit que les policiers sentent que... veulent ou enfin disent que la collectivité est  
28 vraiment différente d'eux. Et ce genre de principe là qui devrait, selon moi, être amélioré

1 pendant les discussions, je pense ça serait utile justement.

2 **Dre EMMA CUNLIFFE:** Excusez-moi, je vais être obligée de vous  
3 interrompre.

4 **INTERPRÈTE:** On parle en même temps là.

5 **Dre EMMA CUNLIFFE:** Vous avez passé au-delà de vos  
6 2 minutes. Alors, merci beaucoup des idées que vous venez de partager.

7 **Mme KRISTINA FIFIELD:** Alors moi, je pense que si on regarde à  
8 l'avenir, je pense que enlever des tâches à des policiers qui... et ces tâches qu'ils font  
9 pare que tout simplement ils veulent s'assurer que les collectivités sont en sécurité,  
10 mais on ne peut pas juste vérifier par contre si certains dossiers ont été vus, si on peut  
11 mettre des « X » sur certaines petites boites puis dire « ben, voici, les choses ont été  
12 faites et faites », il y a des interactions qui doivent être faites. Les individus auraient des  
13 décisions finales, à savoir : il faudrait que... à savoir qu'est-ce qu'on veut comme  
14 policiers dans l'avenir. Ce n'est pas que des individus. On voit on a besoin des  
15 (inaudible) des individus des collectivités vulnérables, des gens qui sont des leaders  
16 pour apporter des vrais changements et qui vont nous aider à aller de l'avant et  
17 comment on s'y prend. Donc, il faut être créatif quand on parle de la sécurité de tous les  
18 gens.

19 **Mme JIHYUN KWON:** Jusqu'à date, nous avons parlé en matière  
20 de services de police communautaires basés dans les collectivités en matière de notre  
21 compréhension du rôle des services de police, des réseaux dans l'ensemble des  
22 services professionnels. Oui, les services policiers devraient être perçus comme partie  
23 d'un l'écosystème et en liaison avec les services non policiers, mais en matière de  
24 surveillance et de reddition de comptes, je voudrais que nous songions à l'importance  
25 des services de police basés dans la collectivité comme ligne... comme principe  
26 directeur, qu'on détermine si un agent de police peut faire partie du... ont respecté leurs  
27 obligations. Notre système a été trop... a été... a mis l'emphase sur les éléments  
28 d'interdire certaines affaires plutôt que d'encourager des services de police

1 communautaires.

2 Le deuxième point que je voudrais faire c'est en ce qui a trait à  
3 l'intervention de Holly, son analogie, c'était plutôt précis, plutôt juste. Elle nous a dit que  
4 pour songer à autre chose, on doit oublier la boîte, on doit songer à d'autres  
5 professions, qu'est-ce que ce qu'ils font pour tirer des leçons de là.

6 Je vous encourage également, c'est une discussion que j'ai eue  
7 lors du dîner, c'était un membre du public, parfois on songe à des pays anglo-saxons  
8 comme si c'était les seuls pays dans le monde, mais y'a d'autres pays où l'on fait les  
9 choses différemment et y'a certains pays qui ont apporté des changements significatifs,  
10 et deux compétences qui me viennent à l'esprit, c'est la Géorgie et la Corée du Sud. Ce  
11 n'est pas parfait, mais ils ont fait beaucoup d'avancées en matière de transformer leurs  
12 forces paramilitaires dans des services de police basés dans la collectivité. Alors, c'est  
13 important d'explorer cela.

14 **Dre EMMA CUNLIFFE:** Oui, c'est tout à fait important, et merci  
15 d'avoir partagé ce point de vue là.

16 Wesley.

17 **S. É-M. WES BLAIR:** Alors, je vais commencer en disant que la  
18 GRC a certainement pris beaucoup de mesures pour interagir avec les services avec  
19 lesquels on fournit des services... auxquels on fournit des services et dans lesquels  
20 nous vivons, et nous faisons certainement beaucoup d'efforts pour être à l'écoute, et je  
21 reconnais tous les points de vue partagés aujourd'hui. Je pense qu'il vaut mieux que  
22 j'écoute plutôt que de prescrire là où on devrait se pointer.

23 **Dre EMMA CUNLIFFE:** Merci de votre participation aujourd'hui,  
24 Wesley. Merci de vos observations sensibles.

25 **Mme JOANNE GIBB:** Je vais revenir sur le commentaire de  
26 Meghan sur une démarche centrée dans la collectivité. On avait travaillé avec la B.C.  
27 Civil Liberties Association, avec la Sécurité publique, dans une communauté  
28 autochtone en Colombie-Britannique dont le leadership a cherché un processus de

1 résolution de plaintes qui suivait les traditions autochtones là-bas, et leurs lois et leur  
2 culture. À l'époque, j'avais beaucoup espoir que cela allait se produire et que cela  
3 pourrait être reproduit dans d'autres collectivités autochtones et dans d'autres  
4 communautés tout court. Ce qui... une résolution est différente de façon informelle, ça  
5 pourrait avoir l'air différent, mais en fin de compte les collectivités impliquées, et  
6 notamment les membres de la GRC, sentaient que les enjeux avaient été abordés et  
7 les préoccupations avait été exprimées. Mais malheureusement, ça ne s'est pas avéré  
8 comme ça, mais j'ai encore espoir d'écouter aux collectivités, établir des partenariats  
9 avec eux, cela pourra donner lieu à des résultats très favorables.

10 **Dre EMMA CUNLIFFE:** Merci bien. Cela m'a l'air d'une initiative  
11 très excitante. Si vous pourrez partager les leçons tirées en vertu du fait que ça n'a pas  
12 continué, nous serions heureux d'en entendre parler. On pourrait faire cela à un autre  
13 moment.

14 Michelaine?

15 **Mme MICHELAINÉ LAHAIE:** Je vous dirais qu'on doit utiliser  
16 davantage de compétences afin que les commissions liées aux plaintes puissent faire  
17 des examens systémiques lorsqu'on parle d'accompagner les collectivités. Les  
18 membres de la collectivité sont (inintelligible) essentiels, ils doivent être impliqués dans  
19 ces examens systémiques afin de partager leurs expériences avec les services policiers  
20 sans la difficulté de devoir porter plainte publiquement.

21 L'élément important, le gouvernement le sait bien, dans les lois, les  
22 changements à la *Loi sur la GRC* en 2014, les provinces ont été donné l'autorité dans  
23 les provinces où il y a des contrats d'envoyer une lettre au ministre de la Sécurité  
24 publique de considérer des enjeux systémiques. C'est très important parce que c'est  
25 par l'entremise des examens systémiques que nous corrigerons les services policiers  
26 même avant qu'un agent de police se rende dans la rue.

27 **Dre EMMA CUNLIFFE:** Alfredo.

28 **Comm. adj. ALFREDO BANGLOY:** Désolé. Je ne peux pas vous



1 dire que la GRC... je peux vous dire, plutôt, que la GRC s'efforce de travailler avec  
2 toutes les agences partenaires là où nous sommes situés pour fournir le meilleur  
3 service possible. Dans les communautés éloignées, parfois il nous manque des  
4 agences partenaires pour nous aider à cet égard. Par contre, on fait ce qu'on peut.

5 Un exemple de ce qui se passe en Saskatchewan. Par exemple,  
6 pendant un certain temps, nous avons eu des infirmiers intégrés dans notre STO, alors  
7 ils peuvent fournir de l'aide aux membres de première ligne, peu importe là où ils se  
8 trouvent en Saskatchewan, en ce qui a trait à aborder les gens en état de crise de santé  
9 mentale. C'est une initiative qui continue et un exemple parmi plusieurs d'autres  
10 initiatives qui sont en cours au sein de l'organisation.

11 Je vais m'arrêter là.

12 **Dre EMMA CUNLIFFE:** Merci bien.

13 Emma.

14 **Mme EMMA ARNOLD:** Merci. Je vais pousser... repousser un peu  
15 sur cette notion de réaffectation des tâches. J'avais une petite... c'était en quelque sorte  
16 une blague. Je voudrais bien vivre dans une société où je n'aurais plus de travail parce  
17 qu'on n'avait pas besoin de services. Je vois la police de la même façon. Ce serait  
18 vraiment bien de vivre dans une société où on n'a pas besoin de la police, où il n'y a  
19 pas de torts, y'a pas de besoin d'avoir recours au contrôle, au confinement, au  
20 déploiement de pouvoirs. On devrait prendre des décisions dans cet... à cet égard,  
21 dans ce sens-là, avoir différents intervenants dans les collectivités vus comme des  
22 partenaires égaux plutôt que la police soit par-dessus les autres partenaires plutôt que  
23 les premiers intervenants où... mais plutôt de voir les autres partenaires à part, sur un  
24 pied d'égalité, où la police doit établir que ce qu'ils font avec le financement fonctionne,  
25 tout comme les autres ressources communautaires avec les ressources qu'ils ont  
26 prises. Avec les autres partenaires communautaires, on peut se mettre à faire la mise  
27 en œuvre, on n'a pas besoin de le refaire, on connaît certaines des solutions. Alors,  
28 dépendre de cela et traiter les différents intervenants comme des égaux, voilà mon

1 conseil.

2 **Dre EMMA CUNLIFFE:** Merci bien.

3 **Surint. CORRY PYNE:** Il y a plusieurs bonnes suggestions qui ont  
4 déjà été exprimées. Julie a mentionné les plans de sécurité communautaire, bien sûr  
5 l'implication de la collectivité est essentielle, mais il faudrait avoir un bon niveau de  
6 ressources, comme la police l'est d'habitude.

7 Kent, il me semble, a parlé de prises de décisions avec les conseils  
8 consultatifs, ce serait intéressant à considérer. Tirer parti de l'expertise au niveau  
9 communautaire, il y a beaucoup d'expertises qui existent, mais je pense qu'on pourrait  
10 probablement faire un meilleur travail de rejoindre les groupes marginalisés pour  
11 entendre leur point de vue.

12 Et finalement, oui, les collectivités autochtones, je pense que nous  
13 devons nous engager davantage auprès d'eux, et ça, ça va de pair avec nos efforts en  
14 matière de réconciliation.

15 **Dre EMMA CUNLIFFE:** Merci bien.

16 Emily.

17 **Mme EMILY STEWART:** Oui, il s'agit d'un sujet qui est très  
18 intéressant et qui a le potentiel d'apporter beaucoup de changements. Je songe à  
19 l'enquête Maxwell-George ici en Nouvelle-Écosse qui a mené au Protocole des affaires  
20 à haut risque qui existe actuellement ainsi que les efforts interagences en matière de  
21 violence familiale, qui existent dans toutes les agences en Nouvelle-Écosse, qui  
22 apportent des partenaires autour de la table pour des violences qui se passent au  
23 niveau communautaire de nos points de vue autochtones.

24 Mais, quand même, j'avertirais de faire gaffe en matière des  
25 partenariats si on n'examine pas les dynamiques de pouvoirs. Si moi, je relève de vous  
26 et vous n'êtes pas responsable de... envers... à mon endroit, vous pourrez siéger sur  
27 mon conseil, mais moi, je ne peux pas siéger sur le vôtre. Cela ne paraît pas comme  
28 une relation saine, notamment en matière de relations menées par les femmes.

1 Les services policiers (inintelligible) les traumatismes, mais dans le  
2 rapport MacNeil, on a indiqué que les impacts sur les traumatismes, le souvenir, les  
3 agents qui intervenaient avaient des incohérences en matière des histoires. Cela ne  
4 signifie pas que c'est vrai, mais quand on a des victimes souffrent du même problème,  
5 c'est perçu comme une sorte de fabrication des preuves, et comment cela s'est  
6 présenté dans l'enquête de Maxwell-George, madame Maxwell, les incohérences de  
7 madame... de Maxwell-George, elle a dit qu'il l'avait soutirée hors de la voiture, hors de  
8 ses cheveux dans une indication à la police, et qu'il l'a tirée hors de la police par la  
9 gorge dans une autre déclaration. Cela fait qu'il n'y avait pas d'accusation, aucune mise  
10 en accusation. Il s'agit d'un exemple.

11 Il s'agit des organisations comme la mienne qui sont de première  
12 ligne, des intervenants de première ligne. Nous sommes 24 heures sur 24, 7 jours sur  
13 7, souvent les gens... c'est possible que les gens... que les seules personnes qu'on  
14 peut appeler, c'est la police, par contre nous faisons la prévention du crime. Nous  
15 sommes moins bien connus, mais la pandémie et les pertes massives ont changé le  
16 discours, ce qui est vraiment génial, mais on continue de recevoir trop de demandes  
17 pour services avec peu de ressources. Je suis autour de cette table parce que je pense  
18 que des changements sont possibles et j'ai hâte de passer à une voie vers l'avenir et  
19 j'ai hâte de voir ce qui... quelles seront les prochaines étapes.

20 **Dre EMMA CUNLIFFE:** Et, Monsieur et Mesdames les  
21 Commissaires, vous vous rappelez vous-mêmes et les participants, les trois rapports  
22 ciblés sur l'affaire Maxwell-George font partie de l'état des lieux et ont été déposés  
23 comme preuves.

24 Merci de cette référence-là

25 Luc.

26 **M. LUC CÔTÉ:** Je n'ai pas beaucoup à ajouter à ce qui vient d'être  
27 dit. Tout ce que je dirais, c'est que la Commission a le pouvoir d'apporter du  
28 changement et je vous encourage de le faire. Le système actuel ne fonctionne pas et il

1 doit... on doit apporter des changements à l'avenir. C'est ça, mon commentaire.

2 **Dre EMMA CUNLIFFE:** Merci bien.

3 Alors, pour la question finale que je vais vous poser, je vous  
4 suggère un peu de faire un tour de table. J'établirais une liste des intervenants. Alors, je  
5 demanderais à ceux qui nous rejoignent de façon virtuelle de se mettre en *chat* si vous  
6 voulez rejoindre la liste des intervenants, et ceux-là qui sont en présentiel, attirez mon  
7 attention, je prépare une liste.

8 Voici ma question que je veux vous poser, c'est au sujet de la mise  
9 en œuvre des recommandations de la Commission. Nous avons entendu énormément  
10 de preuves au sujet de l'histoire de commissions, comme la nôtre, qui font du bon  
11 travail, tout comme le travail que nous accomplissons aujourd'hui dans cette salle,  
12 rédigeant de bonnes recommandations, parfois même des recommandations qui sont  
13 moins bonnes que la Commission pourrait le croire, et avoir des défis là où la  
14 Commission est démantelée et la phase de mise en œuvre commence.

15 Nous avons également entendu plusieurs bonnes idées sur  
16 comment s'assurer que la mise en œuvre est surveillée et examinée et devient un enjeu  
17 de la société civile. Et voilà, c'est la question que je vais vous poser à tous et chacun  
18 autour de la table.

19 Avez-vous des suggestions pour la Commission sur comment  
20 s'assurer que les recommandations qui sont le résultat de votre bon travail seront mises  
21 en œuvre?

22 Micheline s'est portée bénévole pour commencer. Je vais  
23 continuer de chercher d'autres mains et d'autres notes.

24 **Mme MICHELAINÉ LAHAIE:** Merci, Emma. Je pense que cela doit  
25 aller au-delà d'une liste sur un site web avec une série de coches. L'un des éléments  
26 clés de la *Loi sur la GRC*, c'est le fait que le Commissaire est responsable au ministère  
27 de la Sécurité publique. Je pense que vos recommandations que vous allez présenter, il  
28 doit y avoir ce niveau-là de reddition de comptes, ça doit être au niveau du ministre. Le

1 Commissaire doit relever du ministre de la Sécurité publique en ce qui a trait à ce qui se  
2 passe avec les recommandations et leur mise en œuvre.

3 Bien trop souvent, on les... cela relève de la chaîne de  
4 commandement à faire, ça devient un exercice, et bon, « nous n'avons pas les  
5 ressources pour faire la mise en œuvre de ces recommandations-là, alors on va les  
6 mettre de côté pour l'instant ». Alors, vraiment, ce que vous devez considérer, c'est la  
7 reddition de comptes ministérielle et le fait que le Commissaire relève du ministre pour  
8 arriver à les accomplir.

9 **Dre EMMA CUNLIFFE:** En parlant de recommandations, on a eu  
10 une demande du ministre de la Justice fédérale pendant l'heure du midi.

11 Pour donner à Corry ou Alfredo, de donner des façons, Corry ou  
12 Alfredo, indiquer comment ils font le suivi des réactions aux recommandations et pour  
13 faire le suivi sur le site web.

14 **Comm. adj. ALFREDO BANGLOY:** Depuis 2020-2021, toutes les  
15 recommandations de la CCETP avec laquelle s'est entendue la GRC, les statuts de la  
16 mise en œuvre de ces recommandations-là sont divulgués au public sur notre site web  
17 de la GRC.

18 **Dre EMMA CUNLIFFE:** Merci bien. Et en tant que Commission, on  
19 va s'assurer qu'on fasse le suivi et on obtienne une copie du site web. On apprécie d'en  
20 être au courant.

21 Jhiyun?

22 **Mme JIHYUN KWON:** Une chose que je voudrais recommander,  
23 on doit reconnaître que le mot « recommandations » signifie qu'il n'y a pas de pouvoir  
24 d'application. Ça signifie qu'il n'y a pas de mordant bien que la recommandation a été  
25 formulée en fonction du témoignage d'experts ou de la part... fondée sur les apports de  
26 la collectivité. Il y a certains rapports qui ont nommé les recommandations  
27 différemment, notamment les « appels à l'action ». Lorsqu'ils font des recommandations  
28 et elles ne sont pas mises en œuvre, ils n'ont pas fait la mise en œuvre parce qu'ils

1 n'avaient pas à suivre la recommandation. Si la Commission peut la formuler comme un  
2 « appel à l'action », ça signifie que ceux qui n'ont pas fait la mise en œuvre n'ont pas  
3 pris les mesures.

4 Alors, c'est peut-être une question rhétorique, mais ça aide au  
5 public pour voir ce niveau de sensibilité. Il faut utiliser des libellés très clairs lorsqu'on  
6 émet des recommandations. Quelques exemples. C'est le panel d'experts indépendant  
7 de Thunder Bay, le rapport par intérim sera finalisé sous peu, mais peut-être que vous  
8 pourriez... ça pourrait être rendu disponible à vous.

9 Également, le rapport de l'honorable juge Sinclair, également son  
10 rapport sur Thunder Bay, ce serait de bons exemples. Dans son rapport de Thunder  
11 Bay, il a recommandé la nomination d'un administrateur, il a spécifié la durée et la  
12 responsabilité, et cela a peut-être mis en... était vraiment en train d'être mis en œuvre  
13 et on voit ce qui est reflété dans sa mise en œuvre et ce qui se passe à Thunder Bay  
14 maintenant.

15 Relatif à cela, j'ai fait du travail sur la surveillance dans les services  
16 correctionnels. Mon travail, c'était la mise en application d'une ordonnance en matière  
17 des droits de la personne entre le Commissaire des droits de la personne et le ministère  
18 du Procureur général. Comme partie de cette ordonnance-là, deux personnes devaient  
19 être nommées pour surveiller les progrès de la mise en œuvre du mandat et nous  
20 avons un accès illimité – illimité, c'est important d'avoir ce genre de surveillance là –, et  
21 notre responsabilité était de surveiller le travail ou les changements apportés.

22 Également, nous devons signaler cela sur une base annuelle et de s'assurer que le  
23 ministère, en ce qui a trait aux surveillances des prisons et là où ça traitait des  
24 questions en matière de confinement solitaire, cela aide... que nous aidions au  
25 ministère de faire... désolée, de faire leurs rapports annuels, mais ça, on s'assurait que  
26 le ministère puisse faire... rende publiques les données et on s'assurait que cela suivait  
27 le mandat de l'ordre de consentement. C'est important lorsque vous faites des  
28 recommandations; c'est pas juste la mise en œuvre, mais également d'établir les

1 phases du processus de mise en œuvre avec une différente autorité en matière de  
2 surveillance et différents individus.

3 **Dre EMMA CUNLIFFE** : Merci d'avoir partagé ces idées-là, Jihyun.  
4 Meghan, à vous.

5 **Mme MEGHAN McDERMOTT** : Merci. En Colombie-Britannique, il  
6 y a un examen législatif de loi sur la police, alors je peux vous dire ce que nous avons  
7 recommandé à eux en ce qui a trait à cet enjeu-là. C'est vraiment tragique lorsque  
8 tellement de gens, d'initiatives bien censées dorment sur les étagères. Dans ce cas-ci,  
9 nous avons demandé au directeur des services policiers et probablement un  
10 homologue en Nouvelle-Écosse de maintenir un registre public accessible dans un  
11 langage clair en ligne et d'au moins fournir une fois par an une mise à jour pour  
12 confirmer lesquelles des recommandations ont été mises en œuvre et lesquelles sont  
13 en cours de mise en œuvre avec des échéanciers clairs et des statuts clairs et si  
14 certaines ne sont pas mises en œuvre, de fournir la raison d'être.

15 Je comprends le point de Michelaine sur non, nous ne sommes pas  
16 seulement un site web, quelqu'un doit être redevable, ça doit être la responsabilité de  
17 quelqu'un. Dans un monde idéal, si nous avons un commissaire indépendant civil qui  
18 relevait d'un parlement ou d'une assemblée législative, dans l'idéal, ça pourrait être  
19 cette personne-là qui maintient ce registre-là, peut-être les agences policières qui sont  
20 la responsabilité pourrait relever d'eux, mais jusqu'à ce qu'on obtienne ce genre de  
21 supervision indépendante par les civils, on pourrait avoir quelque chose comme un site  
22 web public accessible à tous où nous pourrions assurer le suivi.

23 **Dre EMMA CUNLIFFE** : Merci bien, Meghan, de nous partager ces  
24 idées-là. Ma liste d'intervenants, c'est Kanika ensuite.

25 **Dre KANIKA SAMUELS-WORTLEY** : Merci bien. Il y a de la  
26 fatigue, on voit les mêmes enjeux qui sont soulevés à plusieurs reprises. Donc, il faut  
27 voir de l'action, pas seulement des recommandations et la seule façon de voir si  
28 quelque chose a été fait, c'est de demander à la communauté si vous avez vu oui ou

1 non des changements dans la façon que vous êtes en contact avec la police. Et cela  
2 veut dire, donc, des sondages communautaires réguliers. Il faut savoir comment... la  
3 communauté doit jouer un rôle important dans la police et le changement apporté aux  
4 services policiers.

5                               Donc, il faut avoir une stratégie régulière – que ce soit des  
6 assemblées publiques ou où n'écoute pas tellement la voix de la police, mais on écoute  
7 la voix de la communauté, qui dit : oui, on a remarqué ces changements ou pas, mais il  
8 faudrait que la police soit présente pour justement répondre aux remarques de la  
9 communauté. Ce n'est pas la police qui peut nous assurer que les changements ont été  
10 faits.

11                               **Dre EMMA CUNLIFFE** : Emily?

12                               **Mme EMILY STEWART** : Merci, Kanika. Comme vous avez  
13 remarqué, je ne suis pas experte en responsabilité de la police, mais j'ai beaucoup  
14 réfléchi à cette question depuis deux ans et demi. J'ai occupé mon poste en avril 2020  
15 et donc, comme directrice générale, j'ai eu ces deux ans pour réfléchir à cela. Et  
16 finalement, les recommandations ne sont pas suffisantes; nous sommes un pays  
17 démocratique, nous avons des élus et il faut savoir pourquoi il n'y a pas de volonté  
18 politique – quelle bonne question. Les ressources manquent, peut-être? Mais ce n'est  
19 qu'une partie de l'histoire; les ressources sont consacrées aux projets qui jouissent de  
20 cette volonté politique. On parle donc de la police... de la responsabilité de la police,  
21 mais il y a aussi la responsabilité sociale. Cela fait partie de la sécurité communautaire.

22                               Je suis reconnaissante d'être ici; nous sommes... nous avons...  
23 tout le monde a payé le prix, tout le monde... et le sentiment que j'entends depuis le  
24 début, c'est qu'il faut jamais que cela se reproduise et comment est-ce qu'on peut le  
25 réussir sans que les gens ici nous disent la voie de l'avenir.

26                               **Dre EMMA CUNLIFFE** : Merci beaucoup. Julie, étant donné votre  
27 rôle, j'aimerais savoir qu'est-ce que la Commission peut faire pour s'assurer que les  
28 recommandations soient mises en œuvre?



1 **Mme JULIE THOMPSON** : Je représente Sécurité publique  
2 Canada aujourd'hui. Le ministère attend les recommandations avec grande anticipation.  
3 La volonté n'est même pas le mot – on va vraiment s'attarder à ces recommandations  
4 avec tous nos partenaires et on va parler de la manière de les mettre en œuvre. Je  
5 peux dire que le niveau d'engagement du ministère est très élevé.

6 **Dre EMMA CUNLIFFE** : Merci, Julie. Pause. Dites-moi, est-ce que  
7 vous aimeriez parler de cette question avant de passer à la suivante? Kristina?

8 **Mme KRISTINA FIFIELD** : Avant que les enquêtes s'installent, on  
9 doit se pencher sur le mandat. Moi, je travaille sur la violence fondée sur le genre, je  
10 suis intervenante de première ligne et moi, je pense que les recommandations doivent  
11 être mises en œuvre. Ça ne peut pas être des recommandations non contraignantes.  
12 Ce travail est très important; beaucoup d'argent a été dépensé par les gouvernements,  
13 du gouvernement fédéral et le gouvernement provincial.

14 Écoutons les voix d'autres personnes avec qui j'ai travaillé qui ont  
15 un vécu; ces gens qui parlent de ces enquêtes et des méfaits qu'elles nous imposent. Il  
16 faut voir cet échec – finalement, ces gens se sentent trahis. Les familles... s'il n'y a pas  
17 de changements, cela va causer des méfaits durables. Les traumatismes seront très  
18 durables. Les impacts de ces enquêtes, si les actes, si les recommandations ne sont  
19 pas converties en actions, seront très négatifs. Si on va faire de telles enquêtes, de  
20 telles commissions, il faut qu'il y ait des résultats. Merci.

21 **Dre EMMA CUNLIFFE** : Merci Kristina. Une dernière question de la  
22 journée et je vous demanderais d'ajouter votre nom à la liste de parole si vous avez  
23 envie de répondre. Est-ce qu'il y a quelque chose que vous n'avez pas pu dire  
24 aujourd'hui et que vous voudriez ajouter aux procédures? Emily?

25 **Mme EMILY STEWART** : J'ai entendu parler du pouvoir  
26 discrétionnaire de la police ce matin. J'aimerais vous expliquer l'impact de ce pouvoir  
27 sur les décisions des femmes de divulguer l'agression ou la maltraitance. J'ai entendu  
28 parler des scénarios où s'il n'y a pas assez de temps et que le témoin est réticent à

1 témoigner, il n'y a pas d'autres témoins. Le policier doit toujours faire preuve de son  
2 pouvoir discrétionnaire; il faut se demander « Est-ce mon supérieur va appuyer les  
3 accusations? Est-ce que la Couronne va le faire? Est-ce que ça va être un dossier qui  
4 va réussir? » quand on intervient chez quelqu'un.

5 On a aussi la question des chiffres; si vous mesurez le succès en  
6 termes de nombre d'arrestations, vous n'allez pas passer du temps à enquêter dans  
7 des dossiers où la probabilité d'une condamnation est très faible. Bien, c'est souvent le  
8 cas avec les cas de violence fondée sur le genre. Mais il est plus facile d'obtenir une  
9 condamnation pour utilisation de la drogue. Je pense qu'on envoie des messages  
10 mixtes quand on consacre davantage de ressources à la lutte anti-drogue qu'à la lutte  
11 contre les crimes violents.

12 Je pense qu'il y a aussi le dossier Butlin; il y a plusieurs incidents à  
13 Truro. Un client, une cliente m'a dit que son agresseur lui avait dit « Tu sais ce que  
14 Junior a fait à Suzie? Toi, il va t'arriver la même chose ». Elle a dit à la GRC et la GRC  
15 lui a dit que ce n'était pas une menace et elle nous l'a dit à nous, mais elle ne voulait  
16 pas poursuivre parce qu'elle n'a que trois agents de la GRC chez nous.

17 Donc, le pouvoir discrétionnaire de la police, surtout dans le  
18 contexte de la violence conjugale et la violence fondée sur le genre est très  
19 problématique.

20 **Mme EMMA ARNOLD** : Alors, je sais que ce matin, il a été  
21 brièvement question, mais il faudrait aussi peut-être... il y a l'idée de mandater des  
22 enquêtes lors des décès. Je crois que c'est pour beaucoup de gens le but même du  
23 processus de plaintes; quand on veut exiger des comptes, le gouvernement et aux  
24 institutions et quand on doit leur demander des processus de plaintes raisonnables, il  
25 faudrait que ce soit une occasion pour en tirer des leçons au lieu de devoir faire appel  
26 au pouvoir discrétionnaire.

27 Il y a beaucoup de leçons qu'on ne peut pas tirer... surtout si la  
28 famille doit faire des pieds et des mains pour obtenir une telle enquête et au lieu que ce

1 soit mandaté par la province. Ça ne devrait pas être quelque chose... le fardeau ne  
2 devrait pas être assumé par la famille.

3 **Dre EMMA CUNLIFFE** : Et vous vouliez aussi corriger le procès-  
4 verbal de ce matin; je vais donc donner suite avec vous pour m'assurer que le procès-  
5 verbal soit corrigé dûment.

6 Alors maintenant, s'il n'y a pas d'autres noms à la liste de parole, je  
7 sais que j'ai dû vous interrompre, donc je vous redonne la parole.

8 **Dre HOLLY CAMPEAU** : Il y a de nouvelles technologies et de  
9 médiatisation qui permettent d'améliorer la responsabilité. On a parlé des structures de  
10 gouvernance et des politiques qui permettent aux gens d'exiger des comptes, mais je  
11 ne crois pas que l'on a parlé de nouvelles façons de le faire, comme par exemple avec  
12 les téléphones intelligents. Je me demandais quelles sont les perspectives des gens sur  
13 l'utilisation de telles technologies – si on peut par exemple enregistrer le comportement  
14 des agents, ces instruments que l'on pourrait utiliser, donc, pour accroître la  
15 responsabilité de la police.

16 **Dre EMMA CUNLIFFE** : Merci. Est-ce quelqu'un voudrait répondre  
17 à cette question? Joanne?

18 **Mme JOANNE GIBB** : On sait que la GRC va donner à leurs  
19 agents des caméras et il se peut bien que cela améliore la responsabilité, mais j'ai peur  
20 qu'il y aura... donc, ça, c'est des caméras d'intervention. Et moi, ce qui me préoccupe,  
21 c'est qu'il y aura beaucoup de film qui existera, beaucoup de vidéos, mais on ne pourra  
22 vraiment pas s'en servir. La valeur devient limitée si ces données sont collectées sans  
23 jamais être analysées. Donc, comment est-ce que l'on saura qu'un membre a une  
24 mauvaise attitude quand il traite un certain groupe de personnes dans la société ou une  
25 certaine personne si personne n'examine jamais les données?

26 Peut-être qu'il y a justement un plan visant à vérifier cette vidéo,  
27 mais sinon, ça sera seulement lors d'une plainte du public, déposée par le public. Je ne  
28 suis pas encore persuadée que ce sera la panacée de la responsabilité tant souhaitée

1 par certains.

2 **Dre EMMA CUNLIFFE** : Alors merci. Je vous donne quelques  
3 minutes...

4 **Comm. adj. ALFREDO BANGLOY** : Oui, moi, je peux répondre.  
5 Je ne sais pas s'il y a des plans visant à revoir toute seconde des vidéos prises par les  
6 caméras d'intervention, mais je sais que lors des plaintes et des situations impliquant le  
7 code de conduite, on peut facilement revoir la vidéo et parfois l'audio pour essayer de  
8 bien comprendre ce qui s'est passé.

9 **Dre EMMA CUNLIFFE** : Merci. J'essaie de lire votre langage  
10 corporel, Luc; est-ce que vous auriez envie de dire quelque chose?

11 **M. LUC CÔTÉ** : Oui. La présence de vidéos est très importante. Il y  
12 a quelques services municipaux dans la province qui ont des caméras d'intervention.  
13 Ces services nous disent qu'ils préfèrent ne pas descendre dans la rue sans la caméra;  
14 ils accueillent très favorablement ces caméras. Dans un premier temps, il y avait une  
15 certaine réticence de la part de certains agents plus âgés, mais jusque là, l'adhésion a  
16 été quasi-totale.

17 Maintenant, quand il y a des retards, on voit des agents qui se les  
18 achètent eux-mêmes pour leur propre protection quand ils ne peuvent pas les recevoir  
19 de la GRC. Il y a un évènement très grave où un agent de la GRC a été impliqué, il  
20 avait une caméra d'intervention, il l'avait achetée lui-même et ça devient donc un peu  
21 un problème administratif et logistique. Mais quand nous avons des caméras  
22 d'intervention, cela permet vraiment de mettre la responsabilité au point. Le contraire  
23 est aussi vrai : parfois, les agents ont des caméras d'intervention ou dans la voiture et  
24 décident de les éteindre. C'est très préoccupant. Il y a eu des situations où soit l'agent  
25 ne portait pas sa caméra ou le véhicule n'en avait pas une et donc, cela pose d'autres  
26 sortes de problèmes. Mais généralement, les policiers aiment avoir ces caméras; cela  
27 leur permet d'accroître le sentiment de responsabilité.

28 **Dre EMMA CUNLIFFE** : Merci beaucoup. Ben?

1 **Dr BENJAMIN GOOLD** : Merci beaucoup. Je sais que le temps se  
2 fait court. La recherche sur les caméras d'intervention ne donne pas une conclusion sur  
3 les caméras d'intervention et ne donne pas une conclusion très claire en ce... en  
4 matière de responsabilité. Mais d'abord, je voudrais dire que cela donne la perspective  
5 de la police. Il est important d'y réfléchir quand on songe à ce que cela reflète. Parfois  
6 les communautés marginalisées se sentent un peu envahies par ces caméras aussi. Il y  
7 a d'autres conséquences. Donc une précaution.

8 L'autre question est qui décide quand la caméra sera éteinte ou  
9 pas. Cela soulève des questions très graves pour... de grande importance pour  
10 beaucoup de gens.

11 **Dre EMMA CUNLIFFE** : Sur cette note, commissaire, je voudrais  
12 maintenant vous inviter à poser vos questions.

13 **COMMISSAIRE FITCH** : Merci docteur Cunliffe. J'ai écouté  
14 attentivement vos remarques. Et donc, j'apprécie vraiment d'écouter ces différentes  
15 perspectives. Et donc, quelques commentaires de ma part. Et on entend que la réforme  
16 de la police et l'importance de transformer la police. Aussi, on a parlé beaucoup de la  
17 sécurité et du bien-être communautaires et comment il...

18 **(CHEVAUCHEMENT DE PAROLES)**

19 C'est pas toujours des rapports. Enfin, ça me rappelle quelqu'un  
20 qui disait je pense que le Chief (inintelligible) lorsqu'il essayait d'essayer de changer les  
21 mentalités. Alors, tout ça pour dire (inintelligible). Il parlait de l'importance de trouver un  
22 fil conducteur qui se tisse dans la collectivité.

23 Et ça fait un filet. Donc, c'est un fil qui fait partie de la collectivité. Et  
24 qui fait partie de la sécurité, du bien-être des gens. Et là, il faut en parler. Ça fait  
25 longtemps qu'on en parle d'ailleurs. Et certainement dans les... les... les OGM, dans  
26 les agences policières, notamment, la... les associations de chefs de police. des  
27 comités d'intervention. Enfin... Il y a toutes sortes de côtés. Même jusqu'à il y a 10 ans  
28 on en parlait. On essaie de... de... on essaie de... on a tous une responsabilité ici.

1 Remarquez que, des fois, on parle de financement, mais on se  
2 parle (inintelligible), de rôles et de responsabilité, plutôt. Il faut parler aussi de la façon  
3 dont on fait du recrutement. Une façon différente. Ça, c'est très important. Si on fait un  
4 recrutement dans le système qui fait du mentorat, qui fait de la formation, des mêmes  
5 formules, on n'avance pas. Alors faudrait qu'il y ait une transformation dont on instruit et  
6 on éduque. Il faut y repenser à ce modèle-là aussi.

7 Et je dois dire ici que moi, ça me fait... (inaudible). On voit encore  
8 des vidéos, on voit des hélicoptères, des bergers allemands, pis des tranchées, pis  
9 euh... c'est comme ça qu'on recrute des gens encore aujourd'hui. Et puis, vous le  
10 savez très bien ici, la plupart du... un officier de police devrait passer tout son temps à  
11 faire de la prévention. Et non pas dans les tranchées, dans les hélicoptères.

12 Ok. Alors dans les sociétés, à l'échelle collective, il faut penser à  
13 des façons de penser comme ça. Enfin... peut-être que certaines personnes vont  
14 commercer à changer leur approche de production de vidéos. Enfin...

15 Une des expressions favorites que j'ai entendues aujourd'hui, peut-  
16 être que ça existe depuis longtemps. Enfin... Le docteur Campeau parlait des policiers  
17 qui pensent qu'ils sont toujours uniques. Et qu'ils utilisent ça comme bouclier pour ne  
18 pas changer, de ne pas se transformer. Puis je pense, bon, ben, il y a, ils frappent sur le  
19 clou, exactement. Votre rôle est d'assurer la sécurité dans votre collectivité. Mais  
20 enfin...

21 Enfin, je veux remercier (inaudible) de tout ça. Finalement, j'ai des  
22 notes, j'ai eu la possibilité d'organiser des conférences sur la sécurité communautaire.  
23 On a parlé de tous les angles. Des accidents de routiers, de la violence conjugale, etc...  
24 etc... C'était un vrai exemple. On regarde le domaine entier de la sécurité. Il y a  
25 d'énormes exemples qui existent, qui sont merveilleux pour nous. Nous aider à trouver  
26 des approches pour mieux sécuriser nos collectivités.

27 Voilà, je n'ai pas de questions, je n'avais qu'un commentaire à  
28 faire. Voilà, c'est terminé, j'ai terminé. Alors merci de votre temp.

1 **COMMISSAIRE MACDONALD** : Alors merci à tous, beaucoup.  
2 Des gros mercis. Je vais vous laisser exprimer en notre nom, les remerciements au  
3 panel que... que... que vous avez rassemblé pour nous aujourd'hui. Vous avez des  
4 vues très diverses, qui ont été très utiles. Je veux aussi, particulièrement, remercier  
5 Emily et Kristina. Si vous me le permettez. Elles nous ont ramenés ici aux vrais faits qui  
6 nous expliquent pourquoi nous sommes ici. Il faut vraiment changer la façon dont on  
7 agit pour protéger notre collectivité.

8 Il y a un prix à payer pour insister. On a payé un prix énorme en  
9 tristesse et en douleur. Comme vous voyez derrière moi, on voit les vagues. On voit  
10 que les choses ont... ont eu un effet d'ondes et de vagues. Il y a eu tellement de vies  
11 qui ont été perdues, la... il y a tellement de familles éprouvées, des gens blessés. Les  
12 gens qui ont répondu, qui sont traumatisés maintenant. Alors, on sait, les répercussions  
13 ont été, et au Canada et aux États-Unis en fait.

14 On leur doit beaucoup à ces gens-là. Alors merci beaucoup À vous,  
15 parce que bien souvent, vous avez été francs et honnêtes. Je sais que quant à moi,  
16 quand je me demande ce qu'on peut faire, et qu'on pense aux recommandations, moi je  
17 me dis c'est un de... de... de mes facteurs de motivation.

18 Alors c'est ce qui (inaudible). Alors merci de vos observations.  
19 Voilà.

20 **COMMISSAIRE STANTON** : Alors merci. Vous voyez que nous  
21 sommes très intéressés à savoir pourquoi il y a eu tellement de multitudes de  
22 recommandations qui ont été faites dans le passé pis qui n'ont pas été implantées.  
23 Alors, alors, on vous demande de... de... de... de... de vous donner soin de  
24 recommander à savoir pourquoi on peut implanter ces choses-là. Qu'est-ce qui nous  
25 empêche de le faire? Ou qu'est-ce qui empêche les (inaudible) d'être implantées.

26 Et j'allais vous demander, parce qu'il y a beaucoup d'accords, ici,  
27 autour de la table. Je pense que... je sais pas si vous vous tenez loin des... des... des  
28 désaccords, mais enfin, je pense que, moi ce qui m'intrigue un petit peu ici, c'est les...

1 ben finalement, c'est les points sur lesquels vous ne vous entendez pas. Il y a... est-ce  
2 que vous avez jamais dit il y a des choses qui ne fonctionneront pas, ça n'a pas de bon  
3 sens. Est-ce que vous êtes capables, justement, de nous les présenter, ces (inaudible)  
4 pour nous dire, gardez, ces choses-là ne fonctionneront pas.

5 Ça va vraiment nous aider à ne présenter que les choses qui sont  
6 plausibles. Alors je vais demander à ma voisine de donner les mots de la fin ici.

7 **Dre EMMA CUNLIFFE:** Donc, je vais commencer en remerciant  
8 les participants autour de la table aujourd'hui. C'était une discussion très riche. On ne  
9 peut pas faire le travail qu'on fait sans votre généreuse idée.

10 Alors, d'abord à chacun, un merci à chacun d'entre vous. C'était  
11 une table ronde aujourd'hui qui... qui... qui fait partie d'une Commission qu'on a  
12 commencée il y a plusieurs mois, alors je voulais m'assurer que je voulais mentionner  
13 tous les gens qui ont été impliqués à venir jusqu'à maintenant. Même si je suis assise  
14 ici, il y a des douzaines de personnes qui s'assurent que chacune des tables rondes  
15 qu'on a eues fonctionne bien.

16 Alors je reconnais votre travail et je vous remercie. Et aussi, bien  
17 sûr, à tous les participants qui partagent leurs idées à chacune des tables. Alors, merci  
18 de vos contributions.

19 Et surtout je veux reconnaître aussi ceux qui sont affectés  
20 directement par les circonstances. J'espère que vous avez l'impression que nous avons  
21 fait un travail qui est à la mesure de... de... des attentes, qu'on va apprendre les leçons  
22 qui ont besoin d'être retenues ici. Et moi, je suis tellement désolée de... de... de vos  
23 pertes et je vous souhaite le meilleur.

24 **COMMISSAIRE STANTON :** Alors merci Emma. Et docteur  
25 (inaudible), comme on s'attendait, alors, merci à vous tous. Et on a entendu un nombre  
26 de phrases aujourd'hui, de tellement de personnes, qui ont de la bonne volonté. Mais  
27 on a encore beaucoup d'espoir. On travaille (inaudible)... où la confiance diminue dans  
28 les institutions policières et judiciaires, et quoi que ce soit. Et nous... on se fie au fait



1 que peu importe votre perspective ici, autour de la table, que vous... que vous voyez  
2 que... que... qu'il y a des buts communs que nous partageons pour assurer la sécurité  
3 dans nos collectivités.

4 Il faut garder ça en tête dans l'avenir. Et je pense qu'on peut  
5 maintenir certaines de ces attitudes-là. Je pense que ça été bien exprimé. Donc, nous  
6 nous sommes reconnaissants. Il s'agissait de la dernière table ronde de la Commission,  
7 et bien sûr on veut remercier la docteure (inaudible) et toute son équipe et tous ceux qui  
8 travaillent dans les coulisses ici. En plus des... on a eu 20 tables rondes, on a eu des  
9 centaines d'experts, ça été structuré par des... des...

10 ensuite, il y a eu des rapports de Commission qui ont été super et  
11 qui... qui... qui fournissent des bonnes idées, à savoir ce qui se passe sur les enjeux à  
12 retenir. Je pense que, il y a beaucoup de gens qui font du travail pour qu'ils nous  
13 permettent de comprendre ces enjeux. Et qui essaient de nous... de... et essayer de  
14 faire avancer le projet.

15 Alors il y a une madame, une personne qui disait que... que...  
16 que... on... vous êtes des liaisons, présentement, entre ce que nous faisons et les  
17 choses que nous devrions faire.

18 Alors à tout... à tout vous tous. Merci à votre implication. C'est... il  
19 y a des discussions qui font partie de notre mandat. Et pendant lesquelles on n'a pas  
20 nécessairement parlé, des causes originelles des événements.

21 Il faut considérer et les circonstances elles-mêmes, mais aussi tout  
22 ce qui est sous-jacent. Et pour pouvoir formuler des recommandations qui vont apporter  
23 des... des changements qui vont durer.

24 On se revoit demain, on va entendre de... de... des personnes qui  
25 font partie de... de... de... d'organisations qui font partie de la contention. Kristina va  
26 aussi revenir demain, avec un rapport sur le travail qu'on fait à l'échelle des  
27 collectivités. Avec les communautés marginalisées, etc. Donc, et merci aux gens de  
28 Dartmouth qui... qui nous sont... nos hôtes aujourd'hui.

1                                   Alors on se revoit demain. Merci!

2 --- la séance est ajournée à 16 h 33

3

4

**C E R T I F I C A T I O N**

5

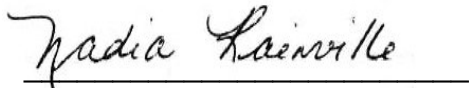
6 I, Nadia Rainville, a certified court reporter, hereby certify the foregoing pages to be an  
7 accurate transcription of the French interpretation of the hearing to the best of my skill  
8 and ability, and I so swear.

9

10 Je, Nadia Rainville, une sténographe officiel, certifie que les pages ci-hautes sont une  
11 transcription conforme à l'interprétation française de l'audience au meilleur de mes  
12 capacités, et je le jure.

13

14

  
\_\_\_\_\_

15

Nadia Rainville